

ASSOCIATION VALAISANNE D'ÉTUDES GÉNÉALOGIQUES WALLISER VEREINIGUNG FÜR FAMILIENFORSCHUNG



Page de couverture:

Tableau De Torrenté, 1795

Salle bourgeoisiale d'Ayer

Maquette et digitalisation des images:

Macgraph, Yves Gabioud, Puidoux

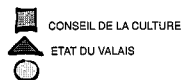
Mise en pages:

Elisabeth Gaspoz-Gabioud

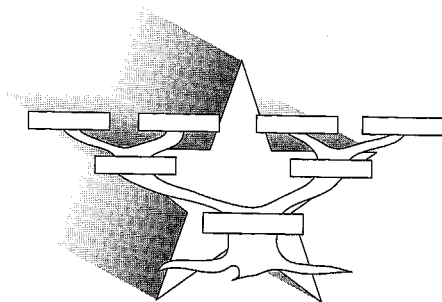
Impression:

Imprimerie de Vallorbe

Publié avec l'appui de:



ASSOCIATION VALAISANNE D'ÉTUDES GÉNÉALOGIQUES
WALLISER VEREINIGUNG FÜR FAMILIENFORSCHUNG



BULLETIN 11

Sion - Sitten
2001

SOMMAIRE – INHALTSANGABE

Editorial	
<i>Editorial</i>	4
Important - <i>Wichtig</i>	5
ELISABETH GASPOZ-GABIOUD, <i>Correctif</i>	7
Mot de la présidente	8
<i>Die Präsidentin hat das Wort</i>	9
GAËTAN CASSINA, <i>La source généalogique des Torrenté</i>	10
PIERRE-ALAIN BEZAT, <i>Le fou, la charrette et l'écu, quand les murs « chuchotent » l'Histoire</i>	14
REMO GLAISEN, <i>Alles begann mit einem Brief aus Argentinien</i>	30
ANDRÉ MOSONI, <i>La famille Mosoni</i>	35
PHILIPPE TERRETTAZ, <i>Un Saillonin acteur de l'histoire mondiale du café</i>	41
MAURICE GABBUD, <i>Les Bagnards en Russie en 1812</i>	44
DR. PHIL. MICHAEL WORONENKOV, <i>Brief aus Moskau</i>	50
ERIC MAYE, SUZETTE GRANGER <i>Aperçu de l'émigration valaisanne en Algérie au XIX^e siècle</i>	55
RÉVÉREND LUC PONT, <i>Bulletin paroissial</i>	80

YVETTE CUGNY-THEYTAZ, <i>Lettre d'Anniviers</i>	86
RAYMOND LONFAT, <i>Une famille valaisanne vers 1300</i> <i>Les Bochatay de Salvan</i>	90
PHILIPPE TERRETTAZ, <i>La famille Jullionard et ses armoiries</i>	94
JEAN-DANIEL ROTEN, <i>Studer, présence germanophone</i> <i>en Valais central</i>	98
BERNARD TRUFFER, <i>Nouvelles armoiries</i> <i>Neue Wappen</i>	102
WALTER SOMMER, <i>Computereinsatz in der Familienforschung</i>	105
EDUARD HASEN, <i>Ahnenwin 3.0 S</i>	109
JEAN-CHARLES FELLAY, <i>Hommage à Tante Marthe</i>	110
PHILIPPE TERRETTAZ, <i>Heraldo Perren nous a quittés</i>	112
† <i>Heraldo Perren</i>	113
<i>Programme 2002</i>	114
<i>Jahresprogramm 2002</i>	115
Nouveaux membres, <i>Neue Mitglieder</i>	116
Comité et commission de rédaction	117
<i>Vorstand and Redaktionskommission</i>	117

Les articles sont publiés sous la responsabilité de leurs auteurs.

ÉDITORIAL

Amis généalogistes,

Au long des ans, certains sont partis vers de lointains horizons et d'autres sont venus.

Il est paradoxal de penser que les hommes qui ont quitté le pays l'ont fait pour trouver une vie meilleure... alors que ceux qui se sont installés chez nous l'ont fait parce que c'était pour eux synonyme de vie plus clémente !

Dans ce bulletin N° 11 de l'année 2001, le comité vous invite essentiellement à une réflexion sur la thématique de l'émigration et de l'immigration : des Valaisans en Algérie, des Bagnards en Russie, des Haut-Valaisans en Argentine... mais aussi une famille italienne devenue valaisanne !

Chut ! Ne disons rien de plus. Sautez sur votre charrette, laissez-vous emporter dans l'aventure, et prenez un plaisir fou à découvrir votre revue.

A bientôt, en avril !

Liebe Freunde der Familienforschung,

Im Verlauf der Zeit haben Walliser auf der Suche nach Glück ihre Heimat verlassen, während Fremde in unser Land gekommen sind.

Ist es nicht widersprüchlich, dass Menschen für immer weggezogen sind, um bessere Lebensbedingungen zu finden, während Fremde aus demselben Grund ihrer Heimat den Rücken gekehrt haben, um sich bei uns niederzulassen?

Das vorliegende Bulletin ist im wesentlichen dem Thema der Aus- und Einwanderung gewidmet: Walliser in Algerien, Leute aus dem Bagnestal in Russland, Oberwalliser in Argentinien..., schliesslich aber auch eine Italiener Familie, die sich im Wallis niedergelassen hat.

Mehr wollen wir nicht verraten. Blättert, lasst Euch vom Abenteuergeist mitreissen und entdeckt mit Freude und Gewinn die neue Nummer des Bulletins.

Bis bald im April!

IMPORTANT - WICHTIG

✚ LE COMITÉ INTERNET ✚

Le site Web de notre association a changé d'adresse, vous le trouverez désormais en allant sous

<http://www.aveg.ch>

Sa transformation est en cours. En plus d'un léger lifting, notre site sera doté d'une structure de navigation plus conviviale, prête à accueillir de nouvelles pages et fonctionnalités.

Nous souhaitons en effet le rendre plus dynamique et plus interactif, afin qu'il devienne un vecteur d'entraide et de collaboration entre les généalogistes amateurs étudiant les familles et villages du Valais.

Pour cela, nous demandons aux membres de l'AVEG qui utilisent des programmes de généalogie, et qui acceptent d'être sollicités ponctuellement par des demandes d'entraide, d'indiquer sur notre site la liste des patronymes et des villages qu'ils étudient.

Concrètement, cela correspond à la création de «listes éclair», que la plupart des logiciels de généalogie permettent de générer, et qui contiennent les données suivantes :

- la liste des noms de familles étudiés
- les villages dans lesquels apparaissent ces patronymes
- les dates limites qui concernent chaque patronyme dans un village (la plus ancienne et la plus récente)
- l'adresse de messagerie (E-mail) de la personne de contact

Exemple :

<u>Patronyme</u>	<u>Lieu</u>	<u>De</u>	<u>A</u>	<u>Nombre</u>	<u>Contact</u>
Chynard	Troistorrents	1690	1770	32	gugusse@bluewin.ch
Claret	Collombey	1679	1694	12	bidule@omedia.ch
Claret	Monthey	1687	1965	25	bidule@omedia.ch
Claret	Troistorrents	1680	1942	73	gugusse@bluewin.ch

Ces données seront introduites dans une base de données, qui sera consultable sur notre site par l'intermédiaire d'un moteur de recherche ; il est donc essentiel de nous **transmettre les données par voie informatique** (fichier transmis par E-mail ou par disquette).

Il n'est pas nécessaire d'être un passionné possédant une généalogie avec des milliers d'individus ; toutes les contributions aussi modestes soient-elles seront les bienvenues !

Aucune crainte à avoir pour vos données, les listes éclair disent uniquement sur qui vous travaillez, mais ne donnent pas accès à vos recherches ou vos dépouillements : **vous restez seul maître et propriétaire de vos données !**

Des questions complémentaires ? Des problèmes techniques au niveau de la création des listes éclair ? Des doutes à dissiper ?

N'hésitez pas à contacter les membres de notre commission Internet :

- | | |
|---------------------|--|
| - Guy-Bernard Meyer | gbmeyer@freesurf.ch |
| - Jean-Daniel Roten | jdroten@tvs2net.ch |
| - Rachel Claivaz | pclaivaz@worldcom.ch |
| - Elisabeth Gaspoz | elisabeth.ga@dransnet.ch |

CORRECTIF

✧ ELISABETH GASPOZ-GABIOUD ✧

L'an dernier, dans un article consacré à la famille de Kalbermatten, j'écrivais ceci :

« Le nom « Kalbermatter » se lit pour la première fois en 999 dans l'acte de donation du « Comté du Valais » à Hugues, évêque de Sion, par le roi Rodolphe de Bourgogne. Le chanoine sacristain Bartholomeus Kalbermatter y sert en effet de témoin. »

Si j'ai correctement relevé ces détails dans les documents consultés, par contre j'ai négligé quelque chose d'essentiel dans un travail de chercheur, à savoir : « Hâte-toi lentement... et contrôle tes sources. » Monsieur Ammann m'a gentiment corrigée et fourni les précisions suivantes, tirées du bulletin Vallesia 1, 1946, page 59.

Sous la plume de l'abbé Hans Anton von Roten, « *Zur Zusammensetzung des Domkapitels von Sitten im Mittelalter* » (2. Teil), on peut lire : « *Bartholomäus Kalbermatten: Aus der ältern † Sittnerlinie (de Citta) des angesehenen Ämtergeschlechtes des Oberwallis, Sohn des Johannes Bürgers von Sitten, Bruder des Johann, der 1471 Grosskastlan von Sitten war, heisst 1442 27. April Kleriker und Servitor der Theodulskapelle in Sitten. Als Sclaris und Kleriker wird er am 9. November 1446 ins Domkapitel gewählt, wo er lange hindurch eine hervorragende Stellung einnahm und sich als Rechtsgelehrter betätigte. Kantor vom 11. Mai 1464 bis 8. Oktober 1473, Sakrista vom 3. Oktober 1474 bis zu seinem im Oktober 1499 erfolgten Tode.* »

Le chanoine sacristain Bartholomeus Kalbermatter a bien servi de témoin, mais cela a eu lieu lors d'une copie de l'acte de donation, et non lors de son établissement. Toutes mes excuses vont aux historiens et amateurs d'histoire qui n'ont pas manqué de relever cet anachronisme à la lecture de mon article !

MOT DE LA PRÉSIDENTE

✧ ELISABETH GASPOZ-GABIOUD ✧

L'an 2001 s'en est allé, ni plus vite, ni plus lentement que les précédents, émaillé de petits et grands bonheurs, mais, hélas, trop souvent alourdi par les drames de notre pauvre monde.

En triant le lot des petits bonheurs, au moment d'établir le bilan généalogique de l'année écoulée, votre présidente a bien des raisons de se montrer comblée.

Les rencontres organisées ont été bien fréquentées et de fort belle tenue, tant à Varen pour la présentation du Status Animarum de Loèche, qu'à Ayer pour la conférence exposition sur la famille Theytaz d'Anniviers, qu'à Conthey pour la dissertation à quatre mains sur le thème de l'émigration valaisanne en Algérie.

L'assemblée générale d'Orsières, en donnant la parole au professeur Pierre Dubuis, a intéressé l'ensemble des généalogistes présents par l'évocation du sort des familles valaisannes entre le XIV^e et le XVI^e siècle.

Il ne s'agit pas, dans ce petit mot, d'établir un inventaire des activités de l'AVEG, mais je tiens à relever trois autres points forts : la tenue par M. Ammann d'un cours de paléographie, le contact établi avec toutes les bourgeoisies valaisannes et l'admission dans notre société d'une trentaine de nouveaux membres.

Et 2002 ? Elle sera pour les membres de l'AVEG une année de rencontre, d'échange, d'entraide, de partage, avec, pour atteindre ces objectifs, des rendez-vous donnés à Eyholz, sur le Col du Grand-Saint-Bernard et à Finhaut ! Prenez bonne note des dates et programmes qui figurent en fin de bulletin.

Pour ma part, je me réjouis déjà de vous y rencontrer !

DIE PRÄSIDENTIN HAT DAS WORT

✧ ELISABETH GASPOZ-GABIOUD ✧

Das Jahr 2001 ist weder schneller noch langsamer vorübergegangen als die vorgehenden, wie immer mit kleinen und grösseren Sternstunden, aber leider zu oft von dramatischen Ereignissen überschattet.

Denken wir an die kleinen Glückstunden zurück und ziehen wir Bilanz des vergangenen Vereinsjahrs, so hat Eure Präsidentin allen Grund, sich glücklich zu schätzen.

Unsere Anlässe wurden alle gut besucht, und die Vorträge fanden allorts aufmerksame Zuhörer: Sei es in Varen mit der Vorstellung des Status animarum von Leuk, in Ayer mit den Ausführungen zur Familie Theytaz von Anniviers oder in Conthey mit den beiden Darstellungen der Emigration von Wallisern nach Algerien.

Anlässlich der Generalversammlung in Orsières sprach Privatdozent Pierre Dubuis vor einem interessierten Publikum über das Los der Walliser Familien aus der Zeit des 14. bis 16. Jahrhunderts.

Es ist hier nicht der Ort, alle Aktivitäten der WVFF nochmals in Erinnerung zu rufen. Ich möchte nur drei wichtige Punkte besonders hervorheben: den von Herrn Ammann geleiteten Lesekurs im Staatsarchiv, den mit allen Walliser Burgermeinden aufgenommenen Kontakt und die Aufnahme von rund 30 Neumitgliedern.

Und was wird uns das Jahr 2002 bescheren? Es soll für die Mitglieder der WVFF ein Jahr der Begegnung, des Austauschs und der gegenseitigen Hilfe werden. Hierzu sind Veranstaltungen vorgesehen in Eyholz, auf dem Grossen St. Bernhard und in Finhaut. Merkt Euch dieses Programm vor. Die genauen Daten findet Ihr am Schluss dieses Bulletins.

Ich freue mich bereits, Euch an diesen Tagungen wiederzusehen.

LA « SOURCE GÉNÉALOGIQUE » DES TORRENTÉ

✧ GAËTAN CASSINA ✧

A PROPOS D'UN TABLEAU DE 1795 À LA MAISON BOURGEOISIALE D'AYER

Contrairement aux arbres généalogiques, la représentation de l'état d'une famille par des ruisseaux issus de la cascade d'un torrent n'a pas connu grande fortune. Et pourtant, même si nous en ignorons à cette heure et le probable modèle et d'autres répliques, le tableau conservé par la bourgeoisie d'Ayer ne doit pas être unique en son genre. Ici, la cascade symbolise le torrent de la Navisence, qui parcourt le val d'Anniviers d'où proviennent les Torrenté, originaires d'Ayer : leur présence y est attestée dès le milieu du XIII^e siècle. Les douze ruisseaux se jettent dans une rivière, en l'occurrence un fleuve, le Rhône, pour en irriguer et en fertiliser les rives : évocation des douze hommes de la famille Torrenté, alors tous bourgeois de Sion et exerçant diverses charges au service de la communauté.

Dans la partie supérieure du tableau, une banderole, ou phylactère, coiffe la version primitive des armoiries de la famille : *d'azur à la bande ondée d'argent*, dans un écu surmonté d'un casque entouré de lambrequins d'argent et avec un bouquetin issant pour cimier. Ce sont des « armes parlantes », c'est-à-dire que le « meuble », la bande ondée, illustre en quelque sorte naturellement le patronyme par son évocation stylisée des eaux impétueuses d'un torrent. Car la famille tirerait son nom d'une des deux *villæ* d'Ayer, située près du torrent de la Cor, au bord duquel elle avait ses demeures et leurs dépendances (granges, raccards, greniers). La forme latine est restée attachée à cette lignée patricienne, alors qu'ailleurs, le même nom est devenu Torrent, ou Detorrenté.

Le déroulement de la banderole offre treize pans servant de supports à des textes qui déclinent prénoms et charges ou fonctions des douze hommes de la famille de Torrenté en vie lors de la confection du tableau, à l'exception du champ central dont l'inscription latine révèle le sens du tableau : nés de la même rivière, ils sont douze à fertiliser les rives du fleuve en les irriguant.

Allégorie de la fortune d'un pays qui dispose d'aussi bons serviteurs que ceux-là. Il faut préciser à ce stade que les Torrenté, bourgeois de Sion depuis 1445, ont donné au Valais trois vice-grands-baillis, vingt-trois bourgmestres de Sion, quatre gouverneurs en Bas-Valais et Chablais et un grand nombre de châteaux, bannerets, capitaines de Dixain et officiers au service étranger. Dans ce même texte, les majuscules rouges, plus hautes que les noires, correspondent à autant de chiffres romains, dont l'addition systématique donne la date de confection du tableau : c'est ce qu'on appelle un chronogramme. Le millésime de cette peinture se lit donc : 1795, ce qui contredit sans contestation possible la date inscrite plus récemment au crayon, en petits chiffres arabes, au-dessus du texte (1640).

Quant aux douze Messieurs de Torrenté, voici, en traduction française, leurs prénom, charges et ascendant direct, tels qu'ils figurent sur les autres pans du phylactère, de haut en bas, ceux de gauche d'abord, puis ceux de droite, dans un ordre chronologique approximatif de part et d'autre. (Les dates de vie, quelques données supplémentaires et les corrections, empruntées à d'autres sources, figurent entre parenthèses). [Les compléments évidents, utiles à la compréhension, sont entre crochets]. Pour ne pas compliquer outre mesure cette présentation sommaire des chefs de famille de Torrenté en 1795, j'ai renoncé à mentionner les lignes, branches et autres rameaux auxquels ils se rattachent et qui permettraient certes un repérage plus facile dans les arbres et autres tables généalogiques, mais dont notre tableau ne paraît guère avoir cure. Les plus jeunes y sont nés en 1768. Manquent notamment Joseph-Marie (*1774) et son frère Joseph-Ignace (*1778), non en raison de leur âge, mais parce que leur père (Jean-Joseph-Antoine, N° 1 ci-dessous), étant encore en vie, représentait en fait la lignée, à l'instar de Maurice-Nicolas (N° 7 ci-dessous), ce qui explique l'absence de son fils François-Maurice (*1766, marié le 1^{er} janvier 1794). On trouvera par contre des frères, ce qui renforce encore le caractère implicite des ramifications familiales pour les gens de la fin de l'Ancien Régime. Enfin, pour respecter l'«androgénèse» propre à tant de généalogies de ce temps-là, aucune alliance non plus n'a été repêchée ici.

J'ose espérer que les dames ne m'en voudront pas trop...

On trouve ainsi à gauche :

1. Jean-Joseph-Antoine (1735-1796, ancêtre de Bernard, *1919, ancien Président de la Bourgeoisie de Sion), ancien conseiller, grand châtelain d'Hérens pour le Révérendissime [évêque de Sion], châtelain de Clèbes pour le Révérendissime abbé de Saint-Maurice, fils de Jean-Philippe (1692-1762), ancien conseiller et grand châtelain d'Hérens pour le Révérendissime [évêque de Sion].
2. Alphonse-Xavier (1754-1834, frère des N^{os} 9 et 10), chancelier de la ville de Sion, fils de Jean-Alexis (1713-1776), ancien conseiller.
3. Alphonse-Félix (1753-1832, frère du N^o 12), patrimonial de la ville [de Sion], fils de Félix (-Jean 1723-1768), ancien grand châtelain de Granges et Bramois.
4. Philippe (-Alphonse ou -Gordian 1762-1839, frère du N^o 6), ancien syndic, [fils] de Jean-Adrien (1726-1778), ancien grand châtelain de la ville [de Sion].
5. Joseph (-Christian *1761, frère du N^o 11), ancien procureur et camérier du Révérendissime [évêque de Sion], fils de Jean-Joseph (1720-1782), sénateur et familier du Révérendissime [évêque de Sion].
6. François-Antoine (1768-1798, frère du N^o 4), chancelier épiscopal, ancien procureur épiscopal, fils de Jean-Adrien (1726-1778), ancien grand châtelain.

Puis à droite :

7. Maurice-Nicolas (1736-1801), ancien châtelain du vidomnat de Sion, grand châtelain d'Isérables, fils de Jean-Gabriel (-Nicolas 1688-1738, procureur de la ville de Sion).
8. Jean-Philippe (-Joseph 1752-1819), ancien vice-colonel au Piémont et ancien grand châtelain de Granges et Bramois, fils d'Antoine-Théodore (1715-1794), bisconsul, vice-bailli de la République et grand châtelain d'Hérens.
9. Antoine-Gabriel (1752-1816, frère des N^{os} 2 et 10), syndic, *proconsul*, fils de Jean-Alexis (1713-1776), ancien conseiller.
10. Joseph-Grégoire (*1745, † dans les colonies espagnoles, a fait souche au Mexique, frère des N^{os} 2 et 9), ancien procureur, fils de Jean-Alexis (1713-1776), ancien conseiller.

11. Janvier (ou François-Xavier *1768, frère du N° 5), lieutenant au Piémont, ancien procureur de la ville [de Sion], fils de Jean-Joseph (1720-1782), sénateur et familier du Révérendissime [évêque de Sion].
12. Mathias (1762-1833, frère du N° 3), procureur civil, fils de Félix (-Jean 1723-1768), ancien grand châtelain de Granges et Bramois.

En dessous de ce thème héraldico-généalogique sur fond de ciel bleu, on peut apprécier une représentation simplifiée et légèrement recomposée de la vallée du Rhône en aval de Sierre.

Ainsi, la cascade de la Navisence — qui arrose le Val d'Anniviers, berceau des Torrenté — à son débouché sur la vallée du Rhône, est imaginaire. Du point de chute, sept ruisseaux, dont l'un se subdivise en trois et deux autres en deux, soit au total douze filets d'eau gagnent séparément le cours du Rhône au gré d'un cône d'alluvions également inventé. D'autres éléments du paysage sont plus évocateurs que fidèles à la configuration des lieux. Néanmoins, une colline basse, à gauche, entre divers bras du fleuve, peut bien être celle de Granges. Dans le lointain, enfin, on n'hésite pas à identifier les collines de Sion, Valère et Tourbillon. On signale ainsi non seulement le lieu d'origine, mais aussi quelques-uns des endroits où la famille de Torrenté s'est plus particulièrement illustrée.

Ouvrage d'un peintre non identifié, cette huile sur toile de format modeste témoigne d'une technique convenable et d'une bonne maîtrise de la composition. Etant donné la présence à Sion, à ce moment-là, du dernier représentant de la dynastie des Koller, JACQUES-ARNOLD, la tentation est grande de lui attribuer la paternité de ce tableau peu ordinaire, mais il s'agira de la confirmer, ou de la réfuter, par des comparaisons avec les œuvres signées de cet artiste.

- Généalogies de Torrenté, dans le Fonds de Torrenté (A.T.), Archives d'Etat du Valais, Sion.
- Dictionnaire Historique et Biographique de la Suisse, 6, 1932, pp. 637-638.
- Almanach généalogique suisse, 6, 1936, pp. 708-720.
- Armorial Valaisan, Zurich, 1946, pp. 259-260.
- Nouvel *Armorial Valaisan*, I, 1974, p. 243.

LE FOU, LA CHARRETTE ET L'ÉCU QUAND LES MURS «CHUCHOTENT» L'HISTOIRE

❧ PIERRE-ALAIN BEZAT ❧

Une découverte

1932, grands travaux d'édilité en ville de Monthey, on construit, on démolit aussi, toute une époque ! En juin, la belle maison Chebance, à la façade soignée et aux fenêtres à frontons, disparaît à jamais. C'est la fameuse «Percée», nommée ainsi non sans humour par les Montheysans ou, si l'on préfère, l'accès direct à la Place du marché depuis les routes de Collombey et de Troistorrents. Maurice Parvex, a raison, lorsque, avec un brin de nostalgie, il souligne que «la Place perd alors sa caractéristique propre pour devenir un passage élargi»¹. Bien sûr, on profite également de refaire, d'aménager, les chaussées venant de Collombey et de la Vallée d'Illiez qui, débouchent maintenant au cœur de Monthey.

En octobre, les ouvriers qui travaillent sur le chantier, près de la cure catholique et de la maison Pesse, mettent au jour «d'innombrables» ossements humains, reliques de l'ancien cimetière paroissial. Frappés par ses débris osseux dont la mémoire gardera longtemps le souvenir, ils ne se doutent pas un instant que, sous leurs pieds, ils foulent d'autres vestiges archéologiques aux traces très furtives. Il faut, dès lors, tout le discernement d'Henri Hauswirth, passionné d'histoire et d'archéologie, pour les remarquer, les relever et dégager finalement ce qui est récupérable. De cette intervention, il laissera d'ailleurs une courte notice bien illustrée. Je ne résiste pas à l'envie d'en reproduire ici quelques lignes destinées à éclairer notre propos : «...à la hauteur du bâtiment... que l'on dit être le vieil hôpital bourgeoisial (...) à 1 mètre de la façade Est, nous avons remarqué, sur une surface d'un peu plus de 15 m de longueur et de 1,80 m d'épaisseur, côté Collombey, un rehaussement ancien du terrain composé d'une terre noirâtre mêlée à du sable des graviers et de nombreux détrituts. Parmi cet amas se trouvaient des fragments de

¹ Parvex Maurice : En Lieu et Place..., p. 55.

pârois, de 30 cm d'épaisseur, recouverts d'une couche de chaux ou de plâtre (...). Certains morceaux de couleur jaune-beige et ornés de figures losangées, rouges, portaient des dessins gravés dans l'enduit... » poursuit le commentaire d'Henri Hauswirth.

Un graffiti

De ces graffitis, seuls deux dessins rapportés sur papier-calque sont parvenus jusqu'à nous.² Pour ne pas alourdir cette modeste contribution, je porterais mon choix sur un seul d'entre eux; peut-être le plus intéressant.³ Que représente-t-il au juste?



Le fou, la charrette et l'écu. (Sources: PAB)

La scène se déroule de droite vers la gauche. Elle montre un visage de fou, au nez énorme bien que mutilé, portant le fameux bonnet à oreilles et grelots. A l'aide d'une chaîne, attachée autour de son cou, il tire une charrette à quatre roues dans laquelle repose un écu armorié en position verticale, légèrement balancé sur le côté. Perché au sommet de l'écu, un oiseau semble contempler le spectacle. Il est accompagné sur la droite d'un chiffre que l'on doit sans doute comprendre comme une date: 1541. Sous les roues du chariot, on distingue une inscription altérée qui s'étale

² Retrouvés dispersés au sein des documents Hauswirth. Je ne désespère pas d'en trouver d'autres. En effet, la notice parle de 5 calques!

³ Le second graffiti présente un chevalier sur son destrier, bras droit levé, épée à la main.

encore sur deux lignes dont on arrive à lire encore le début⁴. Compte tenu du matériau plutôt friable, le trait est fin, léger⁵. Il dénote l'utilisation d'un instrument mince et effilé, de petites dimensions, que l'artiste tenait bien en main. Un modeste couteau aurait fait l'affaire. Pour Henri Hauswirth, la faible profondeur du tracé, révélerait soit les outrages du temps soit, plutôt, une tentative de suppression du dessin à l'époque déjà. Perspicacité intéressante, invérifiable aujourd'hui en l'absence de l'objet. Voilà donc en quelques lignes la description, sommaire de ce graffiti. Passons maintenant à une ébauche de signification et d'interprétation.

Le fou et la charrette

Figure haute en couleurs, protagoniste typique de nos carnivals, le personnage tonitruant du «fol», au chaperon à oreilles d'âne et grelots, apparaît surtout à l'automne de notre Moyen Age. Existait-il chez nous auparavant? Personnellement, je n'ai pas trouvé de témoignages concrets permettant de confirmer ou d'infirmer sa présence en des périodes antérieures. Maurice Lever qui s'est amplement penché sur la question, souligne que l'image du fou se diffuse et se multiplie en Occident, suite à l'invention de l'imprimerie⁶. Un ouvrage en particulier va la populariser, l'imposer à l'imaginaire de nos ancêtres. Il s'agit de la «Nef des Fols» (Narrenschiff) du théologien Sébastien Brant. Le recueil sort de presses, en 1494, lors du carnaval de Bâle. Bien sûr, ce n'est pas un hasard, on



*Fous naviguant à la dérive.
(Sources: Bois de Dürer extrait de
la «Nef des Fols» de S. Brant)*

s'en doute! Presque à chaque page du livre, le lecteur découvre une débauche de fols embarqués sur un bateau naviguant à la dérive.

⁴ Les dimensions de ce graffiti sont d'environ 46 cm de longueur et de 30 cm de hauteur.

⁵ A l'exception de la date, dont l'incision biseautée est plus large et profonde, selon H. Hauswirth.

⁶ Lever M.: Le sceptre et... pp. 34 et ss.

En cette fin du XV^e siècle, l'homme au bonnet à oreilles et grelots fascine. Figure emblématique, il symbolise le désordre, la déraison du monde, l'inversion des valeurs, des hiérarchies, des lois; le ridicule des hommes. Fascination donc, mais peur aussi car le fol travaille au désordre, à la ruine des sociétés. En des siècles « passionnés » de peines infamantes, le chaperon de folie devient un insigne de dégradation, et d'exclusion de la communauté. Exhiber le condamné dans cet accoutrement, c'est le dépouiller de son identité, c'est l'humilier aux yeux du peuple. Le 19 avril 1530, à Paris, un vicaire assassine son curé: *«pour lequel meurtre fut ledit vicairè desgradé au Puis Nostre Dame le 4 mai et habillé en habit de fol... fut condamné à avoir le poing coupé... et puis bruslé tout vif.»*⁷



Pourtant, et même si le législateur a témoigné d'une invention merveilleuse pour varier, accumuler les peines d'honneur⁸, l'humiliation en accoutrement de fou ne semble pas connue du droit pénal valaisan. Généralement, on se contente de mener le condamné à travers les rues et places, une verge, une torche ou un cierge allumés dans les mains. A la promenade, les

juges ajoutent ou préfèrent l'exposition au carcan, au pilori, au tourniquet. Là, le malheureux est exhibé longuement à la risée de la foule. Pour établir un parallèle entre délit, châtiment et image, on corse la scène; on

Jouer sur les contrastes :

*épée, heaume et armoiries, attributs du noble;
charrette et mains liées, attributs du déshonneur.
(Sources : Miniature française)*

⁸ Id. p. 57

⁹ Graven J. : Essai sur... p. 213

affuble le coupable d'une mitre de papier, d'une couronne de paille ou d'un écriteau mentionnant en lettres capitales le motif de la condamnation⁹.

L'énorme protubérance nasale que montre notre graffiti n'est pas sans évoquer aussi un masque d'infamie à oreilles d'âne, de l'Ancien Régime, conservée au Musée de Criminologie de Rothenburg. Il porte à la place du nez une sorte de longue trompe de section circulaire¹⁰. Notre « artiste » a-t-il été le témoin d'une scène de déshonneur où le condamné portait une coiffe de ce genre ? A-t-il, dans une intention carnavalesque, simplement exagéré le nez comme le montrent certains graffitis découverts sur les murs de l'église de Pfäffikon ?¹¹

Quant à la charrette que l'on observe sur notre dessin, elle participe, souvent au cortège, au spectacle, des peines dégradantes. Ainsi pour ne citer qu'un exemple : *« Le 24^e dudit mois d'avril 1416 fut (mené) en un tombe-rel à boue, le doyen de Tours, chanoine de Paris... celui qui pour lors était nommé Nicolas d'Orgemont... En ce point, vêtu d'un grand mantel (de) violet, et chaperon de même, (il) fut mené es Halles de Paris, (et) une charrette devant étaient deux hommes d'honneur sur deux aiz (planches), chacun une croix de bois dans sa main... Et à ces deux on coupa les têtes... »*¹² Là une fois encore tout se joue sur les contrastes, les attributs ecclésiastiques, le chanoine avec son mantel et son chaperon violet, et le tombereau de boue, signe d'ignominie qui frappe l'individu dans sa dignité, son honneur.

L'écu et l'inscription

Manifestation emblématique que l'individu a de lui-même et de sa conduite, les armoiries sont un bon résumé de la personnalité. Sorte d'état civil avant la lettre, elles permettent, quand elles sont reconnais-

⁹ Id. pp. 215-217

¹⁰ Justiz in alter Zeit... 1989, fig.

¹¹ Jetzler P. ea: Obszönitäten... pp. 142 et 143, les visages de fous de l'église de Pfäffikon ressemblent beaucoup au nôtre. Jetzler ea soulignent notamment l'aspect phallique que prend la forme de certains nez ?

¹² Beaume C. Journal... p. 93

sables bien sûr, de situer l'individu dans son groupe familial et dans la société.

Carriole tirée par un fou, notre graffiti n'aurait eu qu'une portée purement instructive; il aurait même perdu de son efficacité sans une allusion précise à un quelconque destinataire. Car le but concret de l'infamie, c'est bien de frapper la personne, et comment le réaliser au mieux qu'au travers d'une image significative et marquante au premier coup d'œil. Utiliser un symbole générateur d'identité va de soi dans un milieu très réceptif à la représentation figurée; où chaque image suscite une grande richesse d'informations.

Retournons à notre charrette. A l'intérieur, on aperçoit le dessin d'un écu armorié, légèrement couché et appuyé contre la rambarde. Notons que, contrairement à la traditionnelle condamnation pour infamie, ici, les armoiries ne sont pas totalement renversées. Difficulté de les figurer à l'envers ou incision pratiquée rapidement sans trop réfléchir? Il n'existe pas d'explication vraiment décisive et satisfaisante. Un bref mot encore sur l'oiseau perché au sommet de l'écu. J'y verrais volontiers une autre allégorie humiliante, celle du corbeau hôte des gibets, maintes fois, représenté dans l'iconographie *«il se nourrit de charogne, mais en tout premier lieu recherche les yeux car par là il peut atteindre et manger la cervelle.»* raconte le *Livre du Trésor* de Brunetto Latini¹³.

L'identification de ces armoiries ne pose aucun problème car, dans notre contexte régional, le chevron accompagné de trois étoiles appartient sans conteste aux armes des nobles de Montheolo (de Monthey). Seule fantaisie au tableau: le nombre de rais des étoiles qui, normalement, s'élèvent à 5 ou 6, jamais plus selon les documents répertoriés à ce jour. Erreur du graffiteur? Non; il s'agit bien de la représentation réelle des armes de son possesseur. La lumière vient, de l'heureuse initiative qu'a eue l'artiste de faire suivre son esquisse d'une inscription sur deux voire plusieurs lignes.

¹³ Cité dans *Bestiaires du Moyen Age...*, p. 200

Et que lit-on : LOYS¹⁴ (Louis) DE ; le troisième terme étant le début d'un M pour MONTHEOLO. Ainsi, les deux ou trois mots lisibles, qui paraissent débiter le texte, éclairent le flou précédent et restreignent le nombre des hypothèses. De 1400 à 1550, trois personnages ont porté le prénom de Louis chez les Montheolo¹⁵.

Louis I († av. 1452)

fils d'Antoine I, docteur en droit et président du Conseil ducal à Chambéry de 1440 à 1446.

Louis II († av. 1549)

petit-fils du précédent, prêtre, chanoine, père de 4 enfants.

Louis III († apr. 1551)

notaire et autre petit-fils de Louis I, frère de Louis II.



*Sceau de François de Montheolo de 1532, écu au chevron accompagné de trois étoiles à six rais.
(Sources : Galbreath D. L. Armorial vaudois, t. 2, p. 488)*

On trouvera en annexe une notice plus complète les concernant.

Ceci dit, avouons-le, on n'en saurait guère plus sans un autre petit coup de pouce. Il est venu, un peu par hasard, mais par recoupements aussi, des archives de Troistorrents. Un fragment de parchemin, non coté, porte dessiné en sa partie inférieure, les mêmes armes que décrites ci-dessus. Les étoiles possèdent bien 8 rais et non 5 ou 6 comme de coutume. Elles accompagnent une série de reconnaissances de biens en faveur de noble Michelette Boverodi. Quel lien tirer avec les Montheolo ? Le rapprochement est assez simple : cette Dame, fille du notaire Claude Boverodi, n'est autre que l'épouse de Louis III de Montheolo. La boucle est enfin bouclée, on possède l'identité du personnage. Manque cependant le pourquoi de

¹⁴ Et non pas la famille Loys comme le voulait H. Hauswirth dont les armoiries n'ont rien à voir avec les nôtres. Une famille de ce nom, originaire d'Abondance est pourtant connue à Monthey entre 1406 et ~1440.

¹⁵ Nous ne prenons pas en compte Louis IV de Montheolo (~1580 et † ap. 1625) certainement trop tardif.

cette représentation diffamatoire. Que reprochait notre graffiteur et certainement d'autres gens à Louis III de Montheolo? Autorisons-nous un semblant d'hypothèse. Le 6 février 1536, Louis III, entourait d'autres notables, se rend à St-Maurice pour faire acte de soumission aux Valaisans; fin du premier acte. La même année encore, en avril, on apprend que le « Junker Loy von Monthey » s'est présenté devant la Diète à Sion. Il demande d'être reçu comme Patriote avec sa famille. Comme il s'est toujours honorablement comporté, il est accepté. On croit l'affaire close mais ce n'est pas terminé. L'année suivante, un recès de la Diète signale la remise d'une somme de 400 couronnes audit Louis, pour l'indemniser de sa peine et de son travail lors de la prise du pays de Monthey; fin de la pièce¹⁶. Il n'est pas douteux que le zèle du personnage à se rallier au pouvoir valaisan, lui ait occasionné bien des inimitiés. Pour une frange de la collectivité, les empressements de Louis pouvaient passer pour une forme de trahison envers le duc de Savoie. J'y verrai là, personnellement, une circonstance motivante et atténuante à l'exécution d'un graffiti calomnieux.

Mais, rassurons le lecteur, Louis ne subira aucune peine humiliante. Notre figure est donc plus diffamatoire qu'infamante. Question, avant tout, de se moquer du personnage ainsi brocardé, de l'exposer pour un temps au mépris de ses semblables. Il est probable d'ailleurs que la subtilité de cette mise en scène fut comprise par le plus grand nombre; l'interprétation du message était claire.

Le lieu

Henri Hauswirth mentionne qu'il a trouvé ces fragments de maçonnerie à 1 mètre environ de la façade orientale de l'ancien hôpital bourgeoisial. Il précise, qu'ils proviennent d'un rehaussement de terrain, long d'une quinzaine de mètres et de presque deux mètres d'épaisseur en direction de Collombey. Cette opération d'envergure a nécessité l'apport de nombreux mètres cube de sédiments et de déblais. Le matériel archéologique

¹⁶ Walliser Landrats-Abschiede... t. 3, p. 103 et p. 139



*Monthey, novembre 1932, aménagement des routes venant de la Vallée d'Ille et de Collombey. A droite, l'église paroissiale. Au centre, maison Pesse à l'emplacement de l'ancien hôpital médiéval.
(Source : Association du Vieux Monthey)*

découvert fixe l'époque de ce chantier aux alentours de la fin du XVI^e au début du XVII^e siècle¹⁷.

En un moment où les trois quarts de la population vivent – certains survivent – des produits tirés du sol, la terre arable recèle une valeur quasi inestimable. Pas question de l'utiliser à des fins «urbanistiques». Alors, on se sert de tout ce qui tombe sous la main : du sable et du gravier de la rivière proche, de boue de curage et de détritiques accumulés au cours des années. Dans un rayon de 100 à 200 mètres autour de l'hôpital il n'y a que l'embarras du choix.

Les reconnaissances de fiefs du XV^e au XVII^e siècles révèlent que l'établissement hospitalier est proche de plusieurs autres immeubles tant publics que privés. D'aucuns propriétaires ont vraisemblablement profité de ces

¹⁷ H. Hauswirth signalent la découverte des monnaies suivantes : Charles III de Savoie (1486-1553) ; Adrien I de Riedmatten, frappé en 1543 et Hildebrand I de Riedmatten, frappé en 1584.

travaux d'édilité pour faire le ménage et pratiquer quelques transformations en leurs demeures. Façon commode de se débarrasser de l'inutile et de l'encombrant, sans transgresser le règlement communal et tomber sous le coup d'une amende¹⁸.

Reste que la question du lieu subsiste. Un graffiti infamant désire toujours influencer le jugement d'une communauté sinon il n'a aucune raison d'exister. Il était donc fondamental de le tracer en un endroit suffisamment fréquenté et à l'usage collectif marqué. Basé sur ce critère, l'hôpital et sa chapelle; la maison de la chapelle St Jean Baptiste; les chapelles Paernat et de la Sainte Trinité, sont les édifices les plus palpables. Avantage toutefois à l'hôpital qui, dans ce secteur de la ville, demeure le bâtiment le plus conséquent et le plus couru. De nombreux facteurs lui sont favorables et les besoins auxquels il répondait en font un point de référence. Fondé, par testament en 1384, mais bâti au début du XV^e siècle¹⁹, il répond aux critères de l'époque: «Servir à la célébration de l'office divin, à l'accueil des pauvres et des pèlerins». Mais, il a aussi une autre fonction, importante;



Depuis 1698, la «Maison du Sel» a succédé à l'ancienne tour des Montheolo. (Source: PAB)

¹⁸ Le règlement communal rédigé le 1^{er} mai 1507 stipule notamment qu'il est interdit de jeter des détritux dans les meunières et la Vièze du haut au bas de la ville; qu'il est interdit également d'encombrer les places publiques d'objets encombrants et de détritux.

¹⁹ L'acte de fondation proprement dit est rédigé le 8 septembre 1418 (Amonth. D.32), Cependant, on rencontre, plusieurs donations antérieures à cette date (1394 à 1415) et, dans une reconnaissance de fief, du 26 juin 1406, en faveur de noble Antoine de Montheolo, on y mentionne un chésal-maison établi devant l'hôpital, ante hospitale (Amonth. D.27)?

celle de jouer le rôle d'Hôtel de ville. C'est là que se déroulent, la plupart du temps, les assises de la châtellenie regroupant les actuelles communautés de Monthey, Troistorrents et Collombey-Muraz. Est-ce suffisant pour prétendre que nos vestiges proviennent bien d'une voire de plusieurs cloisons appartenant à cet édifice ? Ni oui ni non ! réponse de « Normand » On osait espérer quelque éclaircissement des comptes de l'hôpital. Il a fallu déchanter malheureusement. Ceux que les archives communales conservent, n'apparaissent que beaucoup plus tard.

En guise de conclusion

Les sources de l'imagerie médiévale sont nombreuses et variées. Elles renvoient tant à la liturgie sacrée, qu'à la pompe des cours ducales ou aux traditions folkloriques. Œuvre anonyme, souvent de médiocre valeur, le graffiti demeure en marge de ces courants artistiques et des grands événements historiques. Il ne se réduit pas pour autant à une simple donnée négligeable ou insignifiante. Au contraire, en prenant des sentiers latéraux, il rend compréhensible, nous l'avons vu, des faits historiques originaux à cheval entre politique et société, entre institutions et mentalités. Élément riche en message, que les contemporains savaient lire, il salue l'histoire, paradoxale des élans contraires tenus à l'écart.

ANNEXE

LOUIS I DE MONTHEOLO, SES ENFANTS ET PETITS-ENFANTS²⁰

LOUIS I

Docteur en droit, vidomne de Massongex, président du Conseil ducal à Chambéry. Le duc, lui concède, ainsi qu'à ses héritiers, le droit de tenir cour de justice et prison pour ses justiciables de Massongex et d'Illiez. † avant 1452

Père : Antoine I († peu après le 3 juin 1409)

Mère : Catherine Brunetio

Epouse : Guigone de Duyn

Enfants : Jean I, Antoine II et Guillaume

²⁰ Dans les grandes lignes, nous suivrons l'Armorial VS de 1946, pp. 172-173 (cité ARMVS) et Tamini Jean-Emile : Les nobles de Monthey. Ann. val. 1928, pp. 165-215 (cité Tam.) tout en les corrigeant et en les complétant si nécessaire. Notons que cette annexe ne vise nullement à l'exhaustivité.

Points de repère

1412, le 6 mai, il est encore mineur. Sa mère Catherine prête hommage en son nom, au comte de Savoie, pour leur fief sur Monthey (ACMonth. pp. D. 29)

1426, mentionné comme vidomne de Massongex (Tam. p. 184)

1430, le 5 avril, il assiste comme arbitre des gens de la Vallée d'Abondance dans la résolution de leur différend avec l'Abbaye (Mercier l'Abbaye et Vallée... p. 145)

1437, chevalier, le 4 octobre de cette même année, donne reconnaissance au duc de Savoie pour ses avoires situés dans la châteltenie de Monthey, dont sa maison forte que tenait en concession (tenementum) Jeannette²¹ de Montheolo, sa parente (ACMonth. pp. D.42)

1440-1446, président du Conseil ducal (Tam. p. 184 ; ARMVS, p. 172)

1442, le 9 juillet, apporte une addition à son fief reconnu le 4 octobre 1437 (ACMonth. D. 42)

1445-1446, ambassadeur du duc à Payerne et à Sion (ARMVS, p. 172)

GUILLAUME I

Apparaît furtivement !

Père : Louis I

Mère : Guigone de Duyn

Point de repère

1452, le 24 février, il est encore mineur. Son oncle, François de Montheolo²², reconnaît tenir, au nom de ses neveux et pupilles Jean, Antoine et Guillaume, des biens immobiliers dépendant du fief de noble Guillaume Majoris (ACMonth. pg. D. 49). Il n'est pas mentionné, la même année, comme co-vidomne de Massongex (Tam. p. 184)

JEAN I

Autre fils de Louis I et Guigone de Duyn

Enfant : Jeannette et (... peut-être Amédée ?). Un fils naturel Guillaume.

Points de repère

1452, co-vidomne de Massongex avec son frère Antoine II (Tam. p. 184)

1459, le 21 février, Jean et Antoine II, reconnaissent tenir leur fief du duc de Savoie (ACMonth. pp. D. 52)

²¹ Jeannette est fille de feu François de Montheolo († av. le 12 décembre 1378), fils de Jean, fils du chevalier Jacques. On la rencontre déjà en 1352 où elle passe reconnaissance en faveur du comte de Savoie (cf. Cordey J. : Deux manuscrits... p. 123)

²² A ne pas confondre avec le père de Jeannette note ci-dessus. Ce François est le frère de Louis I. De son union avec Françoise de Chamossone, il laisse deux fils, Louis et Claude, chanoine de Ripaille.

(?), sa veuve et leurs filles Jeannette et (...), vendent et remettent à noble Antoine II, tout ce qu'elles détiennent encore sur le territoire d'Illiez... Parmi les témoins : Guillaume, fils naturel du noble Jean de Montheolo (Apr. pg. détérioré).

ANTOINE II

Docteur en droit, nommé collatéral ou cousin d'Amédée IX, † entre 1505 et 1512

Autre fils de Louis I et Guigone de Duyn

Epouse : Louise de Foresta

Enfants : Bernardin, Louis II, Louis III, Amédée (?)

Points de repère

1452, co-vidomne de Massongex avec son frère Jean I (Tam. p. 184)

1459, le 21 février, donne reconnaissance au duc avec son frère (ACMonth. pp. D. 52)

1462, puis en 1489, le duc de Savoie leur reconfirme le droit de tenir cour de justice à Monthey pour leurs dépendants de Massongex et Illiez. (Tam. p. 184-185)

1468, le 3 octobre, Antoine II est témoin de la quittance remise par Jean de Balmis, curé de Troistorrents, à Perrod de Pro Péra au sujet du quart de la dîme à lever sur les vignes et vergers de Charbonelle et Bancu (AC3Torr. pg. I 165).

1474 jusqu'en 1498, semble-t-il, il détient la charge de de juge du Chablais, de Genève, d'Hermance, de Ballaison et d'Abondance (Tam. p. 185)

1494, le 27 juin, Antoine II, seul, prête encore hommage au duc (ACMonth. pp. D. 215).

1498, le 12 février, Antoine II, docteur ès droits, juge en Chablais et Genevois, donne procuration au notaire Antoine Boverodi pour le représenter en toute affaire. (ACMonth. pp. B. 22)

1505, le 7 juin, Antoine II, prête encore hommage au duc de Savoie (ACMonth. pp. D. 215).

AMÉDÉE

Petite fille de Louis I de Montheolo

Père : soit Jean I ou Antoine II

Epoux : Noble Berthod de Novasella (Neuvecelle)

Points de repère

1518, le 13 décembre, lods faits par noble Amédée de Montheolo, veuve de noble Berthod de Novasella à son nom et comme tutrice de ses enfants (non-nommés) à maître Claude Prato Piri, forgeron, bourgeois d'Aigle, pour la veuve d'Amédée de Prato Piri (ACMonth. pp. B 27).

152.., A Illiez, en sa maison, Amédée, veuve de B. de Novasella, vend à Jacquier Dubulluyt un pré situé (...) qui lui venait de feu noble Louis de Montheolo son grand-père (Apr. pg. fragmenté).

BERNARDIN

Docteur en droit, collatéral du duc de Savoie, vidomne de Massongex. † avant février 1549

Père : Antoine II

Mère : Louise de Foresta

Enfants : Jean et Claude

Points de repère

1509, il est juge du Chablais (Tam. p. 185)

1512-13, Bernardin passe reconnaissance de son fief au duc de Savoie pour lui et ses frères. (ACMonth. pp. D. 144)

1516, le 23 janvier, il cède ce qu'il possède à Leytron et Ardon à Pierre de Montheolo (Tam. p. 185)

1518, le 24 juin, il contracte une obligation en faveur de noble Pierre Paernat, châtelain de Monthey (ACMonth. pp. B. 27).

1520, le 1^{er} mai, Jean Picardi, comme commissaire des extentes de noble Bernardin de Montheolo concède les lods d'une donation passée entre Colette fille de feu Jacquier Anthonod d'Amphion et Pierre Veteris alias Lorent son frère utérin (ACMonth. pp. B. 28).

1521, le 16 novembre, Bernardin est absent du pays, cf. sous Louis II (ACMonth. pp. B. 28)

LOUIS II

Fils d'Antoine II, prêtre, chanoine du Grand Saint Bernard. † avant février 1549

Concubine : Jana fille de Guillaume de Profannaz ou Protannaz

Enfants : quatre dont deux, Hugo, Claude, Jean et Jeannette

Points de repère

1505, le 6 mars, Louis II achète pour lui et les siens, plusieurs biens mouvant du fief des Montheolo et qui appartenait à son parent, François de Montheolo, habitant Lausanne. (ACMonth. pp. D. 144)

1521, le 16 novembre, Lods faits par Louis II à son nom et au nom de ses deux frères, Louis III et Bernardin; tous deux absents du pays, d'un échange passé entre Hudric Landri alias Bollu et Péronnette, veuve de Claude Novelli d'Outre-Vièze (ACMonth. pp. B. 28)

LOUIS III

Autre fils d'Antoine II, notaire, châtelain d'Illiez pour les nobles de Neuvecelle

Epouse : Michèle ou Michelette, fille du notaire Claude Boverodi, fondateur de la chapelle St Bernard et Ste Catherine en la crypte de l'église de Troistorrents (10 sept. 1515).

Enfant : Antoine

Points de repère

1519, le 19 mai, Jean Picardi, receveur des extentes de Louis de Montheolo et de Jean Flandrini co-posseur, donne lods d'une vente entre Jacques de Prateys et Pierre Joret alias Arbalesta d'Outre-Vière (ACMonth. pp. B. 28)

(1530), le 20 juin, saisie à l'encontre de Michel Rey à l'instance de Pierre Mistralis de Troistorrents en vertu d'un mandat signé de Thonon par noble Louis de Montheolo, châtelain en la Vallée d'Illiez pour noble Bernard de Neuvecelle co-seigneur d'Illiez (ACMonth. pp. G. 12)

1534, le 8 mars, les époux font un don de 60 florins à la chapelle des SS Bernard et Catherine en l'église de Troistorrents, suite au décès de leur fils Antoine, âgé de 2 ans (AC3Torr. pg. n.c. fragmenté).

1536, le 6 février, Louis fait partie de la délégation de Monthey et Collombey qui reconnaît l'autorité valaisanne.

1548, le 4 mai, il participe au plaid général de la châtellenie de Monthey qui a lieu à l'hôpital (Apr. pp.)

1551, le 11 novembre, à Troistorrents en la chambre (stupha) de la maison de son épouse, Louis III est témoin de l'acte de vente passé entre Jeannette fille de feu Jacques Langes, veuve de Jean Oudran et un autre Jean Oudran de Massongex (ACMonth. pp. B. 44)

Abréviations

ACMonth. Archives communales Monthey

AC3Torr. Archives communales Troistorrents

Apr. Archives privées

ARMVS Armorial valaisan

n.c. non coté

pg. parchemin

pp. papier

Tam Tamini

Bibliographie sommaire

Armorial valaisan, Zurich 1946, 304 p. 40 pl.

Battaglia Pierre: De la « Maison des Besogneux » à l'hôpital de District.

Pages Monthesannes, 12, 1987, pp. 77-93.

Beaume Colette: Journal d'un Bourgeois de Paris de 1405 à 1449.

Lettres gothiques, 1990, 539 p.

Bianciotto Gabriel: Bestiaires du Moyen Age. Paris, 1980, 264 p.

Bretscher Jürg: Wappenscheibe des Justitia, Spott- und Schandwappen.

Archives Héraldiques Suisses, 1986, pp. 5-15

Cordey Jean: Deux manuscrits romands à la Bibliothèque Nationale (française).

Revue Historique Vaudoise, 1906 pp. 121-125.

Dupont-Lachenal Léon: Le Pays de Monthey aux XVI^e et XVII^e siècles. Ann. val., 1952, pp. 73-160

Graven Jean: Essai sur l'évolution du droit pénal valaisan. Lausanne 1927, 529p.

Heers Jacques: Fêtes des fous et carnavals. Paris 1983, 315 p.

Jezler Peter ea.: Obszönitäten zwischen Baugerüst und Weihekreuz.

Nos Monuments d'Art et d'Histoire, 43, 1992 pp. 135-146.

Justiz in alter Zeit.

Schriftenreihe des Mittelalterlichen Kriminalmuseums Rothenburg ob der Tauber VIc, 1989

Le Roy Ladurie Emmanuel: Le Carnaval de Romans, Paris 1979, 431 p.

Lever Maurice: Le Sceptre et la Marotte, Paris 1983, 306 p.

McCulloch Florence: Mediaeval Latin and French Bestiaries. Chapel Hill, 1960, 219 p.

Mercier (J.): L'Abbaye et la Vallée d'Abondance.

Mémoires de l'Académie Salésienne t. 8, 1885, 380 p.

Michelet Henri: Le Valais au temps de son extension territoriale (1475-1569)

St-Maurice 1982, 238 p.

Motschi Andreas: Ein Kerker mit Gefangeneninschriften im Spittelturm von Bremgarten.

Moyen Age, Revue de L'Association Suisse Châteaux forts, 5, 3, 2000, pp. 71-83.

Ortalli Gherardo: La peinture infamante du XIII^e au XVI^e siècle (traduit de l'italien), Paris 1994 (ital. 1979)

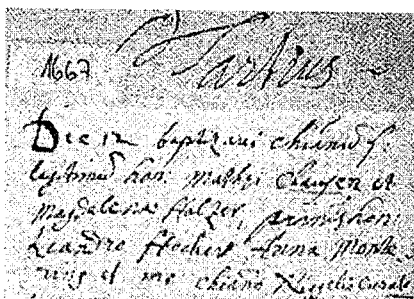
Parvex Maurice: En Lieu et Place... Pages Monthesannes, 13, 1990, pp. 35-71

Piccard (L.E.): L'Abbaye d'Abondance et la Vallée du même nom.

Mémoires de l'Académie Chablaisienne t. 18 et 19, 1904 et 1905. 159 et 146 p.

Tamini Jean-Emile: Les Nobles de Monthey. Ann. val., 1928, pp. 165-216.

Truffer Bernard et Gattlen Anton: Walliser Landsrats-Abschiede seit dem Jahre 1500, Bd. 3 (1529-1547), Brig 1973, 413 p.



Ein Eintrag im Taufbuch von Ernen vom 12. März 1667. Getauft wurde Christianus, Sohn des Mathey Clausen und der Magdalena Holzer.

unserer Vorfahren feststellen. Wir wussten jetzt, dass um 1650 ein Matthäus Clausen in Ernen gewohnt haben muss. Also wählten wir Ernen als Start für unsere Nachforschungen. Da in den letzten Jahrhunderten die Tauf-, Ehe- und Sterbebücher von der Kirche geführt wurden, statteten wir dem dortigen Pfarrer einen Besuch ab. Nachdem wir ihm unser Vorhaben erklärt hatten, gestattete er uns eine Durchsicht der genannten Bücher. Sie gingen zurück bis ca. ins Jahr 1630. Wir suchten nach den Namen Clausen und Glaisen. Jeder gefundene Eintrag wurde kurzerhand abge-lichtet. So konnten wir die Negative zuhause in aller Ruhe anschauen und auswerten.

Jeder Eintrag eines Clausen oder Glaisen wurde auf einen kleinen Zettel geschrieben, dieser auf eine eigens dafür konstruierte Pinwand gesteckt und jede gesicherte Verbindung wurde mit einem Faden markiert. So behielten wir einigermaßen den Überblick. Aus den gewonnenen Erkenntnissen war ersichtlich, dass unser Vorfahr Johann Clausen 1758 das Goms verlassen hat und nach Ruden, dem heutigen Gondo, umsiedelte. Er übernahm dort die Wirtschaft von Peter Kaiser, Grossvater seiner Ehefrau Anna Maria Escher. Demzufolge ging's jetzt zum Pfarrer von Simplon-Dorf. Er erklärte sich bereit, in den Kirchenbüchern

unserer Vorfahren feststellen. Wir wussten jetzt, dass um 1650 ein Matthäus Clausen in Ernen gewohnt haben muss. Also wählten wir Ernen als Start für unsere Nachforschungen. Da in den letzten Jahrhunderten die Tauf-, Ehe- und Sterbebücher von der Kirche geführt wurden, statteten wir dem dortigen Pfarrer einen Besuch ab.

Nachdem wir ihm unser Vorhaben



Ein Passierschein von 1824 für Johann Joseph Glaisen für eine Reise mit Fahrgästen nach Turin.

nach den Namen Clausen/Glaissen zu suchen. Für uns war dies ein Glücksfall, denn er konnte die in lateinischer Sprache niedergeschriebenen Einträge übersetzen. Obschon Gondo in der Vergangenheit zum Bistum Novara gehörte, fanden sich in den alten Büchern von Simplon-Dorf zahlreiche interessante Einträge. Mit den gemachten Notizen erweiterten wir unsere Pinwand. Eine überaus grosse Hilfe war uns das Buch «Familienchronik von Simplon-Dorf und Gondo Zwischbergen» von alt Pfarrer Ernst Zenklusen. Er hat in den Jahren 1964/67 alle dort ansässigen Familien in einer Chronik zusammengefasst und in Buchform veröffentlicht. Dank dieser grossartigen Arbeit kamen wir mit den Nachforschungen einen grossen Schritt weiter. In diesem Buch fanden wir die ersten Hinweise auf die ausgewanderten Vorfahren. Es waren mehrere Familien Clausen/Glaissen die den beschwerlichen Weg nach Argentinien auf sich nahmen. Einzelne Vertreter der Familie arbeiteten im Gastgewerbe und zogen via England und Frankreich bis nach Moskau.



Das Familienwappen ab einer geschnittenen Wappentafel aus dem Glaissen-Haus in Lingwurm.

Wieder waren es glückliche Zufälle, die uns Informationen über die ausgewanderten Familien bescherten. Über die Argentinien-Auswanderer fanden wir in der Kantonsbibliothek das zweibändige Werk von Pater Gabriel Oggier, «Las Familias de San Jeronimo Norte». In ihm sind die ausgewanderten Oberwalliser Familien mit ihren Nachkommen aufgelistet. Was die Russland-Auswanderer betrifft, teilte uns Herr Karl In-Albon von Brig mit, dass er diesen Zweig der Familie Clausen bereits erforscht hat und einen Stammbaum erstellt hat. Grosszügigerweise stellte er uns seine Arbeit zur Verfügung.

Ein interessantes Detail nebenbei: in mehreren Dokumenten fand sich ein Hinweis auf die unterschiedliche Schreibweise des Familiennamens.

Es hiess « Clausen, im Volksmund immer Glaisen genannt ».

Aus den alten Dokumenten wussten wir, dass Johann Anton Glaisen zwischen 1790 und 1800 mit seiner Familie von Gondo in den Brigerberg gezogen ist, wo er 1801 auch eingebürgert wurde. Die Familie liess sich im Weiler Lingwurm nieder. Dort war es Joseph Bartholomäus Glaisen, der mit seiner Frau Maria Franziska Zimmermann 1829 ein Haus baute.

Im Brigerberg wurde der Familienname « Clausen » definitiv als « Glaisen » in die Bücher geschrieben. Also war jetzt der Pfarrer, resp. die Gemeinde Ried-Brig das Ziel unserer Recherchen. In diesen Büchern waren die Daten über die einzelnen Familien bereits chronologisch geordnet. So war es nicht mehr besonders schwierig, die Vorfahren im Brigerberg ausfindig zu machen. Jetzt galt es nur noch, die einzelnen Informationen und bereits bestehenden Arbeiten zusammenzufügen. Dazu wurde der Computer mit allen vorhandenen Daten gefüttert. Mit Hilfe einer Datenbank entstand so eine sauber geordnete Chronik, die um das Jahr 1630 beginnt und in der an die 300 Mitglieder der Familie Clausen/Glaisen ihren festen Platz finden. Diese Datenbank erlaubte es uns, jedem in der Chronik aufgeführten Familienmitglied seinen persönlichen Stammbaum zusammen zu stellen und auf Wunsch auszu-drucken.



*Das Glaisen-Haus im Lingwurm.
Erbaut wurde es 1829 von Joseph
Bartholomäus Glaisen.
1868 wurde es um ein Stockwerk erhöht.*

Im Laufe der Nachforschungen stiessen wir auch auf viele Geschichten und Anekdoten über unsere Vorfahren. Deshalb habe ich als Ergänzung zum Personenregister die Erlebnisse und Aktivitäten unserer

Ahnen so gut es ging aufgeschrieben. So entstand nebst der eigentlichen Chronik auch eine sehr interessante Familiengeschichte.

Im Herbst 1993 war es soweit; was 1991 mit einem Brief aus dem fernen Argentinien begonnen hat, war endlich fertig. Die Geschichte und Chronik der Familie Glaisen von Ried-Brig und Lingwurm konnte der Verwandtschaft präsentiert werden. Die Arbeit füllte mittlerweile, alle Dokumente und Anhänge eingeschlossen, einen Ordner mit über 500 Seiten Papier. Vor einiger Zeit hat Robert Glaisen die Mühe auf sich genommen, die ganze Familienchronik (ohne Dokumente und Anhänge) unter folgender Internetadresse zu veröffentlichen.

<http://mypage.bluewin.ch/claro>

Selbstverständlich ist eine solcher Stammbaum und eine Familiengeschichte nie wirklich fertig. Wir finden immer wieder neue Geschichten und Informationen über unsere Vorfahren. Für mich heisst das, immer wenn genügend neues Material vorhanden ist, muss ein Nachtrag erstellt werden.

So kann man sagen:

WER EINMAL BEGONNEN HAT, SEINE ÄHNEN ZU ERFORSCHEN,
HAT EINE ARBEIT FÜR'S LEBEN BEGONNEN.

LA FAMILLE MOSONI

✻ ANDRÉ MOSONI ✻

Depuis enfant, j'ai toujours été intéressé aux histoires que me racontait mon père sur son village de St-Léonard, sa famille, ses cousins, ses proches, ses origines. Je pourrais presque les redire mot pour mot. Par contre, quand je demandais à mon père : « Ton grand-père, Antoine venu du Piémont, avait-il des frères et sœurs ? », il ne savait pas vraiment me répondre. Plus tard, j'ai eu l'occasion de côtoyer Joséphine Favre-Mosoni, cousine de mon père, qui m'a fait découvrir d'anciennes photos, dont celle de mon arrière-arrière-grand-père, le faire-part de décès d'un arrière grand-oncle, des documents, des actes de vente et d'achat... Joséphine a été une vraie source d'information pour moi, il n'en a pas fallu pas plus pour me donner l'envie d'entamer de sérieuses recherches.



Mariage de Ernest Mosoni de Jean et de Thérèse Mosoni de François 29.02.1908

Dernier rang, 5^e depuis la gauche, Antoine, mon arrière-grand-père, témoin.

Celles-ci commencent par la liste des Mosoni de Domodossola obtenue au service des renseignements. Ces dix personnes, contactées par téléphone, me témoignent à ma grande surprise sympathie et encouragements. M^{me} Virginie Mosoni-Viganò me promet d'aller trouver une

personne en possession de documents sur la famille. A Noël 1986, je reçois par poste, de Lyon, la copie d'un arbre généalogique réalisé par feu Laurent Mosoni de Charles. Quelle joie pour moi, en l'étudiant, de trouver des informations sur les frères et sœurs de mon arrière-grand-père. A partir de ce travail de base, je remue ciel et terre en Suisse, Italie, France, et consulte sans relâche des registres de naissances, de mariages, de décès, des recensements, des actes de vente, d'achat, des testaments... Avec mon épouse, je visite également de lointains cousins, jusqu'en Argentine. Toutes ces rencontres nous laissent d'inoubliables souvenirs. Anastase Mosoni de Lyon, me prête plus de 70 documents remontant jusqu'en 1645. Ils sont traduits et analysés aux archives cantonales par l'équipe de M. Ammann que je profite de remercier. Finalement, avec l'aide de beaucoup de personnes, je dresse gentiment un arbre généalogique assez complet (plus de 750 personnes) remontant jusqu'aux années 1700. Je profite de ces recherches pour dresser l'arbre ascendant de ma famille, de celle de mon épouse et m'intéresse aussi aux familles parentes, comme les *de Preux, Schwery, Vuissoz, Théoduloz de Nendaz...* et aux familles de Grône, St-Léonard, Nendaz, Bognanco.

Le Val Bognanco: Terre d'origine des Mosoni! Tous les Mosoni d'Italie, de France, d'Argentine, du Pérou, de Suisse sont originaires de Bognanco. C'est une vallée très accidentée, au-dessus de Domodossola, aux confins de la Suisse. Dès 1858, la Vallée de Bognanco atteint son nombre d'habitants maximum. Les champs de pommes de terre sont trop petits pour arriver à nourrir toute cette population montagnarde. Nombreuses sont les familles qui partent en France (région de Lyon), en Suisse, surtout en Valais, en Argentine, au Brésil... les *Borri, Casetti, Cimavilla, Darioli, Darioly, Della Bianca, Galletti, Gentinetta, Grand, Grandi, Loretto, Maciago, Marchetti, Pacozzi, Pellanda, Possa, Philip, Pianzola, Previdoli, Providoli, Romanelli, Ronco, Rovina, Simonetta, Tichelli, Tonossi, Travelletti, Valentini, Mosoni...*

Les Mosoni en Suisse. Plusieurs individus et familles de ce nom se sont établis en Suisse, temporairement ou définitivement: Antoine et

Laurent Mosoni vers 1780 à Naters, Jean Mosoni à Chêne (GE), puis à Nyon (VD) vers 1830, Anne-Marie Mosoni, alliée à Laurent Pellanda, dès 1850 à Hérémenche et à Sierre, François et Pierre Mosoni à Viège et à Sierre dès 1864, Laurent et Céleste Mosoni à St-Pierre-de-Clages vers 1870, Antoine Mosoni à Ayent puis à St-Léonard vers 1880, Augustin Mosoni à Brigue vers 1890, Jean Mosoni à Chippis puis à Sierre vers 1910, Ernest Mosoni à Sion vers 1910, Emile Mosoni à Naters vers 1910... Tous, sans exception, ont tenu des commerces : quincaillerie, mercerie, bazar, épicerie, boucherie, hôtel...

La branche de Pietro-Paolo Mosoni. En 1808, naît à Préglià près de Domodossola, Pietro-Paolo Mosoni. Il est le fils de Francesco Mosoni et Pianzola Angéla-Maria. Très tôt orphelin de père, il reste l'unique fils d'une famille de 5 enfants et grandit entre Préglià et le Val Bognanco.

En 1826, Pietro-Paolo épouse Lucia Vescio. Deux fils naissent, mais le second meurt à quelques mois. Au décès de Lucia en 1834, il se retrouve veuf avec, à charge, un fils de 3 ans, Laurent. En 1835, il épouse Domenica-Maria Darioli qui lui donnera 14 enfants entre 1837 et 1857 (7 garçons et 1 fille arriveront à l'âge adulte).

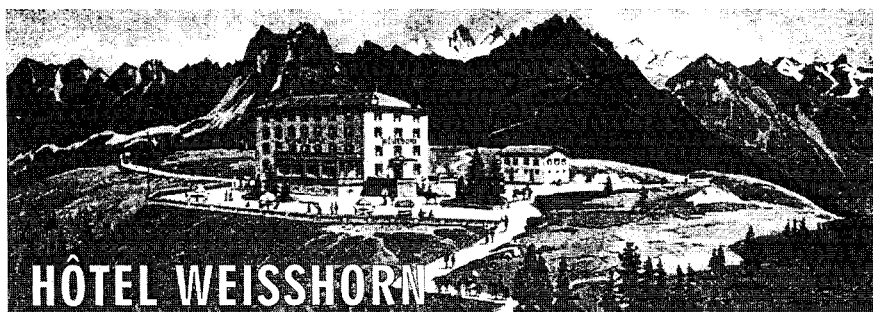
1*- Laurent Mosoni 1831, part pour Lyon,
ouvre une grande quincaillerie et chaudronnerie,
épouse Rose-Marie Marchetti,
6 enfants, descendance en France et en Italie.

1- Anne-Marie Mosoni 1837, reste en Italie,
épouse Laurent Borri,
8 enfants, descendance en Italie, France et Brésil.

2- Joseph Mosoni 1838, part au Brésil, fait du commerce ambulant puis, suite à des ennuis de santé, rentre en Italie,
épouse Marie Prévidoli puis Angèle Prini,
8 enfants, descendance en Italie, France, Pérou et Suisse.

3- Jean Mosoni 1843, reste en Italie,
épouse Marie-Dominique Galletti
9 enfants, descendance en Italie, Suisse et Argentine.

4- François Mosoni 1845, s'installe d'abord à Viège, ouvre un commerce
à Zermatt, Viège et Sierre, s'associe à son frère Pierre et construit, en
1882, l'hôtel du Weisshorn au-dessus de St-Luc, à 2337 m d'altitude,
épouse Mariette Laveggi
12 enfants, descendance en Suisse et en Italie.



L'histoire de l'hôtel Weisshorn débute le 9 septembre 1845. Ce jour-là naît à Bognanco-St-Lorenzo/Italie Francesco Mosoni, fils de Pietro Mosoni et de Domenica-Maria Mosoni, née Darioli. (...) Vers l'âge de 36 ans, pris par ce qu'on appelait à l'époque « la maladie de la pierre », il projeta avec son frère Pietro (...) la construction d'un hôtel. Il prit conseil auprès de Pierre Pont, hôtelier à St-Luc, qui lui suggéra intelligemment de réaliser son rêve hors du village, au lieu-dit Téha-Féia (tête de mouton) à 2337 m sur un promontoire d'où la vue est impressionnante et qui, depuis des millénaires, semblait attendre qu'on y élevât un édifice. (...) Source Etienne Gard

5- Augustin Mosoni 1848, part pour le Brésil, revient en Suisse à Brigue
puis gagne ensuite en Italie,
épouse Louise Prévidoli
5 enfants, descendance en Italie et en France.

6- Pierre Mosoni 1852, s'installe à Viège puis à Sierre et s'associe à son
frère François pour construire l'hôtel du Weisshorn,
épouse Félicité Marie Pianzola
2 filles, descendance en Argentine.

7- Antoine Mosoni 1857, s'installe à Ayent puis dès 1899 à St-Léonard où il ouvre un commerce,
épouse Marie Valentini,
11 enfants, descendance en Suisse.

Par mariage, les descendants de Pietro-Paolo Mosoni en Suisse se nomment *Ammann, Caloz, Carroz, Darioli, Favre, Fisch, Gasser, Gillioz, Glassey, Golay, Hollenstein, Jacot, Mosoni, Pitteloud, Radovanovic, Roh, Sarbach, Schmidt, Tosello...* et se sont alliés aux *Athanasion, Aymon, Bianchi, Brassel, Bux, D'Amico, Djemal, Egger, Guarro, Juillard, Lugon, Néri, Pétersen, Sauterel, Schoeni, Schwery, Steinhauer, Surchat, Théoduloz, Tissot, Voisard, Vuissoz, Wuest, Zurhinder...*

La fête des descendants de Pietro-Paolo. En 1991, nous avons commémoré le 100^e anniversaire du décès de Pietro-Paolo Mosoni. Plus de 115 personnes se sont retrouvées à San Lorenzo-Bognanco. Le 16 juin 2001, les descendants de Pietro-Paolo, se sont rencontrés en Suisse. Plus de 50 participants ont bravé le mauvais temps pour rejoindre l'hôtel du Weisshorn au-dessus de St-Luc, et le lendemain se sont retrouvées à



Fête de Saint-Léonard 200. Famille Antoine Mosoni-Valentini

St-Léonard une centaine de personnes venues de Suisse, France, Italie, Argentine, Brésil et Pérou.

Les nouvelles perspectives: après avoir essayé de relater la vie des 8 enfants de Pietro-Paolo, je rêve de

- remonter beaucoup plus haut dans les ancêtres de mon trisaïeul
- retrouver les liens avec les familles Mosoni non descendantes de Pietro-Paolo
- approfondir les nouvelles données trouvées sur Internet
- élucider la disparition du frère de mon grand-père, Louis Mosoni né en 1888 à Ayent, parti avec son ami Emile Bétrisey à Villa Canas, province de Santa-Fé, en Argentine
- éditer une petite plaquette souvenir
- entrer en contact avec les Mosoni de Roumanie et de Hongrie qui n'ont aucun lien avec les familles d'Italie
- constituer, pourquoi pas, une amicale des descendants de Bognanco, installés en Valais et organiser une sortie à Bognanco ou ailleurs
- perfectionner mes connaissances sur les familles de Nendaz, Grône, St-Léonard, Bognanco...
- partager un moment d'amitié avec tous ceux que mon travail intéresserait!



Juin 2000: Préparation de la fête des Mosoni.
Théa-Féia

UN SAILLONIN

ACTEUR DE L'HISTOIRE MONDIALE DU CAFÉ

✧ PHILIPPE TERRETTAZ ✧

La tradition est prise depuis longtemps de passer de bons moments autour d'une tasse de café. « *Viens boire un café? T'as le temps de boire un café?* » Cette boisson a conquis depuis longtemps ses lettres de noblesse et les connaisseurs en parlent comme du vin parce qu'elle présente des caractéristiques gustatives propres et distinctives : l'arôme, le corps, l'acidité. Chez nous, c'est d'ailleurs dans les cafés que l'on boit du vin. Plus généralement, on considère aujourd'hui que le café est, après l'eau, la première boisson consommée dans le monde.

La naissance du café

On situe en Ethiopie le berceau de la première espèce de caféier cultivée et l'origine de la consommation du café. Le café prendra un véritable essor au Yémen, où il est cultivé et consommé à partir du XV^e siècle. Moka, petit port yéménite va donner son nom à ce premier café.



Dès le début du XVII^e siècle, les compagnies commerciales européennes s'intéressent au délicieux breuvage. Ce sont d'abord les Anglais, puis les Hollandais qui le diffuseront dans leurs colonies d'Asie puis d'Amérique. Au début du XX^e siècle, ce sera le Brésil qui fournira 90 % du café mondial grâce à ses sols et son climat.

Bien qu'il existe une centaine d'espèces de caféiers, la production de café consommable repose sur seulement deux d'entre elles : *Coffea arabica* et *Coffea canephora*, alias *Robusta*.

Actuellement, la variété *arabica* couvre près des 3/4 de la production mondiale. Ses grains sont moins amers, plus aromatisés et contiennent deux à trois fois moins de caféine que le *Robusta*.

Un Saillonin au Brésil

Jean-Laurent Sardenberg quitta les moulins de Saillon en 1819 en compagnie de près de 1600 autres Suisses et il s'établit au Brésil à Nova Friburgo. Sa famille, originaire de Souabe, s'appelle selon les documents *Schottemberg*, *Schurtenberg* ou *Sottenberg*. Elle s'était établie dans notre région dans la deuxième moitié du XVIII^e siècle et tenait les importants moulins sur la Salentze que lui affermaient la bourgeoisie de Saillon.

Le meunier Melchior Sottenberg décéda en 1806 en laissant une famille avec des enfants mineurs dans le désarroi. C'est ainsi que le destin poussa le jeune Jean-Laurent Sardenberg, (c'est ainsi que son nom a été orthographié sur ses papiers et qu'il est resté à la famille actuelle) à délaisser Saillon quelques années plus tard alors qu'il n'avait que 17 ans. Sa sœur Elisabeth resta dans le vieux bourg avec son époux Pierre-François Denys de Montagnon sur Leytron et leurs enfants.

Au Brésil, Jean-Laurent Sardenberg épousa Marie-Françoise Cretton, une fille de Martigny qui faisait partie du même convoi d'émigration. Les circonstances de la vie ont amené Jean-Laurent Sardenberg dans l'entourage de la famille impériale du Brésil. Il acquit ainsi une situation aisée dans son nouveau pays où il devint un grand propriétaire foncier, attaché à la culture du café.

C'est un de ses neuf enfants, Luiz Sardenberg, un aventurier avant l'heure, qui importa au Brésil les premiers plans de café de la variété *arabica* qu'il s'en était allé chercher dans les colonies hollandaises d'Asie. Cette variété de café allait ainsi coloniser le Brésil.

Aujourd'hui, les Sardenberg, tout comme leurs cousins Denys qui ont rejoint eux aussi le Brésil, occupent des postes importants dans l'économie et la politique du Brésil. Ils racontent d'ailleurs avec fierté comment leur famille a joué un rôle clé dans le développement de cette richesse économique du pays.

A Saillon, les Familles Bertuchoz et Denis gardèrent des contacts avec les cousins brésiliens jusqu'à ce que les liens se distendissent par l'éloignement au début du XX^e siècle. Un autre Saillonin, Jean-Joseph Bertholet quitta Saillon avec sa famille lors de la même vague d'émigration. Il débarqua à Rio et toucha également un lot de terre à Nova Friburgo, mais nous en avons malheureusement perdu la trace au Brésil. Jusqu'à ce jour, les recherches pour retrouver ses descendants sont restées vaines.

Aujourd'hui, les Sardenberg reviennent régulièrement en Valais et à Saillon, le pays de leurs ancêtres et chaque fois, aux moulins de Saillon qui ont cessé de fonctionner depuis plus de 50 ans, ils retrouvent avec émotion les vestiges de cette industrie qui avait nourri leur famille autrefois.

Le Brésil, c'est le pays du café ; le café *arabica*, c'est le café par excellence. Etrange, mais Saillon a servi de trait d'union entre les deux.



Fleur de caféier « arabica »

LES BAGNARDS EN RUSSIE EN 1812

✂ MAURICE GABBUD ✂

Les greniers, on le sait bien, recèlent souvent des richesses insoupçonnées. Dans celui de la maison en rénovation des Claivaz à Saint-Gingolph dormaient de nombreux et anciens ouvrages. Voici, tiré de l'Almanach du Valais de 1925, un texte du célèbre Bagnard Maurice Gabbud qui vous procurera à coup sûr le même plaisir qu'à Philippe et Rachel!

« Que de fois, dans les longues veillées de ma prime jeunesse, que je n'évoque jamais sans émotion, bien des années déjà avant la date sanglante de 1914, nos conteurs de village ou de mayens nous entretenaient avec plus ou moins d'enthousiasme et d'habileté narratrice des prodigieux faits d'armes de Napoléon.

La légende s'était emparée de cette grande figure en l'auréolant encore, tel ce vieux grognard, qui fit toutes les campagnes du Premier Empire et qui, sur son lit de mort, embarrassait son confesseur en confondant à chaque instant le Bon Dieu et l'Empereur. Napoléon était surtout connu en Valais par le mémorable passage de ses troupes au Grand St-Bernard en 1800, et ensuite par la longue série de guerres contre tous les princes de l'Europe, ou à peu près, et dans lesquelles le sang valaisan coula aussi. La mémoire de la tragique épopée napoléonienne s'est surtout maintenue dans nos contrées par les chansons guerrières et les plaintes qu'affectionnaient nos pères et par les récits des rescapés de la terrible campagne de Russie et du funèbre passage de la Bérézina.

J'ai recueilli à ce sujet quelques « documents » dans la tradition orale de ma vallée d'origine et je les offre tels que retrouvés, aux lecteurs de l'Almanach, sans pouvoir toujours en assurer la rigoureuse authenticité.

Le Valais, ci-devant république indépendante, sur les lèvres de Napoléon seulement, venait depuis peu d'être rattaché par un coup de force arbitraire et brutal au Grand Empire, sous le nom de Département du Simplon, quand le conquérant, avec sa guerre d'Espagne inachevée, se mit dans la tête d'aller relancer l'Ours du Nord dans sa tanière moscovite.

Le 24 juin 1812, le passage du Niémen est effectué par 614 000 hommes, 152 650 chevaux et 1266 pièces d'artillerie, armée formidable à la formation de laquelle la Suisse avait dû contribuer par l'envoi de 4 régiments. Le Valais avait fourni à la conscription 960 hommes (selon M. Bernard). L'historien Boccard ne parle que de 700 recrues valaisannes envoyées en Russie et dont le dixième à peine revint son foyer. Rien d'aussi navrant à lire à ce sujet que cette page des « *Nouvelles Valaisannes* » d'Hilaire Gay, intitulée « *Le Conscrit de l'an 1812* », dans laquelle est dépeinte la vaine attente des vieux parents pleurant le fils parti et disparu, on ne sait où !

M. Louis Coquoz dans son ouvrage « *Salvan-Finhaut* » donne les noms de dix conscrits de Salvan : sept ne revinrent pas ; l'un déserta ; un neuvième perdit un bras et fut recueilli par une famille française ; enfin le dernier, un nommé Revaz, revint dans son village revoir ses vieux parents au moment où ces derniers ne l'attendaient plus et après d'inénarrables aventures.

Grâce à l'érudition et aux vieux souvenirs de M. le notaire Hercule Filliez, au Châble (Bagnes), j'ai pu reconstituer une liste semblable, peut-être bien incomplète, pour les recrutés bagnards de la Grande Armée. Voici leurs noms brièvement rappelés : Pierre-Maurice Besse du Châble, un Bruchez de Fregnoley, Jean-André Gilloz de Prareyer, Pierre-Célestin Luisier de Bruzon, Etienne-Zacharie Magnin de Verbier, Pierre-Maurice Nicolier de Medières, Zacharie Boven de Medières, Etienne-Augustin Vaudan de Bruson (celui-ci ne serait pas allé jusqu'en Russie, on l'aurait renvoyé pour cause de maladie d'une localité prussienne). Un Maurice-Isodore Michaud, de Villette, tailleur d'habit, mobilisé pour la Grande Armée, fut, en vertu de sa profession, incorporé dans les services complémentaires. Il n'alla point sur les champs de bataille et mourut très vieux dans son village vers 1879 seulement. L'Obituaire paroissial de Bagnes mentionne en outre un Pierre-Joseph Corthay, de Verbier, mort le 19 janvier 1833, « *militaire en Russie, en 1813* ».

Les six premiers conscrits indiqués durent périr au cours de la désastreuse campagne. La liste funèbre ne doit pas être complète. Selon une vague tradition locale, neuf soldats bagnards durent succomber sur les terres inhospitalières de

l'Empire des Tsars. D'après les chiffres du contingent valaisan, le tribut de la vallée aurait dû être plus considérable, si la conscription se fit en proportion de la population. Au recensement de 1811, effectué par le préfet Derville-Maréchal, on comptait dans le Département du Simplon 62'901 habitants, et dans la vallée de Bagnes 3267.

On peut facilement concevoir avec quelle morne et tragique stupeur dut être accueilli le redoutable décret de la conscription de 1812. Et si l'on voit à notre époque les recrues recourir aux plus ingénieuses supercheries pour se soustraire au service militaire – simplement onéreux pour les citoyens – même en temps de paix européenne, il n'est pas étonnant que parmi leurs aînés d'il y a cent et quelques années, il s'en trouvât qui mirent en œuvre les pires moyens pour échapper à une mobilisation dont la perspective la plus certaine était d'aller guerroyer dans cette lointaine et glaciale Russie d'où l'on avait tant de chance de ne pas revenir. Cette seule évocation faisait frémir les plus braves. Les jeunes conscrits et leurs compatriotes ignoraient pourtant l'immense désastre qui attendait là-bas, dans les plaines glacées de la Moscovie, la Grande Armée en laquelle Napoléon avait mis tout son orgueil de conquérant.

Obéissant à une volonté farouche et héroïque, en son genre, des conscrits de la vallée n'hésitèrent pas à se mutiler. Un vieillard me racontait, il y a quelque vingt ans, qu'il avait bien connu dans son adolescence un Vergile de Champsec et un Maurice-Justin Maret de Sarreyer, privés de l'index, doigt essentiel au maniement du fusil, qu'ils s'étaient volontairement amputés en 1812. On raconte que l'un de ces réfractaires, probablement le premier des deux noms que je viens de citer avait placé son doigt sur un billot et quelqu'un de ses proches l'avait tranché d'un coup de hachette.

L'état de mariage était, paraît-il, un motif d'exemption. Dès que le fatal décret sortit du cerveau du tout puissant despote beaucoup d'appelés résolurent de prendre femme. Le curé de Bagnes – alors Claude Antoine Perrot, *le curé français* – n'eut pas moins, dit la tradition, de trente mariages à bénir, un seul dimanche, unions précipitées et certaines nécessairement improvisées. La conscription fut annoncée officiellement aux criées publiques qui se faisaient aux

halles couvertes, qui occupaient jusqu'à une époque bien plus récente, une partie de l'espace qui constitue aujourd'hui la place publique du Châble.

Incontinent, un des candidats à la mort, qui se souciait bien peu de faire connaissance avec les Cosaques d'Alexandre I^{er} et qui ne voulait pas désertir les rives de la Dranse pour celle de la Néva, Christophe Machoud de Lourtier, fait ses avances à une jeune personne du même village, Jeanne acquiesçant aux propositions d'une force herculéenne sur lequel la tradition villageoise et loquace. La Jeanne acquiesçant aux propositions de l'heureux Christophe, ils s'en vont sur le champ chez le curé faire publier leurs bans.

Un nabot du Châble, Martin Filliez, qui avait une peur folle d'être emmené en Russie, appréhension probablement vaine eu égard à sa petite taille, se mit à courtiser assidûment une jeune veuve qui répondit favorablement à ses avances (par pitié!). Dans le nombre de ses unions conjugales hâtives, il y en eut de mal assorties. Un autre jeune homme, Frédéric Perraudin, obtint la main d'une personne mûre. Ce mariage fut la commune branche de salut sauvant l'un de l'indésirable voyage en Russie et la tardive Dulcinée de la désagréable obligation de coiffer perpétuellement sainte Catherine. Mais l'épouse, presque en âge, nous a-t-on dit, d'être la mère de son conjoint, dut suppléer par son savoir-faire à l'inexpérience de l'éphèbe, prenant le parti, avec patience et résignation (!) de porter elle-même la culotte.

Un bal avait été organisé à l'occasion du prochain départ des conscrits. Un jeune homme qui, boiteux de naissance, avait été exempté à cause de cette infirmité, y participa avec ses camarades. Quelque délateur jaloux le dénonça et il dut se résoudre au départ; puisqu'il était apte pour la danse, il le serait aussi pour faire le coup de feu contre les Russes. En revanche, un Maurice Luy, de Fregnoley, trouva son salut dans le même bal. Il y reluqua quelques instants une jeune fille de Bruson, avec laquelle il n'avait pas eu jusque-là l'ombre d'une relation, qu'il ne connaissait même pas. Il l'aborde carrément et sans autre la demande en mariage. La jouvencelle le fit attendre une semaine pour réfléchir, puis, le dimanche suivant, prononça le oui attendu pour sauver ce fiancé de fortune de l'odieuse mobilisation.

On raconta qu'un conscrit de Levron, fait prisonnier par les Russes, fut déporté en Sibérie où il y resta longtemps. Fut-il relâché ou réussit-il à s'évader, on ne sait, toujours est-il qu'après une longue série d'année, il échoua un beau jour dans son village natal où ses parents étaient morts depuis longtemps et leur maison déserte. L'exilé visita soigneusement tous les coins et les recoins de la demeure abandonnée, s'arrêtant avec attendrissement aux lieux qui lui rappelaient plus particulièrement les beaux jours d'enfance disparus, puis mélancoliquement, et sans lier conversation avec personne, il reprit le chemin du départ. On ne le revit plus.

Entre autres, l'histoire du conscrit Zacharie Magnin de Verbier nous fournit d'émouvants détails. Sa famille ardemment désireuse de garder le jeune homme au foyer avait résolu de lui chercher un remplaçant à prix d'argent. Celui-ci fut trouvé dans la personne d'un nommé Jean-Pierre Besse, dit *Bolla*, du Cotterg, qui n'avait pas d'attache de famille. La somme à verser était forte et ruineuse pour des paysans. Une des sœurs du racheté ne put s'empêcher d'en exprimer du regret. « Nous allons être tous ruinés à cause de lui », murmurait-elle en secret. Mais ses propos arrivèrent aux oreilles du jeune homme. Sa fière et généreuse nature bondit sous l'injure et, sans hésiter, il rompit le marché conclu avec son remplaçant. Le jour du départ, il s'arracha aux larmes de ses parents et resta sourd aux supplications de ses sœurs repentantes, Cécile et Julienne, qui regrettaient amèrement leurs méchantes paroles. L'une d'elles suivit son frère jusqu'à Martigny dans la vaine espérance de pouvoir par des prières et des douceurs – des « *merveilles* », dit la tradition – le faire revenir de sa détermination obstinée. Peine perdue.

Reparti de Sion équipé, en compagnie de nombreux camarades, en route pour les pays inconnus et lointains, aux horizons de sang, le conscrit Magnin rencontra à Vétroz le même *Bolla* qui s'était engagé à le remplacer. De nouveau ce dernier lui conseille de rester au pays. Il en est encore temps, lui dit-il, car il était toujours disposé de partir à sa place. « Mon parti est pris », répondit simplement Magnin et il s'en alla. On ne le revit plus. On rapporte qu'une de ses sœurs, qui se reprochait sans cesse la mort de son frère, dans un accès de mélancolie mit fin à ses jours en se jetant dans la Dranse.

Les éléments de la relation qui précède ont été recueillis sur place de la bouche des vieillards de la vallée. J'ai eu l'honneur de faire sur le même sujet une communication à une réunion de la «*Société d'Histoire du Valais romand*», à St-Maurice, le 7 octobre 1917. Les détails groupés ci-dessus appartiennent plutôt à la tradition qu'à l'histoire savante alimentée à des sources officielles et basées sur des documents et des pièces authentiques. Les faits exhumés n'en ont pas moins de la saveur et de la couleur locale. Ils prouveront en tout cas que nos populations laborieuses et pacifiques avaient la guerre en horreur 1812 comme en 1925.»



*Le Maréchal Ney pendant la retraite de Russie.
– Tableau d'Yvon, musée de Versailles –*

BRIEF AUS MOSKAU

«» DR. PHIL. MICHAEL WORONENKOV «»

Entraide sans frontière

La lettre suivante, qui nous est parvenue via Internet, ne concerne pas directement la généalogie valaisanne mais s'adresse à tous les généalogistes. Quand parlent les racines, peu importent les origines. Le sentiment légitime de connaître ses ancêtres, leur histoire et leur lieu d'attache est le même que l'on soit valaisan ou d'ailleurs dans le monde.

La requête de Monsieur Woronenkov a ceci d'original qu'elle provient de Russie et que ce besoin que nous partageons tous de faire revivre nos ancêtres, de fouiller leur histoire et de nous rattacher à nos origines a été interdit sous le régime communiste. Toute velléité généalogique était considérée comme tabou dans la famille Woronenkov, où chacun craignait pour l'autre en réveillant le passé : *« Lors de la période soviétique, mes parents n'ont que très peu parlé du passé de notre famille parce qu'ils avaient une peur effroyable. Jusqu'à ce jour, les gens de l'Ouest ne pouvaient pas le comprendre. Ma mère craignait en tout temps pour la carrière de mon père et naturellement pour nous. Parler de généalogie a été considéré comme tabou. Si le KGB avait eu vent de nos recherches, cela aurait été une catastrophe pour toute la famille »*. Cette frustration, née d'un système qui craignait d'être fragilisé par des recherches aux indiscretions compromettantes, a ainsi renforcé peu à peu le besoin de rechercher ses ancêtres.

Maintenant que la crainte du KGB a disparu et que les barrières sont tombées, après plusieurs années où seul le rêve et l'imagination ont pu répondre à sa quête, Michael Woronenkov a rejoint la grande famille des généalogistes. Avec frénésie, il s'est lancé dans la recherche de ses aïeux provenant d'horizons lointains et inconnus.

Le seul nom Pauli de Monte qu'il aimerait retrouver prouve que ses ancêtres provenaient de l'extérieur de Russie. Ce patronyme est-il du domaine italophone ? Probablement. Serait-ce la forme latinisée d'une appellation dans une autre langue ? Rien de bien certain.

Quoi qu'il en soit, le généalogiste apprécie quand on l'aide et même si les généalogistes valaisans ne vont certainement pas retrouver les ancêtres de M. Woronenkov dans leurs registres, ils sont solidaires de ceux qui n'ont pas eu la liberté d'assouvir leur passion généalogique. Même si nous ne pourrons jamais rattraper le temps perdu, nous gardons toujours l'espoir de connaître les joies de la découverte.

Bonne chance M. Woronenkov !

PHILIPPE TERRETTAZ

Dr. Phil. Michael Woronenkov
Dipl. – Journalist
Professor an der Universitaet f.
internationale Beziehungen Moskau
125 047, Moskau
Ul. Fadejewa, 6, App. 60
Tel./ Fax: 095/ 251 97 76
e-Mail: galina_w@dataforce.net

Д-р Вороненков М.Ю.
Профессор МГИМО

Россия, 125 047, г. Москва
Ул. Фадеева 6, кв. 60
Тел./Факс: 095/ 251 97 76
e-Mail: galina_w@dataforce.net

Moskau, den 08.09. 2001

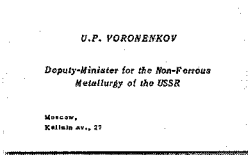
Sehr verehrte, liebe Frau Elisabeth Gaspoz-Gabioud,

Recht vielen und herzlichen Dank für Ihre Antwort vom 07.09.2001. Dieser Brief war für mich eine sehr angenehme und schöne Überraschung. Ich suche meine Urureltern schon lange, doch bis heute erhielt ich nur langweilige und routine Antworten. Sehr viele im Westen denken, dass die Russen nur nach Westen wollen. Wir sind ganz andere und vielleicht ungewöhnliche Leute. Sie haben mir eine Hoffnung geschenkt, deswegen vielen Dank dafür.

Erst über mich und über uns. Ich bin Dipl.-Journalist, also 1974 absolvierte ich Lomonossow-Universität Moskau. 1984 habe ich promoviert. Seit 1987 bis zum 1992 arbeitete ich als tass-Korrespondent in Deutschland, erst in der DDR, dann, nach der Wiedervereinigung, in der Bundesrepublik. Mich nannten damals Gorbi-Journalist, da früher dürfte ich nicht im Ausland arbeiten. Meine Frau, Dr. habil Galina Woronenkova, ist Gründungsdirektorin und z.Z. Direktorin des Freien Russisch-Deutschen Instituts für Publizistik der Lomonossow-Universität Moskau und ordentliche Professorin dieser Uni. In Deutschland ist sie gut bekannt. Meine Tochter, Helene (1972) ist auch Dipl.-Journalistin (Absolventin der Lomonossow- Universität), war im Fernsehen tätig, und z.Z. ist beim BURDA-Konzern Moskau tätig. Sie hat eine Tochter Anastasija (1996).

Ich bin in Moskau (1947) geboren und stamme aus Intellegenten Familie. Mein Vater Juri Woronenkow geboren 1911 in St.-Petersburg, war Bergingenieur von Beruf. Er stammte aus Adel-Familie. Er hatte





gute Carrier gemacht: bis zum 1982 war er als Stellv. Minister der USSR für bunten Metallen tätig und war einer von der besten Experten in seinem Gebiet. Er ist 2000 gestorben. Mein Bruder Vadim (1939), Dipl.-Ingenieur, verheiratet hat 3 Kinder und lebt in Moskau.

Meine Mutter Irina Pauli, dann Tschernoussowa, dann Woronenkowa, geboren 1917 in Moskau, war Hausfrau. Sie war eigentlich Urenkeltochter von der Professor Pauli d'Monte dessen wir versuchen zu finden. Sie hat selber nicht gewusst, wie der Name ihrer Grossmutter war, Blossfeld oder Horinburg (evt. Gorinburg, Horenberg, Harenberg). Vor kurzem haben wir erfahren, dass Herr Blossfeld, Professor für kriminelle Medizin an der Universität Kazan war. Lebenslauf von der Pauli de Monte ist sehr sehr ähnlich mit dem Lebenslauf von Professor Fuchs, der war auch in Kazan als Professor für Medizin tätig.

In der Sowjet-Zeit haben meine Eltern sehr wenig über Stammbaum erzählt, da schrecklichste Angst hatten. Die Wessis können bis heute das nicht sich vorstellen. Meine Mutter fürchtete die ganze Zeit für die Carrier meines Vaters. Und natürlich für uns. Als Tabu waren Erinnerungen über Stammbaum. Wenn drüber KGB gewusst hätte, das wäre eine Katastrophe für die ganze Familie.

Meine Grossmutter Margarita, Margaret, Thedorowna Pauli, geboren am 10.03.1891 in Staraja Majna bei Symbirsk, bis zur letzten Tagen konnte Französisch, Deutsch und Italienisch frei sprechen. Sie hatte mir etwas über ihre Familie erzählt. Vor ihrem Tod hatte sie mich und meine Frau gebeten, unbedingt Familiengeschichte zu erfahren und unsere Kinder und Enkel die Wahrheit zu erzählen. Frau Pauli hatte sehr vieles überlebt, Stalinrepressalien auch. Sie hatte uns etwas über die Familie nur in der Perestrojka-Zeit (Anfang Gorbi-Zeit) gesagt.

Wenn Sie gestatten, nochmal ganz kurz über unsere Familiengeschichte.

PAULI (PAULI) D'MONTE (DE MONTE)
(1780–1850)

Theodor Pauli de Monte (1780–1850), nach Erzählungen der Eltern, stammt aus Göttingen. Er wurde als Professor f. Medizin zur Universität nach Kasan eingeladen. Er war mit berühmten russischen Mathematiker Nikolaj Lobatschewskij befreundet, der später Rektor der Universität Kasan bzw. in Simbirsk war. Wer war seine Frau ist unbekannt.

*Theodor Pauli de Monte
Hinter dem Foto: Pauli de Monte,
Blotfeld und Horinburg...
Göttingen, Niedersachsen, Fluss
Lejna, Universität seit 1737.*



Sein Sohn Theodor Pauli, mein Grossvater, wurde 1840 in Kasan geboren (†1910). Zweiten Teil des Namens, De Monte, wurde nach Rat von Herrn Prof. Lobatschewskij als Pate in Papieren in Russland nicht geschrieben, da, nach Eltern-Legende, in Russland doppelten Name nicht beliebt war. Theodor Theodor Pauli, in Russisch Fjodor Fjodorowitsch Pauli, wurde als Landesangestellte in Kasan tätig. Er wurde mit Eudokija Potechina (1855–1925), Tochter des Oberst der Russischen Armee verheiratet und Enkeltochter des russischen Offiziers von der Garde Peter der Erste. Theodor und Eudokija hatten 8 Kinder, 1 Sohn und 7 Töchter.

- Wladimir Pauli (1879–1921), der Weisse Offizier.
- Lidia Pauli (1880–1949), Samara.
- Pauli Vera (1881–1958), Dipl. Lehrerin, Moskau.
- Nina Pauli (1882–1970) (später Sergel), Dipl. Ärztin.
- Faina Pauli (1884–1978), Dipl. Lehrerin.
- Nadeshda Pauli (1886–1920), Dipl. Lehrerin.



Fjodor Fjodorowitsch Pauli

- *Margarete Pauli (1891–1984), meine Grossmutter, verheiratet mit Peter Tschernoussow (1890–1920), Offizier der Weissen Garde. Sie hatten zwei Kinder:*
 - *ein Sohn Juri (1914-1962), Flugzeugsturmann, Nord-Pol*
 - *eine Tochter Irina (1917-1997), meine Mutter*
- *Sinaida Pauli (1895–1973), Angestellte.*

Einige Bemerkungen

Alle Schwester von Pauli wurden in Moskau begraben (Donskoj Kloster), wo die Leute von der prominenten Familien aus der Zaren-Zeit liegen. Das ist Beweis, dass sie nicht von einfachen Leuten stammen. Es gibt paar Postkarten, wo steht: Seine Exzellenz... (...)

Nach unseren Beobachtungen und russischen wissenschaftlichen Quellen ist der Schicksal von der Pauli de Monte sehr ähnlich mit der Biographie von Karl Fuchs. Ob es zufällig wäre, oder nein, wissen wir nicht. Die einzige Person, die uns etwas erzählen könnten, meine Grossmutter Frau Margarete Pauli ist gestorben. Sie hat uns doch einmal gebeten, Stammbaum zu suchen.

Wie Pauli-Familie in Moskau gekommen ist, ist uns unbekannt.

WIR BITTEN ALLE UM DIE HILFE. NACH DEM RECHT DER DEMOKRATISCHEN STAATEN SOLLTE ES KEINE UNBEKANNTEN PERSONEN SEIN, WIR MÖCHTEN GERNE DIE WAHRHEIT WISSEN. MIT MEINEM URVATER PAULI DE MONTE BIN ICH STOLZ, UND BIN SICHER, DASS ER KÖNNTE MIT UNS EBENSO STOLZ SEIN. SEINE ÜRENKEL SETZEN GUTE TRADITIONEN VON DER FAMILIE PAULI DE MONTE FORT.

Hochachtungsvoll!

Dr. M. Woronenkov

М. Вороненков

APERÇU DE L'ÉMIGRATION VALAISANNE EN ALGÉRIE AU XIX^E SIÈCLE

ERIC MAYE
Commentaires de Suzette Granger

ERIC MAYE est historien, professeur au collège intercommunal de Derborence, né en Valais d'un père valaisan... né lui-même au Maroc. S'il se passionne pour l'étude de l'émigration méconnue de familles valaisannes en Algérie, c'est qu'il est lui-même petit-fils d'un émigrant. Son grand-père a en effet quitté le Valais pour l'Algérie d'abord, puis pour le Maroc. Adolescent, son père est revenu au pays pour sa formation professionnelle et n'en est pas reparti.



Suzette Granger. Elle n'est ni enseignante, ni historienne mais kinésithérapeute de profession et généalogiste de passion. Née dans le Constantinois algérien, pas très loin de Sétif, elle est la fille unique d'un couple d'enseignants. Son père est né en Algérie et sa mère a une origine... bernoise ! La famille Granger a quitté l'Algérie après le 20 août 1955, deuxième grande journée de révolte et de massacres concentrés sur Philippeville *Skikda* et sa région immédiate.

Lors de relevés systématiques effectués avec son amie M^{me} Yvette Dodo, Suzette Granger est frappée par l'abondance de familles valaisannes implantées à Koléa. Depuis ce constat, un important échange épistolaire s'est établi entre Nîmes et le Valais, et, en septembre dernier, Suzette Granger et Eric Maye ont offert aux généalogistes valaisans une conférence à quatre mains fort intéressante sur l'objet de leur passion : L'ÉMIGRATION EN ALGÉRIE.

Voici la première partie d'une publication d'Eric Maye, à laquelle ont été rajoutés quelques commentaires et documents fournis par Suzette Granger. La suite sera publiée dans le prochain bulletin de l'AVEG.

Le propos de cet article¹ est de faire connaître une page méconnue de l'histoire de l'émigration valaisanne outre-mer au XIX^e siècle. Force est de constater que cette dernière fait peu de cas de celle qui se dirigea vers l'Algérie. Certes, quantitativement sans commune mesure avec le mouvement transatlantique (vers l'Amérique du Sud en particulier), elle peut néanmoins être considérée comme digne d'intérêts à plusieurs égards. C'est précisément ce que nous allons montrer.

1. QUELQUES RAISONS EXPLIQUANT CES DÉPARTS

Sans faire œuvre originale, nous voulons entrevoir quelles raisons poussèrent de nombreuses familles à émigrer en Algérie. Emigrer est généralement le résultat d'une situation médiocre, ou jugée comme telle, plaçant le futur émigrant devant l'alternative suivante: continuer ainsi ou partir. Par conséquent, montrer les raisons qui l'y poussent revient souvent à étudier le milieu dans lequel il se meu(r)t!

1.1. Les Raisons économiques

D'une manière générale, le Valais connu, au cours du XIX^e siècle, une situation économique défavorable: état de crise latente impliquant une croissance économique nulle et un appauvrissement d'une partie de la population.

Venant s'ajouter à une production du sol limitée, le morcellement des parcelles était la conséquence du droit successoral qui reconnaissait l'égalité de droit à tous les héritiers et entraînait la constitution d'autant de lots qu'il y avait d'héritiers. Du fait de démembrement des terres et de l'accroissement de la population, les agriculteurs se retrouvaient, dans une situation dont ils étaient tant les victimes que les responsables, à travailler sur des lopins de terre s'amoindissant à chaque génération (malgré les mariages, composantes importantes de la stratégie politico-économique des familles, qu'elles soient riches ou pauvres) et ne rapportant que de maigres bénéfices.

L'endettement était commun à toute cette population d'agriculteurs pauvres du Valais du milieu du XIX^e siècle. Le manque de numéraire les entraînait à

¹ Pour une étude plus détaillée, nous renvoyons le lecteur au texte de notre «Mémoire de licence», présenté en 1995 à l'Université de Fribourg, *L'émigration valaisanne en Algérie au XIX^e siècle* et à celui de l'article, paru sous le même nom, dans les *Annales valaisannes* de 1997.

accumuler les emprunts onéreux, généralement à un taux de 5 % l'an. L'endettement était toujours préféré à la vente d'un morceau de terre, car *dans ces sociétés frustes et mal dressés à la pratique des spéculations, le fait d'aliéner une parcelle de terre est tenu pour le signe d'un grand embarras*².

Donc, bien loin de rendre possible une amélioration matérielle, cette réalité les plaçait tous dans l'impossibilité de faire vivre convenablement une famille, souvent nombreuse. L'endettement constituait avec le manque de fortune l'un des obstacles majeurs à l'émigration du pauvre, car, on ne le laissait partir qu'après avoir payé ses dettes. C'est là que les autorités locales jouèrent un rôle déterminant, en laissant malgré tout partir leurs pauvres et même en les y aidant parfois.

Des facteurs locaux jouèrent également un rôle dans ces départs (les aléas du temps, les catastrophes naturelles, les incendies, les mauvaises récoltes, les hantons, les épidémies, etc.), amenant une population dont la plus grande partie vivait de l'agriculture, après s'être endettée lourdement, à envisager une émigration comme la solution à leurs problèmes.

Avant de conclure ce chapitre sur les raisons économiques, une remarque s'impose : des conditions de vie médiocres étaient à cette époque le lot quotidien d'un grand nombre de Valaisans ; or, la plupart continuèrent à assumer cette réalité sans chercher dans l'expatriation un remède à leur situation misérable. En fait, n'émigre que celui qui a été, à un moment ou à un autre, tourmenté par l'idée de partir ! Conscients donc que la pauvreté, tout en constituant un point commun à un grand nombre d'émigrants, ne peut expliquer à elle seule tous les départs, voyons à présent quelles purent en être les autres raisons.

1.2. Les Raisons personnelles

Comme cause de départ on peut évoquer les « *histoires de famille* », les mauvaises ententes (cette émigration fut par exemple l'occasion pour de jeunes couples de fuir l'emprise d'une famille de type patriarcal), les injustices, les déceptions, etc. Il n'en fallait parfois pas plus pour se décider à tenter l'aventure et à tout recommencer ailleurs. Dans ce que nous nommons « *raisons familiales* », nous pouvons aussi considérer le décès d'un être cher. D'autre part, on peut relever une dizaine de cas de « *mères célibataires* ». Quant aux enfants

² Courthion 1979, p. 55.

naturels ou illégitimes, nos recherches permirent d'en découvrir également plus d'une vingtaine. Nous ne nous risquons pas plus avant dans cette direction. Nous noterons seulement que certaines lettres, tant de candidats au départ que de représentants officiels, laissent entrevoir, de façon allusive, que de telles raisons en décidèrent plus d'un.

Chez ceux qui partirent en Algérie existait bien entendu le désir de fuir la médiocrité de leur quotidien ou une société dans laquelle tout semblait joué d'avance, de saisir l'occasion qui leur était donnée de prendre un nouveau départ. L'espoir, pour ne pas dire la « *croyance* », en une vie (plus) facile au-delà de la Méditerranée était régulièrement présent dans les lettres des futurs émigrants et la presse s'en fit l'écho à de nombreuses reprises, ne manquant de critiquer de telles espérances. Cet espoir d'un avenir meilleur sur la terre d'Afrique était si répandu en Valais qu'elle inspira même au chansonnier Louis Gard une *Chanson des émigrants*³, composée au début des années 1850 à l'occasion du départ d'émigrants de Bagnes. Ce texte, révélateur du sentiment de malaise qu'éprouvait une partie de la population, laisse également entrevoir une vision pour le moins féérique de l'Algérie qui canalisa toutes les frustrations et prit en quelque sorte l'apparence d'une « *Terre promise* » à portée de mains, où tout était possible, facile. Pour certains, le départ pour l'Algérie permit tout simplement d'assouvir un goût de liberté, d'aventure, s'exprimant par le départ de quelques-uns sans raison apparente, sans que leurs proches n'en fussent informés. Pour d'autres, ce fut l'occasion de voir le monde, l'Algérie ne constituant alors qu'une étape de cette découverte.

Pour certains Valaisans, issus d'une génération née avec la Révolution française ou l'Empire, ayant connu l'annexion du Valais à ce dernier (Département du Simplon, 1810-1813) ou pris part soit au Service de France, soit aux guerres napoléoniennes, mais également parfois à cause de leur mariage avec un(e) ressortissant(e) français(e) ou de leur profession qui les faisait aller en France voisine, on peut parler de liens particuliers et privilégiés avec la France. Leur situation, sans constituer à proprement parler une raison d'émigrer en Algérie, impliquait certainement un intérêt et une connaissance de ce qui se passait en France voisine, où l'on recrutait alors des colons pour l'Algérie.

³ Pour plus de détails sur Louis Gard, voir Troillet 1952, pp. 255-267. Pour le texte de cette « Chanson », voir Maye 1995, p. 199 (Annexe 3).

EN 1848, QUE SE PASSE-T-IL EN FRANCE? SUZETTE

« Les Français ont débarqué en Algérie en 1830 déjà. Aussi extraordinaire que cela paraisse, malgré le départ de colons et malgré la création de villages, la France n'a pas encore organisé officiellement l'émigration en Algérie. La France vit alors la période de l'abolition de l'esclavage. Il se trouve une grande quantité de chômeurs. Pour les « faire travailler », on ouvre les « ateliers nationaux », les chômeurs dépaient et repaient les rues. On paye les gens pour faire cela, c'était un peu le RMI de maintenant. Au bout de quelque temps, l'argent manque, c'est la fermeture des ateliers nationaux et la révolte dans le sang... Le gouvernement embarrassé par ses chômeurs ne veut régler le problème de l'esclavage, que s'il peut envoyer ses chômeurs en Algérie.

En 1847, s'il y a la misère dans le Valais, la misère est aussi en France. Nous sommes sous Louis Philippe, dans ce que nous appelons la « Monarchie de Juillet ». 1848, ce sera tout d'abord la fin, la chute de la Monarchie de Juillet et la mise en place de la seconde république. Septembre 1848, l'Assemblée Nationale décrète officiellement la colonisation et la création de colonies agricoles. D'octobre à décembre 1848, des convois vont être organisés et une publicité systématique instaurée. »

1.3. Les Raisons politiques

Le gros des départs eurent lieu dans les années 1850, lesquelles firent suite à une période de bouleversements politiques allant de la République indépendante du Valais (1802-1810) au Sonderbund (1845-1847) qui provoqua l'arrivée au pouvoir des radicaux, en passant par les années de tensions 1830 et suivantes (la « Régénération », la crise de 1839) ou la crise de 1844 qui s'acheva par la victoire des conservateurs au Trient (21 mai 1844), etc. Il ne semble pas que des motifs politiques seuls fussent la cause de départ pour l'Algérie, mais on peut tout de même dire que « *la crainte et la consternation était dans tous les cœurs* »⁴ et que ces dissensions politiques, venant s'ajouter à une situation économique difficile et précaire, étaient vécues par les pauvres comme une épreuve supplémentaire. Et ils n'avaient, dans bien des cas, aucun regret à quitter un pays dans lequel ils n'avaient même pas leur mot à dire (les pauvres étaient à cette époque privés du droit de vote; seuls 19084 citoyens valaisans y avaient droit). Du côté des autorités,

⁴ Archives communales (Ac) Troistorrents, H 49, Description de 1852 et 1853.

ces départs n'étaient pas non plus pour déplaire, comme nous le laisse supposer le passage suivant : « *Cet homme [...] était un vrai ristou⁵ du temps, mais il sera un bon travailleur. On peut le recommander* »⁶.

1.4. *L'Influence de la propagande*

Dès les débuts de l'occupation de l'Algérie, les autorités françaises, conscientes qu'un recrutement national ne suffirait qu'imparfaitement à réaliser la mise en valeur du pays, pensèrent à faire appel aux populations nord-européennes, en particulier allemande et suisse, appréciées pour leurs qualités de travail et d'ordre moral. Elles s'efforcèrent d'attirer ces populations laborieuses en les détournant du courant migratoire déjà important qui se dirigeait vers les Amériques. Cette volonté d'associer les étrangers à la colonisation s'accrut encore à partir des années 1850, lorsque celle-ci, jusqu'alors marquée par la spéculation, se porta essentiellement sur l'agriculture et qu'il fallut « repeupler » les villages construits dans le cadre de la colonisation officielle commencée en 1848.

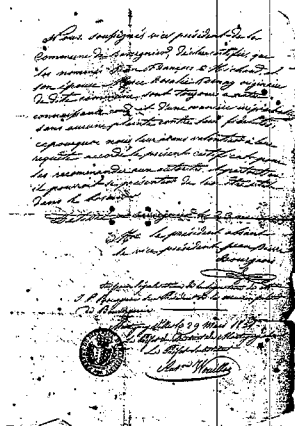
Pour réaliser ce double recrutement (national et nord-européen), les autorités françaises firent envoyer aux préfets de la Métropole une circulaire énumérant les avantages offerts, ainsi que la marche à suivre pour obtenir une concession, et établirent des relations suivies avec divers comités de propagande coloniale, rappelant à tous l'avantage principal de l'Algérie : sa proximité. Cet argument était bien évidemment mis en exergue par rapport au courant migratoire transatlantique. Réduisant notablement la durée du voyage, ainsi que les aléas des longues traversées, cette proximité rendait également envisageable un retour au pays en cas d'échec. Elle signifiait aussi des frais de transport moindres, accessibles à plus de bourses. Ayant échoué dans leur tentative de détournement du courant transatlantique, les autorités coloniales se montrèrent plus favorables aux émigrations espagnole, italienne ou maltaise, non désirées dans un premier temps car constituées en grande partie de familles sans réels moyens, mais qui offrirent l'avantage de mieux supporter le climat algérien.

Qu'en fut-il des Valaisans ? Bien que des fonctionnaires français eussent à plusieurs reprises affirmé que l'arrivée des premières familles valaisannes à Alger fut le résultat d'une émigration « spontanée », on peut dire qu'en Valais, au début

⁵ Mot patoisant signifiant « conservateur ».

⁶ AF, E 2200 Paris 1, vol. 34, *Lettre du préfet d'Entremont au chargé d'affaires à Paris*, 13.3.1851.

des années 1850, on était au courant non seulement de l'ouverture de l'Algérie à la colonisation agricole, mais aussi que dans les territoires frontaliers (Savoie, Alsace), une active propagande y était menée par les préfets. Mais il y a plus : des recruteurs français «*opérèrent*» en Valais comme l'évoquait le CV du 14 juillet 1851⁷. Ils n'y passèrent pas de contrats, mais néanmoins distribuèrent discrètement des feuilles volantes, faisant connaître l'état et les conditions de la colonisation en Algérie. D'autres documents prouvent que l'action propagandiste française se poursuivit au-delà des années 1850.



Certificat du président de Bouverier

Mais ce fut surtout par l'entremise des particuliers que la France «*prospecta*» en Valais. Celle-ci s'exprima d'une part par des initiatives privées que les autorités françaises laissèrent se développer, car celles-ci étaient capables, par des promesses de tout genre, de susciter un fort courant migratoire vers l'Algérie, et d'autre part par les dires des colons eux-mêmes. Si des Valaisans tinrent en quelque sorte le rôle d'«*agents libres*» en prenant contact avec les autorités coloniales afin d'organiser le départ d'un convoi, ce fut avant tout par leur départ même, puis par leur correspondance avec leurs parents et amis encore au pays qu'ils prirent une place prépondérante dans la propagande en faveur de l'Algérie.

On s'en doute, les témoignages enthousiastes de ces lettres firent merveille sur une population habituée à la médiocrité et aux privations et eurent plus d'impact sur une population de cultivateurs, de nature prudente, que tous les prospectus et les belles paroles des «*embaucheurs*» réunis. De plus, ces informations, venant donner foi et forme à tout ce qui se disait au pays, faisaient tomber les dernières réticences, douter les sceptiques. On peut donc dire que les premiers partis jouèrent en quelque sorte un rôle d'«*éclaireurs*» et qu'ils furent suivis par d'autres dès lors que ceux-ci furent convaincus qu'ils trouveraient en Algérie des moyens d'existence suffisants.

⁷ Voir CV du dimanche 14.7.1851, p. 2.

Sans être une particularité de ce courant migratoire (en effet on retrouve ce même mode de « recrutement » dans celui vers les Amériques), il y prit tout de même, notamment en 1851, des proportions considérables qui nous le font envisager comme le principal mode d'attraction de cette émigration. Cette affirmation est renforcée par la dimension très locale et très « *familiale* » de ce mouvement migratoire, réalité que nous allons étudier. Effectué avec la complaisance des autorités françaises, ce type de propagande indirecte ne manqua pas d'être utilisé par celles-ci, car il alliait coût financier nul et efficacité.

À l'opposé, les autorités et la presse valaisannes décrièrent, en vain, ces lettres comme étant la principale cause de départs, tandis que le chargé d'affaires suisse à Paris⁸, plus pragmatique, conseillait aux gens voulant s'expatrier d'utiliser à bon escient ces sources d'information, c'est-à-dire d'attendre « *jusqu'à ce qu'ils y soient encouragés par les rapports des Valaisans déjà installés* »⁹.

Cette émigration fut considérée, dès les années où elle eut lieu, comme une « *émigration de débarras* ». En effet, certaines familles prirent une part active à faciliter, voire même à encourager, le départ de parents « *encombrants* », tels que des êtres diminués (crétins, goitreux), des pupilles (sous tutelle, sous curatelle ou sous conseil judiciaire¹⁰), des personnes à la conduite douteuse, des parents pauvres, etc. Elles se débarrassaient ainsi de charges financières, de ces gens qu'il fallait entretenir, qui étaient bien souvent dans l'impossibilité de suffire à l'entretien de leur famille et dont on devait souvent placer les enfants chez des parents qui, en compensation, ne recevaient guère qu'un pré ou un champ dont ils pouvaient disposer à leur convenance le temps de la prise en charge. Là, comme dans bien d'autres occasions, les notables locaux jouèrent un rôle non négligeable, puisque c'étaient eux qui siégeaient à la tête de la chambre pupillaire et qu'ils étaient souvent nommés comme tuteur ou curateur.

⁸ Depuis mai 1848, le chargé d'affaires suisse à Paris n'était autre que le bas-valaisan Joseph Hyacinthe Barman. Il ne fait aucun doute que l'origine valaisanne de celui-ci fut un atout supplémentaire appréciable, et apprécié, pour ses compatriotes qui s'adressaient à lui dans l'espoir d'obtenir une réponse favorable du ministre de la guerre, qui accordait les concessions.

⁹ AEV, DI 194 2/1, *Lettre du chargé d'affaires à Paris au CE*, 21.4.1851.

¹⁰ Ainsi, en additionnant tous ces cas et en prenant en compte que toutes les personnes touchées de façon directe ou indirecte (c'est-à-dire leurs familles), on obtient un nombre de près de 350 personnes, soit presque 1 personne sur 3!

Lorsque le conseil de famille donnait son approbation, il déterminait en outre quelle somme serait livrée pour le voyage, prévoyant toujours «*des mesures conservatrices pour l'éventualité [...] [du] retour*»¹¹. Et ils ne furent pas très regardant pour accorder leur bénédiction: en effet, lorsque son pupille s'expatriait, de préférence avec toute sa famille, cela signifiait pour le tuteur/curateur la possibilité d'administrer à sa guise les biens pupillaires. Il devait certes rendre des comptes au conseil de famille, mais, bien souvent, ce dernier y trouvait également son compte! Toujours au sujet de l'emprise des conseils de famille sur la destinée de ces émigrants potentiels, on peut dire que bon nombre d'entre eux durent parfois accepter des marchandages. Certains départs ne furent ainsi consentis qu'à la condition expresse d'emmener avec soi un parent âgé ou débile: d'une pierre 2 coups! Certains conseils de famille allèrent plus loin en faisant accompagner jusqu'à Marseille, voire Alger, leurs parents émigrants par une personne de confiance: ils avaient ainsi l'assurance que non seulement leurs parents arriveraient à bon port, mais aussi qu'ils ne dépenseraient pas tout leur argent au cours du voyage. Signalons encore que tous ces tristes procédés furent dénoncés par la presse valaisanne de l'époque¹². Ou cet autre exemple: 2 jeunes personnes, mineures ou sous curatelle, et dans tous les cas issues de familles pauvres, se mariaient puis quittaient le Valais pour l'Algérie dans les semaines qui suivaient leur union. Le but recherché par là est très clair: éloigner un jeune couple qui, vu ses faibles moyens pécuniaires, risquait de tomber à la charge de sa famille. Du reste, le contrat de mariage, qui stipulait déjà le projet du jeune couple d'émigrer, était ainsi l'objet d'âpres négociations pour savoir chez qui les jeunes époux seraient accueillis jusqu'à leur départ, à quel parti incomberaient les frais du voyage, etc. L'importance de la dimension financière de ces unions et le caractère «*préventif*» de ces départs sont évidentes!

Mais ce fut au niveau des communes¹³ qu'eut lieu ce que l'on pourrait appeler le «*grand débarras*». Certaines d'entre elles virent dans cette émigration l'occasion, en facilitant leur départ, de se défaire d'éléments financièrement

¹¹ AEV, DI 194 2/25, Lettre de Séraphin Mermoud au chef du DJP, 2.9.1852.

¹² Voir CV du samedi 3.5.1851, p. 1.

¹³ Si, dans cette partie, nous citons le nom de certaines communes, c'est uniquement à des fins de clarté et d'exemplarité, car les pratiques mentionnées ici eurent lieu dans la plupart des communes touchées par cette émigration.

indésirables (familles nombreuses et indigentes, ou connaissant un embarras chronique, personnes très endettées, jeunes couples pauvres, personnes veuves pouvant tomber à la charge de la commune, etc.), de personnes physiquement diminuées (malades, infirmes, goitreux, crétins, etc.) et de « *marginiaux* » (anciens forçats, mères célibataires, anciens mercenaires, « *habitués* » des débits de vin, etc.). Comme les familles, les communes espéraient ainsi diminuer leurs charges résultant du paupérisme et « *restaurer un équilibre économique précaire en expédiant les pauvres et les inadaptés de l'autre côté de la mer* »¹⁴. Le départ de personnes sous tutelle ou curatelle, intéressant pour les familles, l'était également pour les communes, non seulement parce que cela simplifiait le travail de la chambre pupillaire dont elles étaient responsables, mais aussi, et surtout, parce que, lorsque les proches refusaient ou étaient dans l'incapacité de prendre en charge un parent pauvre, il revenait à la commune de pourvoir à son entretien. Outre l'aspect économique, le départ de leurs assistés était envisagé par certaines comme une solution intéressante du point de vue de l'ordre politique et social. Des communes iront même jusqu'à demander au CE de signer les passeports de quelques familles, en précisant qu'elles seraient disposées à faire « *des sacrifices pécuniaires* » pour les voir partir.

Certaines communes se décidèrent donc à aider les ressortissants désireux de partir, car c'était là « *un service à rendre à de pauvres gens* »¹⁵. Elles le firent de différentes façons [lettres de recommandation du président de la commune ou du curé de la paroisse – aides dans leurs démarches auprès des autorités¹⁶ – effacements de dettes – subsides financiers pour le voyage ou à l'installation en Algérie – accompagnement de leurs émigrants jusqu'à Marseille, voire même Alger par une personne de confiance (souvent un conseiller communal)]. Du point de vue formel, ces lettres ne tarissaient pas, on s'en doute, d'éloges sur la moralité des candidats au départ et d'assurance sur leur goût du travail, ainsi que sur leurs moyens financiers. Mais certaines de ces aides étaient fréquemment soumises à des conditions : l'émigrant devait signer une reconnaissance de dette

¹⁴ Arlettaz 1991, p. 68.

¹⁵ AEV, DI 194 2/8, Lettre du président de Bagnes, 6.9.1851.

¹⁶ Avant de pouvoir quitter le pays, l'émigrant devait remplir certaines conditions, notamment être en ordre avec les affaires militaires pour les hommes en âge de servir et posséder des ressources financières suffisantes, sommes à faire contrôler par le préfet.

à rembourser ultérieurement ou en cas de retour, renoncement au droit de bourgeoisie, etc. Entre générosité et hypocrisie, la frontière est parfois ténue !

Qu'en fut-il des autorités ? On constate que, dans leur grande majorité, les préfets furent plutôt favorables à cette émigration. Pour sa part, le Grand Conseil (GC), bien que regardant l'émigration comme un événement malheureux, fut largement absent du débat sur l'émigration, n'intervenant qu'à de rares exceptions pour recommander au CE de *vouer toute sa sollicitude aux émigrants et de se procurer les renseignements les plus propres à faire connaître leur véritable position*¹⁷. Quant au Conseil d'Etat (CE), on constate que, d'une manière générale, tant le gouvernement radical (1848-1857) dans le cas de l'Algérie, que celui conservateur (1857-...) face au mouvement transatlantique, mit plus l'accent sur les conséquences négatives de l'émigration (perte de main-d'œuvre et de numéraire) que sur ses fondements (notamment la pauvreté), tous deux peu enclins à considérer le paupérisme comme la raison majeure de ces départs. Le premier souci des autorités cantonales étant de connaître le nombre de départs ainsi que les sommes emportées par les émigrants.

On peut voir que les décisions prises par le gouvernement furent en fait conditionnées par les nouvelles reçues de la situation des émigrants outre-mer et, surtout, par les avis et mises en garde officiels tant suisses que françaises. Ainsi, au printemps 1851, quand les départs pour l'Algérie prirent des allures de « *fièvre d'émigration* », le CE sortit quelque peu de sa réserve, mais sa détermination se limita à faire rendre public par le DI, par voie de presse¹⁸ et d'affichage public (début mai – début juillet) dans tout le canton, des documents reçus du CF, du chargé d'affaires à Paris, des consuls de Marseille et d'Alger, ou des autorités françaises¹⁹, et à soumettre l'obtention du passeport à 2 conditions (autorisation du Département Militaire (DM), ressources pécuniaires suffisantes) qui restèrent sans effets notables, le courant migratoire n'étant pas réellement affecté par la combinaison « *prévention-contrainte* ». Très rapidement au courant des départs, ainsi que des pratiques pour le moins contestables ayant cours dans les communes, le gouvernement eut donc sa part de « *responsabilité* » puisque, ne voulant ni empêcher ni approuver cette émigration au nom de la sacro-sainte

¹⁷ AEV, *Bulletin GC, Session ordinaire de mai 1860, DI* (Emigration), p. 16.

¹⁸ A ce sujet, voir CV du mercredi 30.4.1851.

¹⁹ Pour le détail de ces différents avis, lettres, notes, voir Maye 1995, p. 37.

liberté individuelle, il se fit sinon un complice du moins un observateur passif, accordant très facilement des passeports, limitant son intervention à des mises en garde n'allant pas plus loin qu'une invitation à la prudence et à des mesures peu efficaces.

Les plus virulents à condamner ces départs furent les journaux. En effet, les principaux journaux valaisans ne manquèrent pas d'évoquer à de nombreuses reprises la question de cette émigration. Au moment où eurent lieu le plus grand nombre de départs pour l'Algérie (1851), le CV, journal radical et principal défenseur du gouvernement valaisan de l'époque, se fit certes très souvent le relais du point de vue officiel, étant du reste utilisé comme tel par le CE, qui y fera insérer bon nombre d'avis et de mises en garde.

Mais ce journal se distingua du pouvoir politique par la possibilité qui lui était donnée d'informer les gens au moyen de témoignages exemplaires et par les demandes répétées pour que les autorités politiques prissent des mesures afin de « *mettre obstacle à de coupables calculs* »²⁰ et de juguler cette hémorragie, non pas en interdisant l'émigration, mais en la rendant plus contraignante, la liberté de chacun d'aller s'installer au bon lui semble devant « *être subordonnée à des considérations d'humanité et de prudence* »²¹ .. Très critique envers cette émigration et le premier à la dénoncer (début 1851), déplorant « *la légèreté avec laquelle des individus se mettent en route à l'aventure* »²², il voulait, par les documents publiés, « *empêcher le mal de s'aggraver et retenir dans leur patrie ceux qui se préparent à partir* »²³. Ainsi, dans le courant de l'année 1851, au plus fort des départs, il recourut fréquemment (3 fois en l'espace de 2 mois²⁴) à ce type de publication, afin de « *dessiller les yeux à tant de dupes qui se laissent tromper* »²⁵, en les mettant en garde contre les « *funestes illusions* »²⁶ et les entraînements irréfléchis ou en dénonçant des pratiques scandaleuses, notamment celles de certaines communes se débarrassant de ressortissants indésirables.

²⁰ CV du samedi 3.5.1851, p. 1.

²¹ *Ibidem*.

²² CV du mercredi 30.4.1851, p. 1.

²³ *Ibidem*.

²⁴ Pour le détail, voir Maye 1995, p. 43, note 94.

²⁵ Propos cités par CV du jeudi 4.9.1851, p. 2.

²⁶ *Idem*, p. 1

La multiplication de ces mises en garde, notamment sur le sort qui attendait en Algérie ceux qui partaient sans ressources financières suffisantes, n'eut pas, du moins dans un premier temps, l'effet escompté. Ainsi, ce fut la mort dans l'âme que début septembre le CV constatait qu'un « *redoublement déplorable de la fièvre d'émigration* »²⁷ s'était emparé de la population valaisanne. Et ce ne fut que fin 1851-début 1852, avec le retour d'émigrants au pays et une nouvelle série de témoignages, que ces avertissements semblèrent porter. Relevons toutefois qu'il y eut un certain nombre de personnes (une soixantaine) qui, bien qu'ayant obtenu un passeport, ne s'expatrièrent pas. Se laissèrent-elles convaincre par les arguments de la presse ou furent-elles retenues par la prudence, un embarras momentané ou seulement par les nouvelles peu réjouissantes parvenues d'Afrique ? Rien ne nous permet de le dire avec certitude.

2. QUI PARTAIT ?

Les individus qui firent partie de cette émigration étaient donc des gens (très) modestes (petits paysans, petits artisans, ouvriers agricoles, etc.), présentant une assez grande diversité de conditions, « *allant de l'individu prêt à sombrer dans l'indigence à celui qui vivote sans trop avoir à se soucier du lendemain* »²⁸. Chez ces gens se développa la volonté d'améliorer leurs conditions d'existence et celle-ci les poussa, souvent inconsidérément – la misère est souvent mauvaise conseillère ! –, à quitter le pays pour aller chercher meilleure fortune dans un « pays neuf », qui s'ouvrait à la colonisation.

2.1. L'Origine des émigrants

Au vu de la chronologie des départs²⁹, on peut affirmer que ceux-ci firent « *boule de neige* ». Ainsi, il nous a été possible de reconstituer des chaînes relationnelles allant jusqu'à 41 personnes (dont 25 en un seul convoi) ! Étaient alors représentés tous les « *liens* » possibles (parents, alliés, employés). Le cas des domestiques est intéressant puisque ces derniers étaient parfois accompagnés de leur propre famille, ce qui venait agrandir le cercle.

²⁷ Propos cités par CV du jeudi 4.9.1851, p. 2.

²⁸ Salamin 1976, p. 102.

²⁹ Voir plus loin : 3. 1851 : la grande année des départs.

La partie supérieure du Bas-Valais (districts de Martigny et d'Entremont) fut ainsi la première touchée, puis la frénésie des départs s'étendit en direction du Valais central (district de Conthey, puis celui de Sion), sans atteindre le district de Sierre touché qu'à partir de 1855, et de la partie inférieure du Bas-Valais (districts de St-Maurice et de Monthey). Cette extension, qui se fit plus rapidement vers le Centre que vers le Lac, s'explique d'une part par la proximité des villages et d'autre part par les liens familiaux ou amicaux qui unissaient, d'un village à l'autre, telle personne à telle autre. En outre, cette propagation renforce l'idée que le principal mode de « *recrutement* » se trouvât dans les lettres des premiers partis, ce qui explique très bien le fait que certaines communes, pourtant voisines de communes très touchées par cette émigration, ne contribuèrent pas ou peu à ce courant migratoire : Charrat (2 personnes parties en janvier 1851), Fully (4 en août 1851), Saillon (seulement 3 en 1880), etc. Une dernière remarque : pour certains villages, qui ne comptaient à l'époque que quelques centaines d'habitants, ces départs massifs et rapprochés purent parfois ressembler à de véritables exodes. Dans le cas de Saxon par exemple, la proportion des départs (186 entre novembre 1850 et décembre 1851) représenta près de 20 % de la population totale (952 hbts³⁰), soit presque 1 Saxonain sur 5 !

Au niveau des districts, la dimension locale de cette émigration prend toute sa portée avec la nette prédominance de celui de Martigny, suivi de ceux de St-Maurice et de Monthey qui, bien que touchés plus tardivement, le furent dans des proportions plus importantes que celui de Conthey par exemple. Du point de vue régional, la même constatation est à faire vis-à-vis du Bas-Valais, même si le plus remarquable à ce niveau est tout de même la place presque insignifiante qu'occupait le Haut-Valais dans cette émigration (16 départs), l'engouement pour l'Algérie n'y ayant pas vraiment pénétré, les Haut-Valaisans continuant à préférer suivre le courant transatlantique. Du reste, l'émigration haut-valaisanne vers l'Algérie n'est pas caractéristique, puisque constituée en majorité de départs individuels.

2.2. *Les Professions des émigrants*

On constate bien évidemment que la proportion d'agriculteurs est de loin la plus importante, ce qui recoupe parfaitement les documents de l'époque, qui

³⁰ Chiffre donné par Delaloye 1958, p. 83.

montrent les Valaisans arrivant en Algérie comme des agriculteurs pauvres ou des journaliers, et conforte l'observation que ce furent les communes agricoles les plus touchées par les départs. La forte présence de paysans modestes s'explique non seulement par le fait qu'au milieu du XIX^e, les 3/4 de la population valaisanne vivaient encore de l'agriculture, mais aussi par l'intérêt premier qu'offrait l'Algérie: ses vastes étendues à mettre en cultures. On peut observer que, en plus de l'agriculture, certains pratiquaient un petit métier manuel, servant le plus souvent d'appoint financier, de même que de nos jours, l'agriculture demeure, pour bon nombre de Valaisans, une source de revenu supplétive!

Une fois en Algérie, ils n'exercèrent plus ces activités artisanales, si ce n'est pour leur compte personnel. Quoi qu'il en soit, l'émigrant valaisan peut être qualifié d'homme de la terre, assez souvent peu qualifié et analphabète. Au vu des sources consultées, on peut en effet estimer le taux d'analphabétisme à environ 80 % – et encore nous ne faisons pas ici la distinction entre les lettrés et ceux sachant tout juste orthographier leur nom! –, ce qui correspond assez bien au taux cantonal de l'époque. Quant aux femmes, on peut dire que si quelques-unes exerçaient le métier de domestique, la grande majorité était avant tout des mères de famille (avec tout ce que cela comporte comme tâches domestiques), ce qui ne les empêchait pas de participer aux travaux de la terre.

2.3. Les Ressources pécuniaires

Certains vendirent tout ce qu'ils possédaient (biens immobiliers (maisons, mayen, raccard, granges, écuries, etc.) et fonciers (champs, prés, vignes, vergers, jardins, *botzat*³¹, «*marais*», fonds de montagne, etc.), d'autres, plus prévoyants ou par suite d'une décision de leur conseil de famille (chambre pupillaire), ne vendirent qu'une partie et mirent le reste en location.

Relevons que la vente de sa maison était un signe très clair de la détermination du vendeur (un autre indice de celle-ci résidait dans le fait que certaines de ces ventes eurent parfois lieu avant même l'obtention du passeport) et du caractère définitif de son départ. On peut estimer que les 2/3 des familles parties en 1851 peuvent être considérées comme faisant partie de cette catégorie de gens ayant vendu jusqu'à leur maison.

³¹ Mot patoisant signifiant « bois », « forêt ».

Il est également intéressant de constater que, dans la plupart des communes, les biens vendus par les émigrants furent rachetés soit, quand il lui était possible de le faire, par un parent redoutant de les voir soustraits au cercle familial, soit par les gens aisés de la commune, ceux que K. Anderegg nomme judicieusement les « *capitalistes locaux* »³² et qui très souvent se trouvaient en être les personnes influentes (président, conseillers communaux, etc.), ainsi que par les communes elles-mêmes.

2.4. La Composition des familles et l'âge des émigrants

Le système de production de la société valaisanne reposait alors sur un groupe restreint : la famille. Cellule socio-économique de la société, celle-ci représentait une unité d'exploitation autonome, chacun ayant un rôle bien déterminé à jouer dans les travaux de la campagne et les tâches ménagères. Très souvent, se joignaient à ces familles – ici au sens restrictif du terme (père, mère, enfants) – qui partaient, l'un ou l'autre parent (frère ou sœur, oncle, cousin, etc.). Cela avait pour principaux avantages de former, en additionnant la fortune de chacun, un pécule acceptable, de ne nécessiter l'obtention que d'un seul passeport (pour le chef de famille) et de permettre l'émigration de personnes qui n'auraient pu le faire de façon individuelle, etc.

Cette réalité fait que nous devons plutôt considérer ces familles dans un sens plus large, c'est-à-dire dans un cadre « *traditionnel* », « *patriarcal* ». Du reste, souvent tous ensemble ne formaient déjà en Valais qu'un seul ménage : en effet, du fait même du démembrement des parcelles, les petits lopins de terre faisaient difficilement vivre son homme – une famille encore moins ! –, ce qui entraînait des « *regroupements* » familiaux qui augmentaient, chacun apportant sa maigre part de biens au « *tronc commun* », le nombre et la surface des terres alors travaillées par toute la famille. Si bien qu'il n'était pas rare qu'une personne célibataire (ou veuve) habitât avec la famille de son frère ou de sa sœur marié(e), qu'un père ou une mère, usé(e) par les ans, logeât avec la famille de l'un de ses enfants, ou qu'un jeune couple vécût avec les parents de l'un des conjoints.

Dans une telle organisation familiale, il est bien clair que, lorsque le chef de famille avait décidé de s'expatrier avec femme et enfants, il ne restait à ce parent vivant avec eux, souvent indigent, que le choix entre essayer de « *voler de ses propres ailes* », trouver un autre parent disposé à l'accueillir, ou suivre le

³² Anderegg 1991, p. 119.

mouvement, ce qui était fait le plus souvent avec le même enthousiasme que le reste de la famille. Voilà pourquoi 3 générations furent fréquemment représentées dans ces départs familiaux. Emigrer constitue un événement solennel, une séparation entrevue comme définitive. C'est pourquoi cette émigration fut l'occasion de déchirements familiaux.

L'émigration valaisanne à destination de l'Algérie fut essentiellement composée de familles, ce qui est de facto un indice d'une émigration « *de masse* » supposée définitive. Ainsi, sur 401 départs connus, 168 concernent des personnes seules et 233 des familles, ce qui nous donne un pourcentage d'environ 58 % en faveur des départs familiaux, proportion quasi identique à celle citée par J.-M. Di Costanzo pour l'émigration allemande (60 %) ³³. Allons plus loin et considérons le nombre de personnes ainsi représentées. La proportion s'accroît alors très fortement:

	<u>Cas</u>	<u>Personnes représentées</u>
Familles	233	1125
Personnes seules	168	168
Total (cas étudiables)	401 départs	1293 pers.

Ce qui signifie qu'environ 87 % des Valaisans partirent en Algérie au sein de leur famille. Les gens qui partaient seuls étaient des célibataires, des veufs ou, comme nous l'avons déjà évoqué, des pères de famille effectuant un voyage de « *repérage* », mais aussi, on en retrouve plusieurs cas, des hommes qui abandonnèrent définitivement femme et enfants, les laissant dans une situation des plus précaires. Quant aux familles, la plupart d'entre elles comprenaient de 2 à 8 personnes, les plus fortes proportions, si l'on tient compte du nombre de personnes ainsi représentées, se trouvant entre 4 et 6 individus par familles.

Quant à la répartition par sexes, elle fut, dans cette émigration, nettement en faveur des hommes, du fait que les personnes parties seules étaient le plus souvent des hommes d'âge mûr:

	<u>Hommes + garçons</u>	<u>Femmes + filles</u>	<u>Total</u>
Enfants (moins de 15 ans)	256	243	499
Adultes (de 16 à 49 ans)	251	78	329
Personnes âgées (+ de 50 ans)	56	15	71
Sans connaissance de l'âge	98	160	258
Total	661	496	1157

³³ Voir Di Costanzo 1985, vol. 1, p. 10.

Relevons toutefois que pour les enfants la répartition était presque la même. Du point de vue chronologique, on constate, pour l'année 1851, que si depuis le début de l'année les familles comprenaient généralement entre 2 et 4 personnes, lors des mois d'avril, mai et juin, cette proportion s'éleva entre 4 et 6, pour retomber dès l'été aux chiffres du début de l'année. C'est ce qui explique qu'avril fut le mois le plus prolifique en départs: très nombreux, ils étaient de plus constitués de familles comptant dans leurs rangs un grand nombre d'individus.

3. 1851: la grande année des départs

Entre novembre et décembre 1850, 9 familles ainsi qu'une personne seule (54) quittaient Saxon, accompagnées d'une famille (5) de Riddes et d'une autre (3) de Vollèges (de nombreux liens familiaux unissaient des gens de Saxon avec ceux du Val de Bagnes). Bien accueillies par les autorités coloniales françaises, elles ne manquèrent pas d'en rendre compte au pays, incitant d'autres au départ.

En janvier 1851, Saxon et Vollèges virent s'en aller 2 nouvelles familles (5 et 7), suivies en cela par 2 autres, l'une de Martigny (5) et l'autre de Charrat (1 couple). Le mois suivant, Vollèges connut à nouveau 2 départs (11 personnes), en entraînant d'autres des communes voisines de Bagnes (14) et d'Orsières (1).

En mars, mois pendant lequel les communes de Saxon (7), Riddes (24), Bagnes (27) et Orsières (7) fournirent encore des émigrants, la « zone de recrutement » s'élargit en direction du Valais central, les communes de Chamoson (31), Ardon (11), Nendaz (7), Conthey (5) étant à leur tour touchées.

Dès avril, au plus fort des départs, la plupart des communes qui fournirent des contingents d'émigrants importants, à l'exception de la capitale et de certaines communes de la partie inférieure du Bas-Valais (de Martigny au Lac Léman), touchée plus tard, avaient déjà vu partir leurs premières familles:

<i>Saxon</i>	<i>48 personnes</i>	<i>Bagnes</i>	<i>10 personnes</i>
<i>Evionnaz</i>	<i>45 "</i>	<i>Martigny-Bourg</i>	<i>9 "</i>
<i>Leytron</i>	<i>19 "</i>	<i>Orsières</i>	<i>9 "</i>
<i>Bovernier</i>	<i>18 "</i>	<i>La Bâtiaz</i>	<i>7 "</i>
<i>Chamoson</i>	<i>18 "</i>	<i>Vouvry</i>	<i>7 "</i>
<i>Conthey</i>	<i>13 "</i>	<i>Collombey-Muraz</i>	<i>6 "</i>

ainsi que les communes de Salins (8), Martigny-Combes (5) et Vétroz (4).

Les mois suivants, des départs eurent lieu de toutes ces communes, ainsi que de celles de Sion (mai, 8), Grône (mai, 2), Nax (mai, 3) et Ayent (juin, 30).

Arrêtons-nous sur le cas de la partie inférieure du Bas-Valais. Si elle fut touchée à partir d'avril par des départs d'Evionnaz, de Collombey-Muraz ou de Vouvry, le gros de ceux-ci eurent lieu entre juin et novembre 1851, constituant alors la majorité des départs s'étant alors produits :

<i>Evionnaz</i>	<i>de juin à octobre</i>	<i>43 personnes</i>
<i>Salvan</i>	<i>de juin à septembre</i>	<i>18</i>
<i>Vérossaz</i>	<i>en juin</i>	<i>32</i>
<i>Troistorrents</i>	<i>d'août à décembre</i>	<i>54</i>
<i>Val d'Illiez</i>	<i>d'août à octobre</i>	<i>6</i>
<i>Port-Valais</i>	<i>en août</i>	<i>14</i>
<i>St-Maurice</i>	<i>de septembre à novembre</i>	<i>10</i>
<i>Dorénaz</i>	<i>en septembre</i>	<i>16</i>
<i>Massongex</i>	<i>en septembre</i>	<i>10</i>
<i>Collonges</i>	<i>en octobre</i>	<i>13</i>
<i>Vouvry</i>	<i>en octobre</i>	<i>1</i>
<i>Monthey</i>	<i>de novembre à décembre</i>	<i>11</i>
<i>Collombey-Muraz</i>	<i>en novembre</i>	<i>23</i>
<i>Vionnaz</i>	<i>en novembre</i>	<i>3</i>

Ainsi, ce furent, selon nos calculs, plus d'un millier de Valaisans qui émigrèrent vers l'Algérie en 1851.

A la fin de l'année, ce courant migratoire connut un coup d'arrêt brutal. La raison en fut les mauvaises nouvelles qui en parvenaient et, surtout, le retour en terres valaisannes de familles parties quelques mois plus tôt, soit un total de 131 personnes pour le seul mois de décembre (dont 114 personnes (27 familles) pour le seul village d'Ameur el Aïn).

Les premiers retours eurent lieu en juin déjà, mais ils ne suffirent pas vraiment à ralentir le mouvement migratoire, puisque, dans le même temps, des gens partaient encore :

<i>juin</i>	<i>20 personnes</i>
<i>juillet</i>	<i>11</i>
<i>août</i>	<i>21</i>
<i>septembre</i>	<i>4</i>
<i>octobre</i>	<i>6</i>

Ces retours se poursuivirent en 1852, avec près de 100 personnes qui rentrèrent au pays (plus de 200 pour 1851), notamment :

<i>avril</i>	<i>30 personnes</i>
<i>septembre</i>	<i>17</i>
<i>octobre</i>	<i>19</i>

Dans les années qui suivirent, les retours diminuèrent (53 pour 1853 – 31 pour 1854 – 25 pour 1855 – 24 pour 1856 – 20 pour 1857), ce qui reste malgré tout significatif puisque dans le même temps ces retours n'étaient alors plus compensés par de nouveaux départs.

3.1. *Le Voyage*

Vouloir émigrer est facile. L'entreprendre est plus complexe, celui se proposant de le faire ayant généralement tendance à sous-estimer les difficultés auxquelles il sera confronté. En effet, dès les préparatifs, les choses se compliquaient. Après avoir vendu ses biens et obtenu un passeport, il fallait faire ses malles en choisissant le nécessaire et sacrifiant l'inutile. Malgré tout, les émigrants emmenaient parfois avec eux, comme de véritables reliques, du mobilier familial, des vêtements, des instruments agricoles, quelquefois même des semences. Venait ensuite le jour du départ qui donnait lieu, nous apprennent divers documents, à des cérémonies quasi rituelles : *Le jour du départ, à Troistorrents, les [quelque 80] émigrants assistèrent à une grand'messe, puis le cortège se mit en marche, joyeux « d'aller dans la terre promise ».*

3.1.1. *Les Conditions du voyage*

Au début des années 1850, alors que les agences d'émigration n'opéraient pas encore en Valais, les émigrants devaient organiser leur transport, veiller à leur hébergement et à leur nourriture. L'émigrant, en général inexpérimenté et insouciant, était facile à tromper et, au cours du voyage, les occasions de le faire ne manquaient pas : prix sur le transport, sur les vivres, sur l'hébergement, etc. Il arrivait en outre que les émigrants fissent confiance à toutes sortes d'individus, qui les trompaient parfois de la manière la plus infâme, si bien qu'ils se trouvaient alors dépouillés de tout ce qu'ils possédaient avant même d'avoir quitté le continent. Une fois arrivés au port, les émigrants, avec ou sans titre de passage gratuit, devaient quelquefois attendre plusieurs jours, voire plusieurs semaines avant d'embarquer. Là encore, dans une ville qui, pour ceux qui n'avaient jamais quitté leur Valais natal, devait prendre des allures de fourmilière humaine, ils y

³⁴ Tamini & Délèze 1924, p. 291.

étaient, comme tout au long du voyage, livrés à eux-mêmes. Les occasions de se faire *engueuser* s'y multipliaient, les émigrants représentant un « *client* » intéressant non seulement pour les commerçants et les aubergistes des cités portuaires, mais aussi pour les escrocs de toute sorte.

3.1.2. *Les Moyens de transport*

3.1.2.1. *Sur le Continent*

L'itinéraire habituellement suivi passait par le pays de Vaud, Genève et Lyon. De là, les émigrants descendaient la vallée du Rhône vers les ports d'embarquement pour l'Algérie qu'étaient Marseille, Toulon ou Sète. Sur ce parcours effectué en plusieurs étapes, plusieurs moyens de transport étaient à leur disposition : le char, la diligence, le bateau, le train, etc. Les premiers départs de 1851 se firent sur des chars lourdement chargés et regroupés jusqu'à former un véritable convoi. Au sein de ces convois, les émigrants désignaient l'un d'entre eux qui, personne avisée et de préférence lettrée, en prenait la direction et devenait au besoin leur porte-parole. Cette organisation (convoi, chef de convoi, etc.) était relativement répandue à l'époque car elle permettait, l'union faisant la force, d'éviter d'être dupés ou volés. Dès le milieu de l'année 1851, certains émigrants, plus argentés et plus organisés car mieux renseignés, commencèrent à utiliser la diligence, le bateau (sur le Léman, sur le Rhône), le train.

SUZETTE

« Le voyage s'est fait tout d'abord à pied. Ce que vous voyez, ce sont les itinéraires proposés aux Français. Ils rejoignent Lyon ou la vallée du Rhône plus bas, puis ils prennent le bateau jusqu'à Arles et le train d'Arles à Marseille. Pour la plupart, c'est la première fois qu'ils prennent le train, peur dans les tunnels ! Port d'embarquement : Marseille ou Toulon... mais pour les Suisses, passage obligé à Marseille pour se faire pointer au Consulat. »

3.1.2.2. *La Traversée de la Méditerranée*

A la différence du courant transatlantique, la traversée de la Méditerranée était à cette époque relativement aisée. Et, là où il fallait à l'époque compter pour la traversée plus d'un mois pour les Etats-Unis et plus de 2 mois pour le Brésil ou l'Argentine, Alger n'était qu'à 2-3 jours de Marseille. Toutefois, les conditions

dans lesquelles celle-ci s'effectuait n'étaient pas toujours des plus agréables, voyageurs (de 3^e classe) et bagages étant, quel que fût le temps, entassés sans ordre sur le pont, devant dormir dans des hamacs garnis de couvertures, ou dans l'entrepont en cas de mauvais temps, et ne recevant qu'une ration alimentaire semblable à celle des matelots. Ainsi, il arrivait fréquemment que les bagages fussent mouillés, endommagés, voire même emportés par les flots.

« Les gens ne prennent pas le bateau comme nous le ferry ; ils prennent des chaloupes qui passent automatiquement par les Baléares : pas de couchettes, assis sur le pont, en vrac.

Parmi les colons de 1848, il y a eu un personnage, VIVANT BEAUCÉ, dessinateur et correspondant d'un grand journal français de l'époque :



N° 23.

l'illustration. Il a fait partie d'un convoi et a dessiné tout au long de son voyage. Ses dessins et leurs commentaires écrits, ce reportage sur le vif pour nous une valeur inestimable et permet d'imaginer ce qu'ont été les voyages de nos ancêtres. Ce qui était vrai en 1848, l'a été automatiquement en 1850-51 et même sans doute longtemps après. » SUZETTE

3.1.3. La Durée et le coût du voyage

Gros avantage par rapport aux destinations américaines, la durée du voyage (Valais-Algérie) était alors de 2 semaines en moyenne (1 semaine en 1855, encore moins en 1880). Dans le détail, cela donnait :

- | | | |
|--------------------------------------|-----------------|---------------------|
| – du Valais aux ports d'embarquement | de 5 à 10 jours | 2 jours en 1880 |
| – l'attente au port d'embarquement | de 2 à 10 " | 1 à 3 jours en 1880 |
| – la traversée de la Méditerranée | de 2 à 3 " | entre 50 et 60 h |

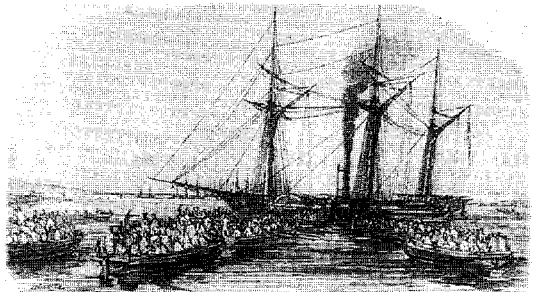
Une traversée « aussi courte » avait entre autre l'avantage de réduire les cas de décès, qui étaient plus fréquents lors de la traversée de l'Atlantique. En 1851, les frégates à vapeur de l'Etat effectuaient 3 aller-retour par mois entre Toulon et Alger ; quant à la *Compagnie Bazin*, compagnie privée mais agréée par l'Etat, elle

offrait, également 3 fois par mois dans les 2 sens, des départs de Marseille en direction d'Alger et Stora (province de Constantine). D'autres compagnies proposaient également 3 départs mensuels de Marseille, de Toulon, ou de Sète (ce dernier port ayant été peu utilisé par les Valaisans, si ce n'est en provenance d'Alger). Dès le milieu des années 1850, on vit apparaître des départs (hebdomadaires) à jour fixe, puis en septembre 1887 un service quotidien de paquebots entre Marseille et Alger.

Du fait de sa proximité, le prix du voyage du Valais en Algérie était évidemment bien inférieur à celui jusqu'aux différents points du continent américain. Si l'on peut estimer, dans les années 1850, le prix de ce dernier à près de 500 fr. (pour un adulte), il n'était que d'une centaine de francs pour l'Algérie. Variant selon le type de transport adopté, le prix du voyage comprenait néanmoins des coûts fixes : ceux de la nourriture et du logement (en moyenne de 2 à 3 fr. par jour et par personne), ainsi que ceux du transfert des bagages d'un moyen de transport à l'autre ou de l'excédent de bagage, ... revenant à chaque fois à quelques dizaines de francs.

Ceux qui avaient obtenu le passage gratuit sur l'un des bâtiments de l'Etat voyaient le coût de leur voyage réduit dans des proportions intéressantes, encore plus si le gouvernement français leur avait octroyé, comme à ses émigrants nationaux, « *un secours de route qui se chiffre à 30 sous par myriamètre soit 15 sous par lieue parcourue (4 km)* »³⁵, soit environ 20 fr. suisses.

Pour ceux n'ayant pas eu droit au passage gratuit sur mer, le prix de la traversée (3^e classe) s'élevait à 35 fr. (tombant à moins de 15 fr. dans les années 1860, à moins de 10 fr. dans les années en 1880). Dans les cas du bateau et du train, il faut signaler que les enfants (de 3 à 12 ans) voyageaient à moitié prix, le trajet étant gratuit pour les nourrissons... assis sur les genoux de leurs parents.



L'embarquement des Galiens pour l'Algérie

³⁵ Di Costanzo 1985, vol. 1, p. 68.

3.1.4. Les Ports d'embarquement : Marseille et Toulon

Le port phocéén fut tout au long de ce courant migratoire valaisan, le passage, sinon obligé, du moins privilégié des émigrants, d'une part parce qu'ils devaient y faire viser leur passeport au consulat suisse, d'autre part parce que Marseille, outre sa position géographique avantageuse à l'embouchure du Rhône, était l'un des principaux ports d'embarquement pour l'Algérie, surtout pour ceux qui n'avaient pas de titre de passage gratuit sur mer. Pour 1851, ce furent 262 Valaisans (soit environ 25 % de ceux partis cette année-là) qui s'y embarquèrent (158 pour Alger, 84 pour Stora, 19 pour Bône et 1 pour Oran), le plus souvent en payant leur passage.

Toulon, port d'embarquement des colons subventionnés français, vit également passer un grand nombre d'émigrants valaisans, tout particulièrement ceux qui avaient obtenu, outre une concession de terre, le titre de passage gratuit sur mer sur l'un des navires de l'Etat. Les autorités françaises ne prenant pas garde à la possibilité de les embarquer de suite, il s'en suivait parfois un encombrement indescriptible et des conditions de vie difficiles dans des lieux peu adaptés pour recevoir tant d'individus à la fois. Cela avait naturellement pour conséquence d'obliger certaines familles à attendre leur tour pendant plusieurs semaines et à dépenser ainsi leur maigre pécule avant même d'avoir atteint la côte africaine. En 1851, ce furent 709 Valaisans (soit environ 70 % de ceux partis cette année-là) qui s'embarquèrent de Toulon pour Alger (sans faire la distinction entre ceux qui eurent droit au passage gratuit et les autres).

3.1.5. L'Arrivée en Algérie

A Alger, une fois débarqués, les émigrants étaient envoyés au « Dépôt des colons », aussi appelé « Dépôt des ouvriers ». Ceux ayant au préalable obtenu une concession étaient dirigés dès le lendemain vers celle-ci. Par contre, s'ils n'en avaient pas, ils pouvaient attendre là plusieurs jours, jusqu'à ce qu'on eût trouvé à les placer. Pendant ces



Côte africaine en vue ! VIVANT BEAUCÉ

quelques jours passés au « Dépôt des Colons », les familles valaisannes y étaient « *interrogées et examinées* »³⁶, afin de savoir si d'autres les suivaient et de juger de leurs conditions physiques. Elles y recevaient également de nombreux secours, principalement en vêtements, car beaucoup se trouvaient dans un grand dénuement. Une fois statué sur leur sort, ces familles étaient acheminées, certaines sur des chars, d'autres à pied, jusqu'aux villages où l'autorité avait décidé de les placer. Vu l'état des routes, ce trajet nécessitait souvent plus d'une journée.

SUZETTE

« Comment se passe l'arrivée ? Quand ils débarquent, premier problème : les colis, les bagages, mal arrimés parfois sont éventrés, en vrac, et il faut les repérer. J'ai eu quelques échos récents, par une quatrième descendante des FORT : « Ils sont arrivés à Alger, on leur a fourni une carriole pour transporter leurs affaires, mais, arrivés à Koléa, pas d'habitation, des planches entassées dans la cour de la caserne et ils ont été logés à la caserne... un certain temps ! » »



La caserne de Cherchell. VIVANT BEAUCE

A SUIVRE...

³⁶ ANOM, F 80 1391, *Colonies agricoles, Lettre du gouverneur général par intérim au ministre de la guerre*, 15.7.1851.

Abréviations

AASM	Archives de l'Abbaye de St-Maurice
Ac	Archives communales de...
AEV	Archives de l'Etat du Valais
AF	Archives Fédérales
ANOM	Archives Nationales d'Outre-Mer
CE	Conseil d'Etat
CF	Conseil Fédéral
CV	Le Courrier du Valais
DI	Département de l'Intérieur
DJP	Département de Justice et Police
GC	Grand Conseil
RG CE	Rapport de Gestion du Conseil d'Etat

Bibliographie

Archives

Archives de l'Abbaye de St-Maurice (AASM) (à St-Maurice)

AASM, *Mission d'Algérie (L'Orphelinat de Mdjez-Amar. Documents)*.

Archives de la commune de Troistorrents (à Troistorrents)

Ac Troistorrents, H 49, *Description de 1852 et 1853*.

Archives de l'Etat du Valais (AEV) (à Sion)

Département de l'Intérieur (DI)

AEV, DI 194 2, *Emigration en Algérie (1851-1867)*.

AEV, DI 195 2 2, *Mises en garde du DI; correspondance d'émigrants; déclarations des communes concernant les ressources pécuniaires de leurs ressortissants émigrant en Algérie (avril-novembre 1851); ...*

AEV, DI 358, *Registre des émigrés: état nominatif, lieux de destination des émigrés (1849-1879)*.

Protocoles des séances du Grand Conseil

AEV, Bulletin GC, Session ordinaire de mai 1860, DI (Emigration), p. 16.

Archives Fédérales (AF) (à Berne)

AF, E 2 1082 et 1093, *Dossiers personnels (Légion Etrangère)*.

AF, E 2200 Paris 1, vol. 34-35 et 36, *Registre de correspondances (1851) et (1852)*.

Archives Nationales d'Outre-Mer (ANOM) (à Aix-en-Provence)

ANOM, F 80 1391, Colonies agricoles.

ANOM, F 80 1391 (dossier n° 50), Emigration suisse au village agricole d'Ameur el Aïn.

Ouvrages

- A.+ C. Carron *Nos cousins d'Amérique. Histoire de l'émigration valaisanne en Amérique du Sud au XIX^e siècle*, 2t, Sierre 1986.
- L. Courthion *Le Peuple du Valais*, Lausanne, 1979.
- L. Delaloye *Saxon. Vieux bourg. Cité nouvelle*, Martigny, 1958.
- J.-M. Di Costanzo *L'émigration allemande en Algérie au XIX^e siècle* (1830-1890). U.E.R. Histoire, 2 vol., Aix-en-Provence, 1985.
- A. Eggs-Mottet *L'émigré* (roman), Sion, 1990.
- J. Franc *La Colonisation de la Mitidja* Paris, 1928.
- S. Granger *Fam. suisses du Valais ayant émigré dans la région de Koléah (Algérie)*, Nîmes, 1997.
- E. Maye *L'émigration valaisanne en Algérie au XIX^e s.* mémoire de licence, Chamoson, 1995.
- D. Salamin *Pauvreté et assistance en Valais au XIX^e siècle*, mémoire de licence, Genève, 1976.
- Tamini + Délèze *Essai d'Histoire de la Vallée d'Illeiez*, St-Maurice, 1924.

Articles

- K. Anderegg Causes et motivations de l'émigration en Valais...
- G. Arlettaz L'émigration: un enjeu politique cantonal...
- P. Guichonnet Les Valaisans et la colonisation de la Mitidja...

Journaux

Courrier Valaisan

Publications officielles

BULLETIN PAROISSIAL

«» RÉVÉREND LUC PONT, CURÉ DE TROISTORRENTS EN 1921 «»

Découvert par Gabriel Antonin, le bulletin paroissial de Troistorrents publié en mai 1921 a retenu notre attention. Par le plus grand des hasards, le texte principal de cette revue habituellement axée sur d'autres centres d'intérêt traite de

L'ÉMIGRATION... EN ALGÉRIE !

Nous ne résistons pas au plaisir de publier, in extenso, cet écrit du curé Pont. Après l'étude de l'historien et de la chercheuse contemporains, voici une « vision d'époque ».

Les gens de Troistorrents, et aussi ceux de toute la vallée d'Illiez, sont véritablement les habitants primitifs du pays. Je veux dire que la vallée n'a jamais été habitée par une autre race que celle qui s'y trouve actuellement. Peu d'étrangers venaient s'y établir, et les gens de la vallée ne sortaient guère de chez eux, sauf pour le service militaire étranger, par suite des conventions que les puissances européennes contractaient avec les divers cantons pour avoir des troupes suisses. Le Valais était toujours un de ceux qui en fournissait le plus, surtout que c'était une ressource pour les fils des Messieurs, qui étaient nommés officiers quoique jeunes encore. On faisait alors des enrôlements dans les communes ; on faisait fête dans les pintes ; des hommes paraissaient avec de superbes uniformes ; des rubans aux couleurs du prince pour lequel on s'engageait flottaient devant les cabarets ou sur les enseignes d'auberges ; le sergent qui faisait le recrutement ne manquait pas de faire valoir toutes les ressources de son éloquence pour vanter le service militaire.

Tout ce tapage enflammait le cœur des jeunes gens, et presque tous s'en allaient faire au moins quatre ans de service militaire. Il y avait peu d'hommes arrivés à un certain âge qui n'eussent pas servi en France, en Piémont, en Espagne, à Naples, à Rome ou ailleurs. Ces jeunes gens ne

revenaient pas tous au pays ; le changement de climat, la fièvre, la nostalgie ou mal du pays, en moissonnaient un grand nombre et les grandes guerres en emportaient un plus grand nombre encore. Sous Napoléon I^{er}, une soixantaine d'hommes, de Troistorrents seulement, ne revinrent plus et on ne sut jamais ce qu'ils étaient devenus. Sans doute, ils restèrent sur les champs de batailles, ou, faits prisonniers et conduits au loin, ils moururent de misère et d'ennui. Pour se faire une idée de ce que je viens de dire, lorsque les Suisses furent licenciés du service de France après la révolution de juillet 1831, révolution qui détrôna Charles X et amena Louis-Philippe sur le trône, 52 hommes revinrent à Troistorrents dans l'espace de quinze jours, et en 1859, plus de 50 revinrent de Naples.

Ce service militaire avait son bon et son mauvais côté. Quelquefois, de braves garçons allaient s'y gâter ; un jeune homme était-il contrarié à la maison, de dépit, vite il prenait un engagement, et ainsi des bras très utiles à la famille étaient enlevés. Et ces garçons pouvaient bien se repentir et gémir quelques jours après, c'était trop tard, le contrat était signé pour quatre ans. Parfois aussi, grâce à ce service, on pouvait se défaire d'un mauvais sujet sans bruit et à bon marché. Enfin, ceux qui sans être mauvais, n'étaient guère soumis à leurs parents, apprenaient l'ordre et l'obéissance, et, à leur retour, on constatait qu'ils avaient gagné en bien.

En plus de la solde militaire, chaque homme recevait de 100 à 120 fr. pour les quatre ans!!!

A part ce service, personne ne songeait à quitter la vallée, ni même sa commune. Le sol produisait assez pour nourrir ses habitants. Cependant la maladie des pommes de terre qui avait duré plusieurs années avait mis dans la gêne bien des familles. Pourtant la situation allait s'améliorant.

Sur ces entrefaites, la France qui voulait coloniser l'Algérie, cherchait des émigrants de tous côtés. Le pays était parcouru par des émissaires qui distribuaient les prospectus les plus pompeux. Ces moyens gagnèrent quelques habitants de la vallée. Des familles pauvres se décidèrent à par-

tir pour l'Algérie. A Troistorrents, le nombre s'éleva à une soixantaine d'individus, tant femmes qu'enfants.

Avant de partir, les émigrants vendirent ce qu'ils possédaient. Cependant Julien Besson, de la Chiesa, qui avait passablement de biens, mais dont l'habitude de boire rendait la famille malheureuse, vendit une partie de ses avoirs mais garda la pièce de la Chiesa. Cyprien Mettyaz, fils de Nicolas, du village, garda son pré de Camand. Ils demandèrent encore un subside à la commune, prétextant qu'étant bourgeois, ils abandonnaient leurs droits aux autres et qu'il était bien juste qu'ils fussent un peu indemnisés. La commune décida de leur donner 25 fr. par tête, mais à la condition de les restituer s'ils revenaient avant 8 ans, et pour toucher cette modique, ils devaient encore fournir caution ou hypothèque.

Puis, afin que l'émigration eût réellement lieu et que ce ne fût pas seulement un voyage pour faire bombance, et revenir ensuite les poches vides, le Conseil députa Hyacinthe Claret, vice-châtelain, pour les conduire jusqu'à Marseille et veiller à leur embarquement. Le jour du départ fut fixé, et le matin tous assistèrent à une grand-messe qu'on chanta, puis le cortège se mit en marche, tout joyeux d'aller habiter la « terre promise ». Presque tous étaient habillés de neuf, et cette caravane de femmes, d'hommes et d'enfants qu'on emballa comme on put, ne manquait certes pas de pittoresque et ne portait pas le cachet de la misère. Cependant ce départ fit une singulière impression sur les assistants. Ils voyaient défiler de leurs concitoyens, de leurs parents, qu'on croyait bien ne plus revoir ; la nouveauté de spectacle rendait la scène plus émouvante encore.

Du nombre de ces émigrants étaient Jean-Joseph Dubosson, des Neys, notaire, et sa femme. Son frère, Basile Dubosson avec sa femme et ses quatre enfants. Un Morisod, de Monthey, avec dix enfants. Julien Besson, de la Chiesa, avec dix enfants ; Cyprien Mettyaz avec sa femme et un enfant ; Cyprien Morand ; la fille d'Ignace Claret ; Angelin Lange avec sa femme et plusieurs enfants ; un fils d'Ursule Methyaz, appelé Valleta, avec

son épouse Françoise Rouiller, de Crie, et quatre enfants; Julien Morand avec sa famille et quelques autres.

Le transport alla bien jusqu'à Lyon, mais là, la bande se disloqua et les traînards manquèrent le train. Restés ainsi en arrière, sans conducteur et sans papiers, ils rebroussèrent chemin et revinrent comme ils purent à Troistorrents, maudissant Claret de ce qu'il les avait abandonnés.

De ce nombre furent Angelin Lange et Julien Morand avec leurs familles. Les autres gagnèrent l'Algérie, où ils furent placés sur des biens qu'ils achetèrent. Mais le climat d'Afrique leur fut meurtrier. Une bonne partie y trouva la mort. Le notaire Dubosson mourut du choléra; de même son frère Basile, Cyprien Methyaz et Valleta. Ceux qui purent revinrent à Troistorrents, entre autres, la veuve du notaire avec trois enfants, six étaient morts en Algérie. Une seule resta en Algérie dans un couvent, où sa sœur, disait-on, était déjà morte en odeur de sainteté. Julien Besson revint aussi avec les enfants qui lui restaient, mais une fille resta en service à Alger. La veuve de Cyprien Methyaz revint aussi avec sa fille et un des fils de Julien Besson-gré, des Champs.

Le goût d'émigrer en Algérie passa et on n'en parla plus sinon pour dire:
«E miô ita ver se.»

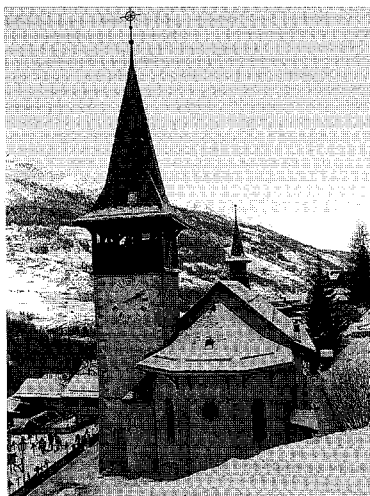
LETTRE D'ANNIVIERS

« YVETTE CUGNY-THEYTAZ »

Chers amis en généalogie,

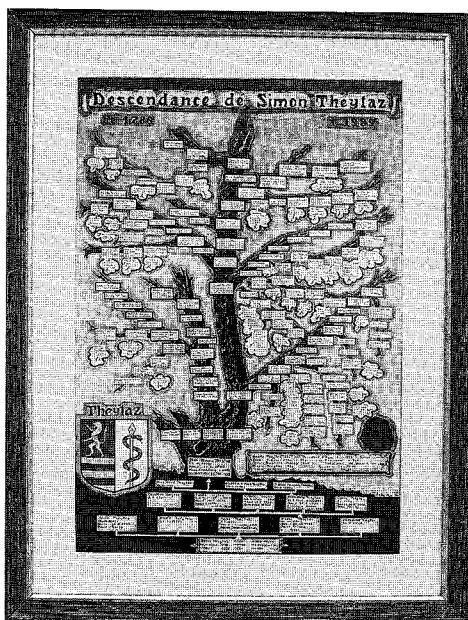
Notre motivation, en initiant nos recherches sur la famille Theytaz, répondait au besoin fondamental de chaque être humain : connaître ses racines. C'est avec beaucoup de plaisir que nous livrerons les résultats obtenus. Une grande fête des Theytaz se déroulera la veille de la course Sierre-Zinal, édition 2003 et « notre » livre sera distribué le jour-là.

Ce que nous savions sur notre famille se trouve dans l'Armorial valaisan qui dit : « Theytaz, nom de famille cité à Loèche... » Les recherches proprement dites ont débuté par la consultation des registres paroissiaux de Vissoie : *Baptêmes* dès 1683, *Mariages* dès 1714, *Décès* dès 1713.



Un problème délicat, qu'on retrouve certainement dans chaque petite communauté, a trait au nombre peu élevé de prénoms utilisés. De là sont

Descendances		
1. Quistan	8 Tsamò	Jean Theytaz, Président d'Ayer-Vissoie
2. Menton	9 Coquing	Jean Bapt Theytaz
3. Euphémie Julienne ref. 5	10 Officier	Pierre Theytaz
Joseph Jean Jacob ref. 14	11 Grand Theytaz	Jean Theytaz
4. Tsassieou	12 Marie ref. 7	Jean Theytaz
5. Lè Bisò	13 Ermite	Jean Joseph Theytaz
6. Tobie	14 Carron	Pierre Theytaz
7. Vice	Les Vieux Guides Theytaz	Christien Theytaz
	Louis - Benoît - Basile - Pierre	Basile Theytaz, Président d'Ayer 1925-1958
	Florentin - Honoré - Théophile - Hilaire	Rémy Theytaz 1957-1958
	Jacques - Joseph - André - Remy	Président du Grand Conseil Valaisan 1958-1968
		Aloys Theytaz, Profet du district de Sierre
		Docteur et Chantre du pays phodanien
		2004 Theytaz 2 - 2004

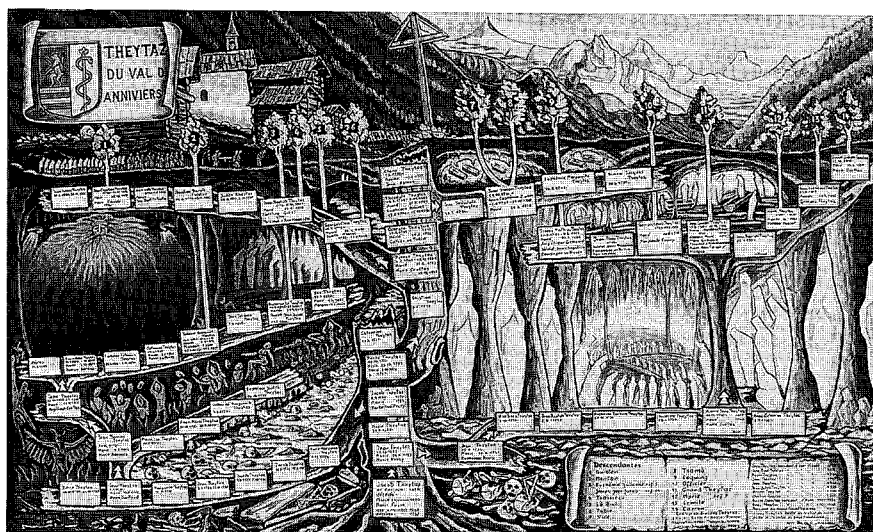


probablement nés les sobriquets, de règle naguère, et qui nous ont grandement servi aujourd'hui.

La base de nos recherches a été ceux de Jacob : *Jean* (1692), *Marie* (1695), *Jacob* (1699), *Pierre* (1702) et *Catherine* (1709).

Trois arbres ont été érigés, ont grandi, se sont habillés. Ces premières trouvailles ont stimulé de nouvelles investigations, d'autres arbres ont germé et aujourd'hui, en

Anniviers, les Theytaz se répartissent en dix branches.



Tableaux de Roger Theytaz.

Un tel travail ne se réalise pas sans surprises agréables ou désagréables et maintes fois, nous avons courbé l'échine, pesté contre l'écriture de certains curés et porté des jugements intempestifs. Nous avons buté longuement sur les enfants de Pierre et Marie Crettaz. Les dates de naissance de ces derniers nous causaient problème. Puis, eureka, les recensements de 1802 et 1829 nous ont confirmé que *deux* Pierre Theytaz avaient bel et bien épousé *deux* Marie Crettaz !

Les rencontres avec les habitants ont amené également leur part de découvertes et de plaisirs. Discussion sur le passé, mise en évidence des coutumes, des légendes, des croyances ancestrales. Les cartons à chaussures ont également révélé leur lot de trésors. Sur cette Ronde, nous reconnaissons la famille de Jean Theytaz. Pour nous, Jean, l'homme aux moustaches blanches, est un personnage. Lorsqu'il était enfant, il était engagé à la mine et chargé des commissions pour les ouvriers. Un soir, alors qu'il descendait la hotte pleine d'outils sur le dos, il eut la surprise de se trouver nez à nez avec l'ours, au mayen « Bourimon ». Malade de peur, il laissa tomber sa hotte et grimpa prestement au mélèze le plus proche, le temps que l'ours disparaisse. Il arriva malade au village, raconta à sa mère son aventure. On leva les chasseurs, une battue fut organisée... et le dernier ours de la vallée tué !



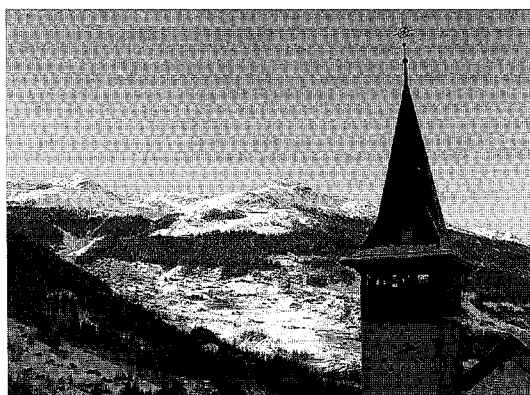
Famille de Jean et Marie Theytaz

De gauche à droite : Albert, Jean, Césarine de dos, Marie, Françoise et Jean fils.

En plus des recherches généalogiques proprement dites, nous avons également préparé un hommage aux guides de montagne de la famille qui ont payé un lourd tribut à leur passion mais qui ont ouvert la vallée au tourisme estival et hivernal.



Nous travaillons encore à la construction du pont vers les Theytaz d'Hérémente, qui, selon l'Armorial «sont partis d'Anniviers vers 1585»... et nous sommes habités par l'espoir de découvrir plus de renseignements sur les relations entre Loèche et Anniviers.



Depuis la nuit des temps coule notre Navizence et pour longtemps encore ses eaux se promèneront en Anniviers. Telle cette rivière aimée, notre quête !

Pour les Theytaz d'Anniviers

G. Luy - T. K. KL

UNE FAMILLE VALAISANNE VERS 1300 LES BOCHATEY DE SALVAN

✂ RAYMOND LONFAT ✂

C'est en dessous du quartier de la *Combaz* de Salvan, vers un *botzat* – forêt de jeunes bois, bouquet d'arbres, bosquet, terrain couvert de buissons, d'arbrisseaux – que s'est établi celui dont le patronyme deviendra Bochatay. Ce nom de famille a donc une origine toponymique¹. Les attestations graphiques notées vers la fin du XIII^e et début du XIV^e siècle sont : *Bochatres*, *dou Boschate*, *dou Boschatez*, *Boschante*, *Boschatey*, *dou Boschatey*, *dou Bochatay*, *dou Boschates*².

Si, actuellement, la documentation relevée ne permet pas de relier le premier porteur du nom à une autre famille existante de la région, il est probable que ce dernier descende ou soit apparenté à une famille habitant la *Vella* de Salvan, elle-même issue vraisemblablement des *de Salvan*. Dans tous les cas de souche très ancienne, la famille Bochatay donnera naissance aux Cergneux et aux Bochatay³.

Selon la légende, les Bochatay seraient issus de la famille *Wilhelme* dit *de Vauvri*, mentionnée depuis 1265 : la documentation consultée est cependant muette à ce sujet et la chose est peu probable. La tradition rapporte aussi que cette famille, la plus ancienne à Salvan, occupait jusque vers 1888 la première place au cimetière, soit devant l'église. *L'Armorial*⁴ ignore les attestations graphiques relevées ci-dessus et n'est pas très heureux avec la description des

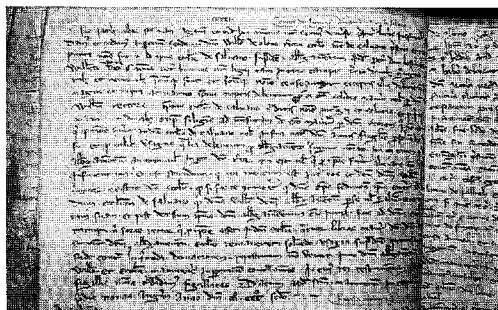
¹ Il faut signaler que d'autres familles portant un nom de même origine étymologique voient le jour dans la région. Au XV^e siècle sont notées – à titre non exhaustif – diverses familles dont nous ne suivons pas la descendance, ceci nécessitant le dépouillement d'autres sources d'archives importantes. Il s'agit notamment d'une famille de Mex, représentée par Guillaume *Bochater* noté le 13 décembre 1464, apparaissant par la suite à Evionnaz où son fils Claude habite en 1490. Il s'agit aussi en 1443 de la famille d'un Jean *Bochactey* d'Arbignon, peut-être accompagné d'un Perrussod, ainsi que de celle de Rolet *Boschati*, noté à Martigny-Bourg vers 1450 ; un Pierre *Bochaty* est mentionné dans la même région à cette époque. Il n'est pas impossible que ces derniers soient originaires de Salvan ou du Trétién.

² Comme pendant plusieurs siècles, ce nom de famille est écrit avec le « -e » de Bochatay, nous indiquons naturellement comme nom original celui mentionné dans les premières attestations.

³ A ce stade de nos recherches, nous ignorons si les Bochatay, branche qui apparaît plusieurs siècles après le démarrage du nom Bochatay, donnent à leur tour naissance à une branche de Bochatay « nouveaux ».

⁴ *Nouvel Armorial Valaisan*, 1974, p. 41

origines de cette famille. Selon lui, elle a une origine trétianintze – version paraissant évidente – et son berceau serait l'endroit actuellement appelé le *Bochatey* du Trétien. Mais l'espace géographique ayant largement évolué aux cours des siècles, toute la question est de pouvoir identifier précisément le « fameux » *botzat* des Bochatey. Or, les actes du XIII^e siècle concernant cette famille et ses terres se situent dans la région de la Combaz de Salvan ! Ainsi, le 19 octobre 1304, un pré est mentionné *ou Boschate*, à l'endroit appelé *Mares* ; ce lieu-dit se trouve à Salvan, en dessous du quartier de *la Cotze* et de celui de la Comba, entre le torrent de la *Zentarlaz* et celui venant de la source de la *Revenasse*, appelé le torrent de *vers li Coquoz*. Cet acte du début du XIV^e siècle suffit donc à prouver l'existence d'un autre *botzat* ainsi qu'à contrecarrer l'affirmation de l'*Armorial*.



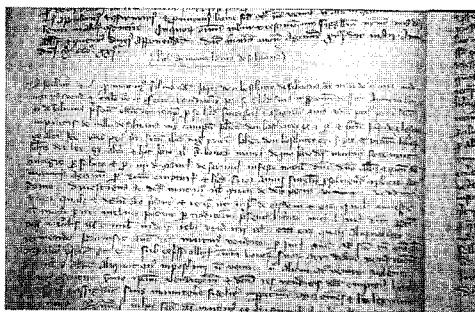
4 août 1302, les terres de feu Pierre Bochatey sont remises au curé de Salvan. (MM, AASM)

Quoi qu'il en soit, le « petit bois », dont le nom détermine désormais ses habitants, disparaît de cet endroit de la *Combaz*, à la suite d'un défrichement. Il s'agissait en fait de l'une des terres les plus intéressantes de la région de la *Vella* et par conséquent de l'une des plus anciennes à être occupée. Preuve en sont ses fréquentes mentions dans les actes du début du XIV^e siècle, mentions concernant aussi les maisons qui s'y trouvent. Par ailleurs, ce toponyme étant antérieur à celui qui est sis au Trétien, il est certain que c'est là que ladite famille Bochatey a vu le jour. Des actes ultérieurs montrent qu'elle acquerra et recevra par mariage de nombreuses possessions au Trétien ; un Bochatey s'y installera vers la moitié du XIV^e siècle, apportant son patronyme à l'endroit de sa nouvelle habitation.

Le premier représentant de la famille est connu le 20 octobre 1278 : il s'agit de Pierre (1) Bochatey, alors témoin. Jean (1), son frère probable, apparaît en 1301, tandis que Jacques Bochatey, sans doute leur père, est connu en 1321 ; il est alors décédé. A cette même date, Martin, autre fils de Jacques est noté.

Première souche de la famille, Pierre (1) a épousé Guillaumette Magnoz qu'il laisse veuve avant le 4 août 1302. Il est en effet dit, dans un acte établi à Saint-Maurice, que Jacques, abbé, et le chapitre, concèdent en fief perpétuel à Guillaume d'Ollon, recteur de l'église de Salvan, pour cent sous, un service annuel de cinq sous et deux coupes de seigle en faveur de l'église de Salvan, ainsi que les autres usages, l'albergement de feu Pierre Bochaty et de sa femme. Si l'évêque de Sion oblige le recteur à quitter l'église de Salvan, celui-ci conservera sa vie durant cet albergement, à moins que son successeur ne le rachète pour quatre livres.

En ce qui concerne la seconde souche, c'est le 13 novembre 1301 que Jean (1) est cité, pour la seule fois, comme propriétaire d'une terre située es Foyez. Son décès, de même que celui de son fils Girolld, sont connus peu après. En effet, le 9 février 1303, Jacques, abbé de Saint-Maurice, et le chapitre, concèdent à Pierre et Perret de Comba et à Jean Fres, pour quarante sous, le service et le plaid, selon la coutume de Salvan, le fief échu à l'abbaye par la mort de Girolld Bochaty, fils de feu Jean (1), cousin de Pierre, Perret et Jean. Jean (1), qui avait probablement épousé une fille de Comba, est décédé; son fils Girolld est également décédé et n'a pas de descendants directs. Ledit albergement consiste en diverses terres citées ou Chablo et es Bossonez, près des terres de Jean du Chablo, des du Truchoz et des de Comba, et seize cuillers de lait dans l'alpe de Fénéstral; à part l'entrage de quarante sous, douze deniers de services sont dus chaque année à la Nativité et deux sous de plaid au changement de seigneur.



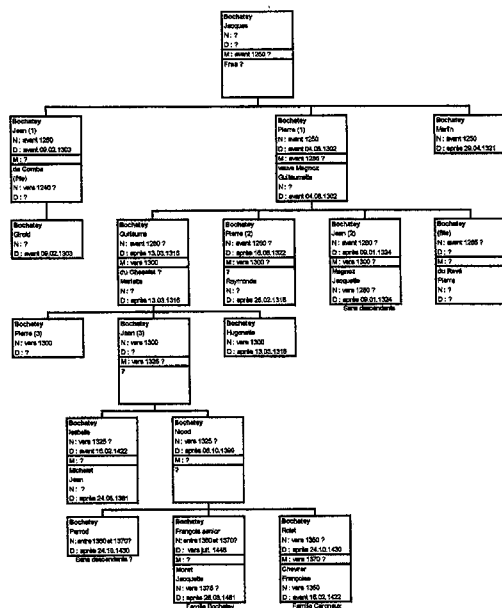
29 avril 1321, des prés de Martin fils de Jacques et de Jean Bochaty sont mentionnés dans le clos de la Vella de Salvan. (MM, AASM)

Brièvement noté le 29 avril 1321, Martin, fils de feu Jacques Bochaty, vend à Aymon Loro une pièce sise dans les prés de la Villa de Salvan, à côté du champ de Jean (2) Bochaty et du pré de Jacques des Leysettes, plus un pré sis au même lieu à côté du pré de Jean (2) d'une part et le pré des enfants de

Jean Délez de l'autre, pour quarante sous⁵. L'acte est passé à Saint-Maurice. Martin et Jean (2), un des fils de Pierre (1), ne laisseront pas de descendance⁶.

Si plusieurs actes concernant les descendants de Pierre (1) sont encore notés durant le début du XIV^e siècle, les Bochatay n'apparaissent plus comme acteurs dans les contrats relevés par la suite. Il faut en effet attendre 1381 pour voir Nicod *Boschatez*, habitant le Trétien, être consort d'Ottanel et de divers alpages. C'est uniquement par la descendance de Pierre (1) – soit son fils Guillaume et son petit-fils Jean (3), père dudit Nicod – que la famille Bochatay essaimera dans la vallée. Il est encore à relever qu'à cette époque, seule la famille de Nicod

Généalogie des Bochatay (Cergneux, Bochatay) des origines jusque vers 1400



Bochatay est porteuse du nom dans la région. De ses fils, François sera bientôt un des hommes importants de la communauté au début du XV^e siècle, alors que Rolet, marié à une fille Chevrer des Marécottes, verra son unique descendant, François *junior*, donner naissance à la famille Cergneux⁷.

(HISTOIRE 1). NOTES TIRÉES D'UN CHAPITRE DU LIVRE À PARAÎTRE: L'ERBA, NOTES ET DOCUMENTS SUR L'HISTOIRE DE LA VALLÉE DU TRIENT ET SES FAMILLES DE CHASSEURS, ÉLEVEURS-CULTIVATEURS MONTAGNARDS, POSSESSION DE L'ABBAYE DE SAINT-MAURICE. «DES ORIGINES JUSQUE VERS 1350», VOLUME I, R. LONFAT. (DROITS DE REPRODUCTION RÉSERVÉS). (NOTES REVUES ET CORRIGÉES PAR ANOUK CROZZOLI).

Le début de l'arbre généalogique des Cergneux et des Bochatay est identique

⁵ Les familles Magnoz, de Comba, du Truoz, Fres, Loro et des Leysettes, citées ci-dessus, sont aujourd'hui éteintes; certaines d'entre elles ont donné naissance à d'autres familles.

⁶ Les différentes paternités et fraternités citées ci-dessus pour les trois souches originelles de la famille pourraient être complétées au fur et à mesure de l'avancement des recherches.

⁷ Le début de l'histoire généalogique de la famille Cergneux est par conséquent identique.

LA FAMILLE JULLIONARD ET SES ARMOIRIES

✠ PHILIPPE TERRETTAZ ✠

Le village de Saillon ne compte que très peu de patronymes qui ont traversé les siècles depuis le Moyen âge pour arriver jusqu'à nous. Sa population a toujours fluctué selon les aléas économiques et historiques de son passé et elle s'est modifiée de génération en génération pour lui donner le visage qu'on lui connaît aujourd'hui.

Parmi les familles qui ne sont propres qu'à Saillon, la plupart sont éteintes. Seule la famille *Bertuchoz* n'est bourgeoise que de Saillon. Les *Dussex*, les *Moulin* y existent depuis le XIV^e siècle, mais on trouve des familles aux patronymes semblables, bourgeoises d'autres communes valaisannes. Par contre les *Romanod*, Les *Blanchoud* et les *Jullionard* constituent, avec les quelques familles précédentes, le noyau des anciennes familles de Saillon. Si les *Romanod* et les *Blanchoud* ont disparu au début du XIX^e siècle, les *Jullionard* se sont éteints en 1904 à Martigny.

Origines et histoire

Cette famille s'appela à ses origines *Léonard* puis au début du XV^e siècle *Léonard alias Jullionard* puis uniquement *Jullionard* dès le XVI^e siècle. On trouve parfois l'orthographe *Gillionard*.

C'est Pierre Léonard (ou Lyonard) vers 1280, cité dans le *minutarius maius* de l'Abbaye de Saint-Maurice comme bourgeois de Saillon avec son épouse Ysabelle fille de Marguerite de Porterie et ses enfants Jacquet et Pierre, qui est le premier porteur connu de ce patronyme. Depuis lors, la famille est régulièrement attestée dans les archives de la maison de Savoie ou dans celles de la bourgeoisie de Saillon, jusqu'à l'apparition des registres paroissiaux en 1610. Depuis lors, il est possible de constituer des généalogies complètes.

On trouve aussi quelques rameaux de la famille Jullionard, originaires de Saillon, qui ont fait souche, l'espace de quelques générations, à Leytron, Riddes, Saint-Pierre de Clages ou Chamoson, et même à Sion où un Nicolas Jullionard est cité comme bourgeois de cette ville en 1642.

Vers 1600, il y a deux branches principales qui composent la famille : la branche d'Antoine et celle de Barthélémy de Pierre.

Ces deux familles semblent jouir d'un statut privilégié à Saillon puisque les charges politiques locales importantes leur reviennent avec régularité. Cette famille compte d'ailleurs dans ses rangs des commerçants et de nombreux notaires et elle s'allie régulièrement avec les familles de notables de la région et plus particulièrement celles de Martigny.



JULLIONARD

Un rameau de Saillon, par Laurent, notaire, châtelain de Saillon en 1677, qui épouse en secondes noces Barbe Joyat de Martigny, est reçu bourgeois de cette ville en 1679 avec son fils puîné Jean-Baptiste.

Désormais le destin de cette famille se jouera sur deux volets, à Saillon et à Martigny. La branche de Saillon continuera de jouer un rôle en vue dans le village jusqu'en 1834 à la mort de Jean-Baptiste Jullionard qui, après trois mariages successifs, meurt sans descendance. Les familles *Fumeaux* de Saillon, *Sardenberg* et *Denys* (Brésil) en sont aujourd'hui les descendants les plus directs par les soeurs de Jean-Baptiste.

La famille de Martigny, elle aussi tiendra un rôle important dans l'histoire locale martigneraise jusqu'en 1904 lorsque le nom s'est éteint à la mort de l'épouse de Louis Jullionard.

Deux personnages, deux armoiries

Deux personnages retiendront notre attention, l'un de la branche de Martigny: Jean-Baptiste, l'autre de la branche de Saillon: Laurent-Joseph.



Portrait de Saint Laurent

Jean-Baptiste est notaire, curial vidomnal de Martigny (1710-1725), Sauthier de Fully 1741, châtelain vidomnal de Martigny encore en fonction en 1753. Son sceau daté de 1753 apparaît dans les archives d'Iliez. On en ignore cependant les émaux et ils ont été supposés pour les deux éditions des armoriaux valaisans :

D'azur à l'agneau pascal d'argent portant sa bannière d'argent chargée de la croix traversante de gueules, le tout sous un chef d'or à 3 étoiles à 5 rais d'azur, rangées en fasce.

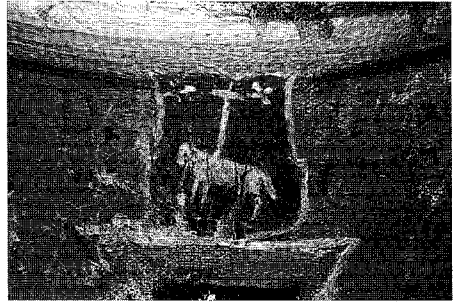
Il y a peu de temps encore, il s'agissait de l'unique représentation connue des armoiries de cette famille.

Lors de la dernière réfection de l'église paroissiale de Saillon, en 1996, les échafaudages montés à l'intérieur de l'église permirent l'approche des peintures du plafond de la dite église. On y trouve, à la croisée des arêtes des voûtes, trois médaillons peints. Deux contiennent des croix: l'une la croix tréflée de Saint-Maurice et l'autre la croix des Chevaliers de Malte. Dans le troisième, on trouve une représentation peinte d'un Saint-Laurent aux allures du XVIII^e siècle qui brandit son gril en souriant. Cette peinture que l'on croit, vue d'en bas, peinte à même le crépi comme les deux croix des autres médaillons est en fait une peinture sur toile qui a été récupérée, découpée et placée à cet endroit pour garnir le médaillon lors d'une rénovation antérieure du XIX^e siècle.

Grâce aux échafaudages qui permirent donc une vision meilleure de cette peinture, on a pu lire au bas de ce tableau récupéré une inscription qui rappelait le souvenir du donateur qui l'avait offerte à l'église de Saillon lors de sa construction en 1740 : *R. D. J. Laurenti Jullionard C(ura)ti Fulliacii 1740* accompagné des armoiries suivantes :

D'azur à l'agneau pascal d'argent cantonné au chef de 2 étoiles d'argent à 5 rais.

Il s'agit de Laurent-Joseph Jullionard de la branche de Saillon, vicaire d'Ardon en 1725, curé de Fully dès 1731, puis recteur de Saint-Pierre de Clages dès 1744.



Armoiries de Laurent-Joseph Jullionard

Les armoiries dans les grandes lignes sont identiques à celles de son cousin de Martigny et les émaux que l'on avait supposés jusqu'alors étaient confirmés pour l'essentiel.

On pourrait imaginer que les variantes qui sont minimales servent tout simplement à distinguer les deux branches. Les armoiries de Jean-Baptiste, le notaire, qui sont postérieures en date pourraient aussi être une variante qu'il avait voulue pour que ces armoiries lui fussent propres tout en gardant le caractère général de celles de la famille.

Ce n'est qu'en trouvant, un jour peut-être, un autre exemplaire de ces armoiries que l'on obtiendra une réponse... pour autant que cela ne soit pas une troisième variante !

STUDER

PRÉSENCE GERMANOPHONE EN VALAIS CENTRAL

«» JEAN-DANIEL ROTEN «»

Le patronyme STUDER est l'un des plus communs de notre pays. En Suisse, ce nom de famille se retrouve particulièrement dans les cantons de Berne, Fribourg, Neuchâtel, St-Gall, Soleure, Zurich et Valais.

Lens, Icogne et St-Léonard comptent ou comptaient de nombreux bourgeois portant ce nom à consonance germanique. Faut-il assimiler ces familles à la branche haut-valaisanne? Lors de mes recherches, j'ai découvert une origine fribourgeoise commune à tous ces ressortissants du Valais central: Christophe ou Christian Studer, natif de Tafers, district de la Singine.

christianus filius Martini studer ex parrochiâ
 Sabes lausanensis diocesis friburgensis diocesis et
 Mariae franciscæ filia Melchioris Brontofanden
 ex parrochiâ Kerni ex cantone d'Orindual —
 tribus pueris factis proclamationibus tem-
 diebus festiuis quæ dominicis in facie p[re]s
 matris ecclesia coram duobus testibus stephans
 follonier ex parrochiâ st stephani in Helvetia
 et franciscæ kamerlin ex parrochiâ de —
 Querscham Lucernens i/matrimonio coniuncto
 huius die 2^abris 1736 benedixit
 L. B. Chenevier C. R. priore et Quato Lensæ

Né et baptisé à Tifers en 1716, cet homme, fribourgeois germanophone, épouse à Lens, en 1736, Marie Françoise von Deschwanden, originaire de Kerns, canton d'Unterwald.

Parrain d'une fille Kamerzin, aux origines schwytzoises, Christi apparaît dans les registres paroissiaux de Lens en 1733 déjà.

Christophe Studer et Marie Françoise sont les parents de quatre garçons baptisés à Lens :

- a. Ignace Antoine STUDER naît le 21 mai 1743. Il épouse en avril 1769 Catherine ZEPHELIER. Il meurt en 1812.
- b. Stéphane Siméon STUDER naît le mercredi 2 février 1746. Il épouse Anne-Marie HUTTER en 1768 et meurt en 1803.
- c. Jean Michel STUDER naît en 1779 et se marie en juin 1778 à Anne Marie de RUPPE.
- d. Joseph Ignace STUDER vient au monde le vendredi 3 mars 1752. Il épouse Marguerite ANSELMO et décède le 8 janvier 1824.

Christian STUDER et sa femme Marie Françoise doivent avoir donné le jour à d'autres enfants : Jacques STUDER, époux de Marie Josèphe TROGER, et Antoine STUDER, époux de Catherine de RUPPE.

Malheureusement, dans les registres de baptêmes de Lens, on ne trouve aucune trace de leur naissance, mais on peut lire ces prénoms (Jacques et Antoine) dans plusieurs actes.

Veuf en 1758, Christi Studer se remarie, à Sion, avec une Bernoise, Caroline Eggly.

Au XVIII^e siècle, la paroisse du « Grand Lens » accueille un grand nombre de personnes parlant allemand. Studer, von Deschwanden, Troger, Oggier, Hutter, de Ruppe sont certainement d'origine germanique : Suisse centrale, Oberland bernois, Singine fribourgeoise et Haut-Valais. La commune manque d'ouvriers qualifiés et fait appel à des « étrangers ».

Intéressons-nous à Stéphane Siméon STUDER. Meunier comme son père, il habite sur la commune d'Ayent. Epoux d'Anne Marie HUTTER, on lui connaît cinq enfants :

- a. Agathe STUDER, née le lundi 13 février 1769,
- b. Marie Madeleine STUDER, née le samedi 13 juillet 1771, épouse de Vincent FARDEL,
- c. Ignace Antoine STUDER, né le jeudi 13 avril 1775,
- d. Joseph Ignace STUDER,
- e. Stéphane STUDER, né le samedi 6 octobre 1781.

De ces cinq enfants, le quatrième est mon ancêtre. Joseph Ignace STUDER est né le 22 novembre 1777. Il meurt le 29 décembre 1851. Il est enterré à Ayent. Il est le premier des Studer à avoir droit au titre de «Meunier des Combes». Il épousa Marie Lucie BENEY le lundi 2 septembre 1805. On leur connaît huit enfants: Joseph André, Angélique, Laurent, Barthélemy André, Marie Elisabeth, Anne Marie Rose, Marie Catherine et Marie Romaine. Lors des divers recensements, Joseph et sa famille figurent sur la liste des habitants d'Icogne.

Laurent STUDER est né le jeudi 21 septembre 1809 à Ayent. Il épouse Catherine VENETZ, le 4 février 1836, à Ayent. Le couple s'installe à Saint-Léonard, village de Catherine. Le couple n'a qu'un seul enfant, Jean Laurent François STUDER, né le 10 janvier 1837, le premier Studer natif de Saint-Léonard.

Laurent et son fils Jean apparaissent comme *communiers* de Saint-Léonard en 1853 et *bourgeois* de la même commune en 1863. Laurent est élu conseiller communal de ce village. Catherine et son mari sont donc à l'origine de tous les STUDER bourgeois de Saint-Léonard.

Laurent exerce le métier de tailleur. Bien qu'habitant et travaillant au village, Laurent a pour clients des habitants de Sion, en plus de ses concitoyens. C'est un client de la capitale qui, pour le remercier, le photographie, au milieu de sa famille, en 1887. Le 20 novembre 1893, il

meurt, âgé de 84 ans. Catherine, sa femme, le rejoint le 15 mai 1896 au cimetière de Saint-Léonard.

Jean épouse Marguerite BITZ le 28 novembre 1862. Sept enfants naissent de cette union.



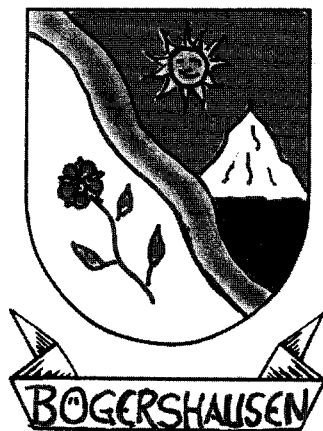
1	Laurent	Studer	1809–1893	fils de Joseph et Marie Beney
2	Catherine	Studer - Venetz	1816–1896	épouse de Laurent Studer
3	Jean	Studer	1837–1922	fils de Laurent et Catherine
4	Marguerite	Studer - Bitz	1838–1916	épouse de Jean Studer
5	Rosine	Bétrisey - Studer	1863–1949	fille de Jean, épouse de Modeste
6	Jean-Baptiste	Studer	1866–1935	fils de Jean
7	Joseph	Studer	1874–1963	fils de Jean
8	SérAPHINE	Gillioz - Studer	1876–1951	fille de Jean épouse de Joseph
9	François	Studer	1878–1962	fils de Jean
50	Modeste	Bétrisey	1852–1915	époux de Rosine
51	Prosper	Bétrisey	1883–1958	fils de Rosine et Modeste
52	Daniel	Bétrisey	1885–1959	fils de Rosine et Modeste

NOUVELLES ARMOIRIES – NEUE WAPPEN

✎ BERNARD TRUFFER ✎

BÖGERSHAUSEN

Die Familie stammt aus Duisburg in Deutschland. Wilhelm, Sohn des Wilhelm und der Maria geb. Haverkamp, geboren 1937, Physiker, kam 1969 zur Lonza AG nach Visp und nahm vorerst in Brig, dann in Visp (1970) und schliesslich in Lalden (1996) Wohnsitz. Im Frühjahr 1984 erwarb er für sich und seine Familie das Bürgerrecht von Baltschieder. Der Walliser Grosse Rat verlieh ihnen in der Maisession 1984 (am 18.5.1984) das Walliser Bürgerrecht.



Wappenbeschreibung:

Wappenfeld durch ein schrägrechtes Wellenband gespalten in Silber und Rot. Im silbernen Feld eine rote Rose mit goldenem Stempel, grün bestielt und beblättert. Im roten Feld auf schwarzem Boden eine silberne Bergspitze von einer goldenen Strahlensonne überhöht. (Neuschöpfung Paul Heldner und Hans Margelist).

Mitteilung: Paul Heldner, Heraldiker.

MEYER

Die Familie stammt aus Villmergen im Kanton Aargau und ist seit 1920 in Visp wohnhaft. Gerhard Meyer, geb. am 14.3.1931 in Visp, erwarb am 25.4.1988 für sich und seine Familie das Bürgerrecht von Brig-Glis. Der Walliser Grosse Rat verlieh ihnen in der Maisession 1989 (am 12.5.) das Walliser Bürgerrecht. Die Familie spendete am 29.3.1992 den Burgertrunk.

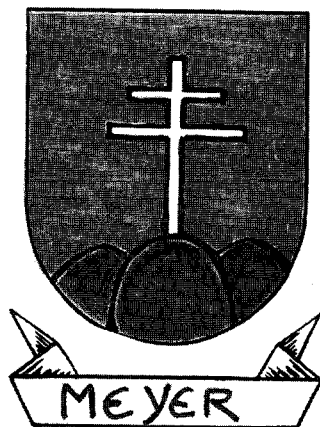
Wappenbeschrieb:

In Rot silbernes Lothringerkreuz aus grünem Dreiberg wachsend.

Quelle:

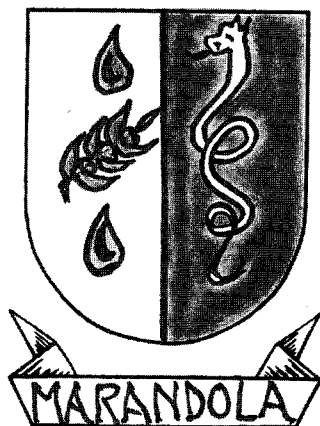
Wappenstein von 1685 am Gasthaus Rössli in Villmergen.

Mitteilung: Paul Heldner, Heraldiker.



MARANDOLA

Famille originaire d'Itri dans la Province de Latina (Latium) en Italie, reçue bourgeoise de Saint-Jean (Anniviers) en la personne de Paolo Marandola, né à Itri le 30.10.1963, fils de Pietro, maçon, et de Giuseppa née Agresti, imprimeur, domicilié à Vissoie dès 1972. Naturalisation facilitée par décision fédérale du 1.9.1998. Réception à Saint-Jean le 29 janvier 2000. (L'épouse de Paolo Marandola, Geneviève Savioz, est originaire de Saint-Jean).



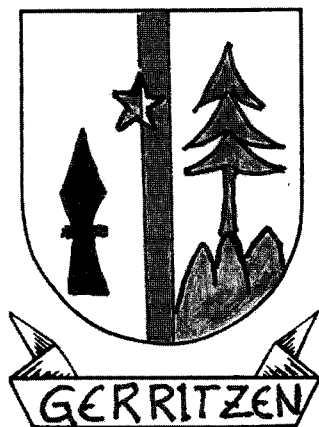
Blasonnement:

Parti d'argent au rameau d'olivier de sinople fruité du même, posé en barre entre deux gouttes d'eau d'azur, le tout en pal, et d'azur au serpent à la tête de chien d'argent, porteurs d'eau et cultivateurs d'oliviers; le serpent à la tête de chien rappelle la ville d'Itri d'où la famille est originaire.

Communication: Michel Savioz, héraldiste.

GERRITZEN

Die Familie kommt aus Deutschland. Ihre Vorfahren lebten bis ins 18. Jahrhundert auf der holländischen Seite des Niederrheins, danach am deutschen Niederrhein, namentlich in Duisburg. Detlef-Theodor Gerritzen, geboren am 13.10.1952 in Duisburg, Chemiker, kam 1983 zur Lonza AG nach Visp und nahm mit seiner Familie in Zeneggen Wohnsitz, wo er am 13.11.1994 für sich und seine Familie das Bürgerrecht erwarb. Der Walliser Grosse Rat verlieh ihnen in der Maisession 1996 (am 15.5) das Walliser Bürgerrecht.



Wappenbeschreibung:

Wappenschild in Silber durch ein senkrechtes rotes Band geteilt. Im vorderen Feld eine schwarze Gerspitze, im hinteren Feld auf grünen Dreiberg eine ebensolche Tanne. Das rote Band trägt oben einen fünfzackigen Stern.

(Neuschöpfung in Zusammenarbeit mit Paul Heldner, heraldiker, Glis: Die Gerspitze weist auf den Familiennamen Ger-ritzen hin, der Dreiberg mit der Tanne ist dem Wappen von Triebberg im Schwarzwald, dem Herkunftsort von Frau Gerritzen-Griesbaum, entnommen, das rote Band mit dem Stern symbolisiert die neue Walliser Heimat).

Mitteilung: Paul Heldner, Heraldiker.

COMPUTEREINSATZ IN DER FAMILIENFORSCHUNG

✎ WALTER SOMMER ✎

Wenn wir uns mit der Familienforschung befassen, kommen schnell viele Daten zusammen. Können wir uns am Anfang noch auf unser Gedächtnis verlassen, so verlieren wir doch relativ schnell den Überblick über all die Lebensdaten und Anekdoten unserer erforschten Personen. In dieser Situation können uns all die Computerprogramme helfen, die zu diesem Thema entwickelt wurden und im Handel erhältlich sind.

Eine Zusammenstellung deutschsprachiger genealogischer Programme finden wir auf der Internetseite <http://www.genealogienetz.de/misc/software/neu/>. Ab dieser Liste können zu jedem Programm kurze Steckbriefe abgerufen werden. Ich habe ein Programm ausgesucht und werde es nachfolgend etwas beschreiben.

Programmname	Ahnenforscher 2000
	Version 03.03.2001
Sprache	Deutsch
Betriebssystem	Windows 9x/NT
Hersteller/Vertrieb	Remo Schläuri, Mettlenstrasse 14B, CH-9524 Zuzwil
Homepage	http://www.ontrac.ch/ahnenforscher/

Nach einer kurzen Einarbeitungszeit, die bei praktisch jedem Genealogieprogramm notwendig ist, haben wir hier ein schnelles Hilfsmittel, das sowohl für den engagierten Familienforscher wie auch für den professionellen Genealogen gedacht ist. Alle Angaben zu Personen und Familien können damit äusserst einfach und komfortabel erfasst und geändert werden. Erfasste Daten können auf verschiedenste Arten aufbereitet und präsentiert werden, als Zahlenmaterial in Listen wie auch als Grafik.

Einfache Bedienung

Ahnenforscher 2000 läuft unter Windows, so dass die grundsätzliche Programmbedienung nicht von den gewohnten Programmen abweicht. Wenn

man die einzelnen Menüs und Funktionen kennt, sind die Abläufe logisch. Mit der Maus kann schnell zwischen verschiedenen Ansichten umgeschaltet oder bei einzelnen Personen die verschiedenen Register angewählt werden. Es können mehrere Personenfenster gleichzeitig geöffnet sein, so dass auch Verknüpfungen (z.B. Eltern-Kinder) durch einfaches ziehen/ablegen (Drag and Drop) hergestellt werden können.

Über die Funktionstaste F1 oder den Menüpunkt Hilfe kann jederzeit eine detaillierte Online-Hilfe konsultiert werden.

Erfassbare Informationen

Mit Ahnenforscher 2000 lassen sich viele Informationen in strukturierter Form erfassen. Da es sich hier um ein in der Schweiz entwickeltes Programm handelt, wurde auch für den Bürgerort von Grund auf ein eigenes Feld integriert. (Den Bürgerort kennen die anderen Länder nicht, daher auch kein eigenes Feld in den Programmen. Diese Programme arbeiten meist nur mit dem Geburtsort oder mit Lebensorten).

Datumsangaben können nicht nur in kompletter genauer Angabe verarbeitet werden. Es kann auch mit Prädikaten wie früher, später, ungefähr oder exakt spezifiziert werden. Auch unvollständige Datumsangaben wie Jahr oder Monat/Jahr kann das Programm verarbeiten.

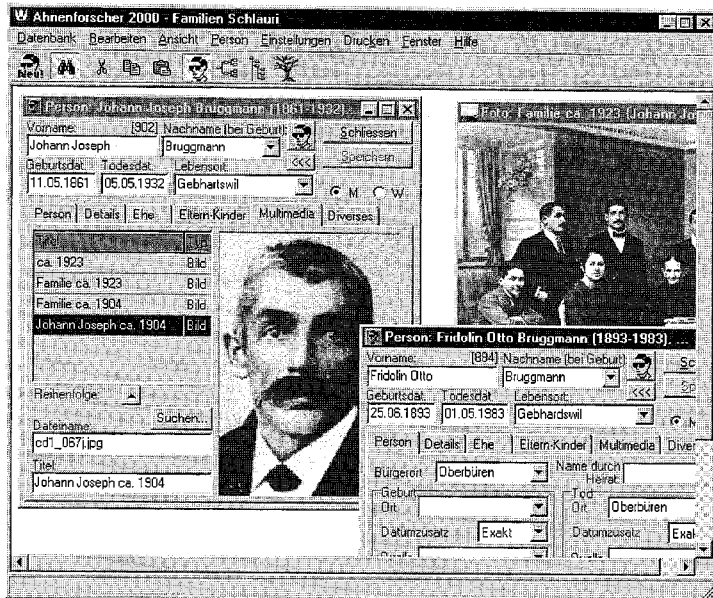
Neben den Hauptinformationen (z.B. Lebensdaten) sind auch überall Felder für Quellenangaben integriert, so dass die Daten zu einem späteren Zeitpunkt oder durch eine Drittperson nachvollziehbar sind.

Neben vielen vorgegebenen Feldern (inklusive Felder für Freitext) gibt es auch die Möglichkeit, weitere Felder gemäss den eigenen Bedürfnissen zu definieren. Auch Multimediainformationen wie Photos, Tondokumente oder Videos können für jede Person einzeln erfasst werden.

Einige Eckdaten zur Datenverarbeitung:

- mehr als 2 Milliarden Personen erfassbar;*
- unbeschränkte Anzahl (Ehe-) Partner pro Person;*
- unbeschränkte Anzahl Kinder pro Person;*
- unbeschränkte Anzahl Photos (z.B. BMP-, JPG-, RLE-, TGA- und weitere Dateiformate), Tondokumente und Videos pro Person;*

- *unbeschränkte Anzahl frei definierbare, benennbare Bezeichnung zwischen Personen (z.B. für Paten, Bekanntschaften, Bürgen, Nachbarn).*

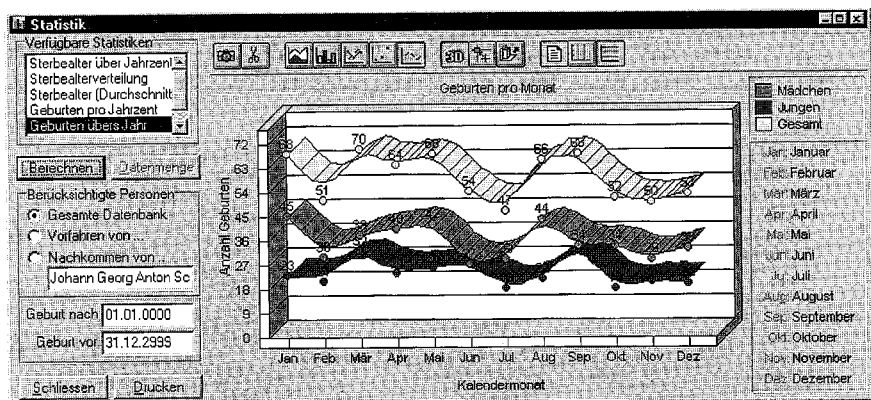


Auswertungen/Präsentation

Nachdem die Daten erfasst wurden, lassen sie sich mannigfaltig prüfen, auswerten und wiedergeben. Das Programm führt auf verlangen einen Plausibilitätstest durch. Hier wird z.B. geprüft, ob die Kinder jünger sind als die Eltern (Schreibfehler, Quellenfehler). Es können aber auch statistische Auswertungen erstellt werden wie Durchschnittsalter, Anz. Geburten/Todesfälle je Zeiteinheit, und vieles mehr. Die Daten können neben Karteikarten auch als Vor- oder Nachfahrengrafiken aufbereitet werden.

Datenaustausch/Datensicherheit

Bei den erfassten Daten können wir eine Kopie auf verschiedene Arten erstellen. Zum einen möchten wir unsere Daten vielleicht an ein Familienmitglied weitergeben oder aber von anderen Familienforschern Daten in den eigenen



Datenbestand aufnehmen. Dies geschieht über die GEDCOM-Schnittstelle (Genealogical Data COMMunication), sowohl als Export als auch als Import.

Datenverlust ist nie ganz auszuschliessen. Sei dies nun durch einen Gerätefehler des Computers oder durch unbeabsichtigte Manipulation des Bedieners (z.B. voreiliges Löschen). Im Programm ist die Datensicherung vorgesehen und mittels Komprimierprogrammen eingebaut.

(Auslösen/Durchführen muss der Anwender die Datensicherung jedoch selbst!).

Schlussbemerkung

Ab der eingangs erwähnten Homepage lassen sich sowohl eine Kurzanleitung als auch ein ausführliches Handbuch «downloaden». Auch das Programm selbst kann auf diesem Weg besorgt werden. Ohne Registrierung ist es zwar voll lauffähig, jedoch die manuelle Eingabe auf 50 Personen beschränkt.

AHNENWIN 3.0 S

◀> EDUARD HASEN ◀>

Ahnenwin 3.0 S ist neu auf einer CD-Rom herausgekommen und auf schweizerische Verhältnisse zugeschnitten. So findet man alle Heimattorte in einem Verzeichnis.

Es können leicht Texte und Anmerkungen eingetragen werden, zudem besteht die Möglichkeit der Datenprüfung für fehlende oder falsche Eingaben.

Es erlaubt den Ausdruck von Familienblättern, Vor- und Nachfahrengrafiken in vier verschiedene Formaten inkl. Grafiken. Ebenso lassen sich Ortsfamilienbücher erstellen.

Enthält den französischen Revolutionskalender sowie Umrechnungsmöglichkeit des Gregorianischen Kalenders. Ebenso können christliche Namenstage nachgeschlagen und Osterberechnungen vorgenommen werden.

Erstellt und liest Gedcom-Dateien und FOKO-Dateien. Im BDM- und JPEG-Format können bis zu 25 Bilder pro Person eingegeben werden. Das Programm hat eine Kapazität von 1 000 000 Datensätzen. Es ist leicht zu bedienen und bietet gute Unterstützung.

Der Preis beläuft sich auf Fr. 140.-

Urheber und Autor:

Dr. Heribert Reitmeier

Elilandstr. 1

D-81547 München

e-mail Reitmeier.Heribert@t-online.de

Auskunft erteilt: Ed. Hasen Breittfeldstr. 54, CH 3014 Bern

LE CREPA REND HOMMAGE À MARTHE CARRON

«>» JEAN-CHARLES FELLAY «<»

Dans sa dernière publication consacrée au thème des anniversaires, le Centre Régional d'Etudes des Populations Alpines (CREPA, Sembrancher) rend hommage à Marthe Carron (1916-1999), ancien officier d'état civil à Bagnes et initiatrice du Centre de Recherches Historiques de Bagnes. Grâce à de nombreuses contributions de proches et de collaborateurs, le lecteur découvrira une femme volontaire et passionnée par tout ce qui touchait l'histoire de sa région et particulièrement de sa commune.



Cette femme avait une immense envie de communiquer, de partager une passion et elle l'a fait tout au long de sa longue carrière par le biais de projets qu'elle a su imaginer et mener à bien. Celui des généalogies des familles bourgeoises de Bagnes est sans doute le plus marquant et le plus remarqué. Celui de Valaisans du Monde en est un autre qui a laissé une empreinte indélébile dans le cœur de nombre de descendants d'émigrés valaisans qui ont pu ainsi retrouver une partie de leur histoire. Celui de l'association Féminin Pluriel démontre une autre facette de sa personnalité tournée vers l'émancipation et la nouveauté.

Sa popularité et sa notoriété lui ont valu le surnom amical de « tante Marthe ». Le CREPA se devait d'honorer cette dame pour son œuvre et le thème des anniversaires, lié à la célébration du souvenir, nous offrait une belle opportunité de le faire.

Voici les auteurs et les titres des différentes contributions constituant cet hommage :

Bernard Crettaz – *Portrait*

Jean-François Lovey – *Petite aquarelle chaleureuse*

Jean-Michel Gard – *Tante Marthe, l'âme du Centre de Recherches Historiques de Bagnes*

Jean-Marc Falcombello – « *C'est grand-papa qui m'a tout appris* »

Marcel Michellod – *Dans le souvenir de Marthe Carron-Pache*

Camille Michaud – « *Tante Marthe* »

Hermann Imboden – *Marthe Carron, 1^{re} femme officier de l'état civil du Valais romand*

Roland Gay-Crosier – *Hommage à Marthe Carron*

Claudine Sauvain – *Marthe Carron et la cause des femmes*

Arlette Perrenoud – *Marthe Carron, interview*

La seconde partie de cette publication présente l'ensemble des travaux scolaires réalisés dans le cadre du projet « *L'enfant à l'écoute de son village (1999-2000)* » et détaille les différentes pratiques constatées et les évolutions, durant ces dernières décennies, sur le thème des anniversaires, tant dans la sphère privée (famille) que publique (association et communauté).

Vous pouvez commander ce livre à l'adresse suivante :

CREPA

case postale 16

1933 Sembrancher

Tél. et fax 027 785 22 20

E-mail crepa@omedia.ch

Prix Fr. 30.-

HERALDO PERREN NOUS A QUITTÉS

✧ PHILIPPE TERRETTAZ ✧

Depuis les débuts de l'AVEG, chacun a pu remarquer puis rencontrer ce petit homme, toujours vêtu de noir ou de vert sombre et coiffé d'un chapeau. Fidèle participant aux réunions de l'association, il était entouré d'un halo de mystère, né de sa timidité et sa discrétion.

On le voyait souvent s'assoupir lors des conférences, comme si le sujet ne l'intéressait pas, pourtant il quittait presque toujours les réunions le dernier ! Il arborait en permanence un petit sourire fatigué, mais quand l'ambiance autour d'une table s'emballait un peu, ses yeux s'illuminaient de joie, et il semblait parfaitement heureux d'être au cœur de cette famille de généalogistes.

Il ne s'exprimait que très rarement et quand l'occasion se présentait, il parlait tantôt le dialecte haut-valaisan, tantôt la langue espagnole. Il avait quelque chose d'inquiétant et d'attachant à la fois.

Heraldo Perren était né en Argentine d'une famille d'émigrés haut-valaisans. C'est son travail d'ingénieur qui l'avait ramené en Suisse, plus particulièrement à Zermatt, patrie de ses ancêtres.

Quand il a senti que la fin de sa vie approchait, Heraldo Perren a voulu retrouver le pays qui l'avait vu naître. C'est ainsi qu'il s'est éteint tout doucement en Argentine, comme s'il s'assoupissait une dernière fois lors d'une ultime réunion généalogique.

Adios Señor Perren !



† HERALDO PERREN

◀> DER VORSTAND ▶

«Wie wir erst nachträglich erfahren haben, ist im Februar 2001 in San Jerónimo Norte Heraldo Perren in seinem 75. Altersjahr gestorben

Heraldo Perren wurde vor allem dadurch bekannt, dass er nach langem Hin und Her das Zermatter Bürgerrecht erhielt.

Seine Grosseltern waren im letzten Jahrhundert nach Argentinien ausgewandert.

Es ist vor allem das Verdienst von Heraldo Perren, dass schon vor dem Projekt «Walliser in aller Welt» zahlreiche Oberwalliser nach Verwandten im fernen Argentinien suchten.

Heraldo Perren wohnte viele Jahre in Zermatt und kehrte nach seiner Pensionierung in sein Heimatdorf San Jerónimo Norte zurück.

Der hagere kleine Mann, der es nach verschiedenen Anläufen fertig brachte, das Zermatter Bürgerrecht zu erhalten, wird vielen Oberwallisern, die mit ihm Kontakt hatten, in guter Erinnerung bleiben.

Er ruhe in Frieden. »

ARGENTINIEN/ZERMATT-WALLISER BOTE VOM 8.5.2001



PROGRAMME 2002

✧ LE COMITÉ ✧

Pour partager votre passion en toute amitié, ne manquez pas notre après-midi généalogique à Eyholz, la journée de rencontre au Grand-Saint-Bernard et la journée de Finhaut qui cumulera une présentation de certains travaux de la vallée de Trient et l'assemblée générale.

RETENEZ D'ORES ET DÉJÀ LES DATES SUIVANTES

13 avril 2002

Eyholz

« L'histoire de l'émigration d'habitants de Visperterminen »
présentée par Julian Vomsattel

7 septembre 2002

Journée à l'hospice du Grand-Saint-Bernard

Visite du trésor, du musée

Messe pour les défunts de l'association dans la crypte

Présentation, de la bibliothèque et des archives par un chanoine

Un bulletin d'inscription avec toutes les indications vous parviendra dans le courant du mois du juin. Organisation au départ d'Orsières.

19 octobre 2002

Finhaut

Assemblée générale annuelle

Présentation de divers travaux par Joël, Simone et Denis Lugon-Moulin, Raymond Lonfat, Simone Collet Lugon-Moulin, Louis Chaix scientifique, Christophe Goumand...

Pour chacune de ces rencontres, une convocation particulière vous apportera tous les renseignements pratiques et utiles.

JAHRESPROGRAMM 2002

«» Der Vorstand «»

Teilt Eure Begeisterung und Freundschaft mit uns und verpasst folgende familiengeschichtlichen Anlässe nicht: den Nachmittag in Eyholz, den Ausflug auf den Grossen St. Bernhard sowie die Generalversammlung in Finhaut, an der einige Arbeiten zum Trienttal vorgestellt werden.

RESERVIERT BEREITS FOLGENDE DATEN

13. April 2002

Eyholz

«Zur Geschichte der Auswanderung von Visperterminern»

Vortrag von Julian Vomsattel

7. September 2002

Tagung auf dem Grossen St. Bernhard

Besichtigung des Museums

Messe für die Verstorbenen unserer Vereinigung in der Krypta.

Besichtigung der Bibliothek und des Archivs, unter kundiger Führung eines Chorherrn.

Ein Einschreibeformular mit allen Einzelheiten wird Euch im Verlauf des Monats Juni zugestellt.

19. Oktober 2002

Finhaut

Generalversammlung

Vorstellung verschiedener Arbeiten von Joël, Simone und Denis Lugon-Moulin, Raymond Lonfat, Simone Collet Lugon-Moulin, Louis Chaix, Christophe Goumand...

Für jede dieser Veranstaltungen wird Euch zu gegebener Zeit eine spezielle Einladung mit weiteren nützlichen Angaben zugestellt.

NOUVEAUX MEMBRES – NEUE MITGLIEDER

✧ LE COMITÉ ✧

<i>Fernand Lattion</i>	Liddes
<i>Ambroise Baechler</i>	Salins
<i>Jean-Marcel Darbellay</i>	Orsières
<i>Christine Udry Gremaud</i>	Collombey
<i>Dominique Mettaz</i>	Fully
<i>Régis Donnet</i>	Troistorrents
<i>Gabriel Farquet</i>	Le Levron
<i>Elisabeth Gaspoz Forclaz</i>	Sierre
<i>Chantal Tornay-Gabioud</i>	Orsières
<i>Yves Zen-Ruffinen</i>	Susten
<i>Yves Gabioud</i>	Puidoux
<i>Vincent Gaillard</i>	Ardon
<i>Claude-Alain Moix</i>	La Luette
<i>Jean Tabin</i>	Saint-Jean
<i>Patrick Maye</i>	Conthey
<i>André Métroz</i>	Orsières
<i>Joseph Brunner</i>	Lausanne
<i>Bernard Jollien</i>	Sion
<i>Alain Zuber</i>	Le Raincy – F.
<i>Thérèse Metzger</i>	Münsingen
<i>Lily Sierro</i>	Sierre
<i>Louis Glenz</i>	Salgesch

Bourgeoisie de Chippis

Bourgeoisie et commune de Val d'Illiez

Bourgeoisie d'Ardon

Bourgeoisie de Vionnaz

Bürgergemeinde Saas-Grund

Noble Bourgeoisie de St-Maurice

SHAGE par sa présidente M^{me} Chantal Guyon Combs-la-Ville – F.

Au 21 octobre 2000, l'AVEG comptait 238 membres.

Au 20 octobre 2001, elle enregistre l'arrivée de 29 nouveaux adhérents, 3 démissions, quelques radiations et 4 décès sont portés à sa connaissance.

Depuis cette date, plusieurs personnes et bourgeoisies ont demandé à être admises.

Président d'honneur: M. Jean Bützberger.

Membre d'honneur: M. Philippe Terrettaz.

Association valaisanne d'études généalogiques AVEG
Walliser Vereinigung für Familienforschung WVFF

◀✂▶ **COMITÉ – VORSTAND** ▶✂◀

Présidente – Präsidentin

Elisabeth Gaspoz-Gabioud, route de Somlaproz, 1937 Orsières
027 783 29 57

elisabeth.ga@dransnet.ch

Secrétaire – Sekretär

Albano Hugon, Condémines 13, 1951 Sion
027 322 54 28

albhugon@bluewin.ch

Caissière – Kassierin

Rachel Claivaz, rue du Stand 2, 1898 Saint-Gingolph
024 481 82 51

pclaivaz@worldcom.ch

Caution historique – Historische Kaution

Michel Galliker, villa Les Cygnes, 1898 St-Gingolph
024 481 68 21

Responsable informatique – Verantwortlich EDV

Jean-Daniel Roten, Hermann-Geiger 1, 1950 Sion
027 323 39 07

jdroten@tvs2net.ch

Membre Haut-Valais – Mitglied Oberwallis

Norbert Pfaffen, Wichelgasse 5, 3930 Visp
027 946 23 77

npfaffen@rootfinder.com

Membre Bas-Valais – Mitglied Unterwallis

Gabriel Antonin, ch. de Cheseaux d'Amont 6, 1872 Troistorrents
024 477 22 81

gabriel.antonin@bluewin.ch

◀✂▶ **COMMISSION DE RÉDACTION – INTERNET – REDAKTIONKOMMISSION** ▶✂◀

Anouk Crozzoli, rue de la Délèze 23, 1920 Martigny
027 722 36 43

anoukarchives@hotmail.com

Philippe Terrettaz, Les Bourneaux, 1913 Saillon
027 744 22 25

philippe@saillon.ch

Guy-Bernard Meyer, Route de Choex 2, 1870 Monthey
024 471 64 27

gbmeyer@freesurf.ch

Elisabeth Gaspoz-Gabioud, route de Somlaproz, 1937 Orsières

◀✂▶ **COTISATION ANNUELLE – JAHRESBEITRAG** ▶✂◀

Fr. 30.– pour les membres individuels – *für Einzelmitglieder*

Fr. 50.– pour les membres collectifs – *für Kollektiv-Mitglieder*

Banque cantonale du Valais à Sion, compte – *Konto* T 0183 11 18 – *Walliser Kantonalbank in Sitten*

Pour éviter des frais de réacheminement inutiles, prenez note de l'adresse actuelle de l'AVEG :

AVEG/WVFF
c/o Elisabeth Gaspoz-Gabioud
Rte de Somlaproz
1937 Orsières

Iconographie

Pierre-Alain Bezat 15, 23. André Mosoni 35, 39, 40. Etienne Gard 40. D^r Michael Woronenkov. Elisabeth Gaspoz-Gabioud 55. Photos mises à disposition par Suzette Granger 76, 77, 78, 79. Yves Gabioud 86, 87, 88, 89. Raymond Lonfat 91, 92, 93. Philippe Terrettaz 96, 97. Jean-Daniel Roten 101. D^r Bernard Truffer 102, 103, 104. Crepa 110.